



L'EUROPE ET LA MONDIALISATION





L'EUROPE
ET LA
MONDIALISATION



Cette publication a été produite avec
le soutien de la Commission Européenne

INTRODUCTION

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Le présent guide pédagogique, portant sur le thème de la mondialisation et de l'Europe, a été réalisé par l'Académie Syndicale Européenne (ASE) en coopération avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et a reçu le soutien de la Commission européenne.

Il a été conçu par une équipe de formateurs, sous la conduite de la CES, et se compose de 3 parties :

- Une note méthodologique destinée aux formateurs. Cette note tente de tirer parti des expériences des formateurs, au plan national ou européen. Elle peut vous être utile pour préparer des formations sur ces thèmes.
- Un texte de base « L'Europe et la mondialisation ».
- Un bref lexique qui développe des notions développées dans le texte de base.

Il a été construit pour préparer les responsables de formation et les formateurs à définir et mettre en œuvre une stratégie pédagogique, en lien avec le projet de leur organisation et les orientations de la CES, sur le thème de la mondialisation portant sur :

- Les configurations et les acteurs de la mondialisation.
- Les régulations et les outils face à la mondialisation.
- Les stratégies et les actions syndicales au niveau européen et international.

Nos remerciements pour la réalisation de ce guide s'adressent tout particulièrement :

- Aux experts Gérard FONTENEAU (CES) et Mohsen BEN CHIBANI (CISL) qui ont validé cette étude.
- A Felipe Van Keirsbilck (CSC) pour la réalisation et la révision des fiches.
- A Ulyses GARRIDO (CGT-P IN), Christos TRIANTAFILLOU (INE GSEE), Yullia SIMEONOVA (KNSB) et Enrico CAIROLA (ACTRAV) qui ont fournis de précieuses informations tirées de la coordination des stages réalisés au Centre d'ACTRAV à Turin ou dans leurs organisations.
- A Georges SCHNELL (ASE) pour son aide en matière de mise en page et de production de documents.

Bruxelles, le 25 mars 2005

Jeff BRIDGFORD

Directeur de l'ASE

Europe et Mondialisation

L'Académie Syndicale Européenne (CES) en étroite coopération avec le Centre de Formation du BIT à Turin réalise depuis un an un cycle de formation des formateurs des organisations syndicales membres de la CES.

L'originalité de cette formation tient à la fois à l'analyse des positions de l'Union Européenne dans les processus de mondialisation, dont peuvent témoigner les politiques internes et externes de l'Union.

Originalité, qui se trouve surtout dans la confrontation du groupe de formateurs syndicaux européens avec des groupes syndicaux d'autres continents. Cela s'est déjà réalisé avec un groupe africain, un groupe d'Amérique du Sud et un groupe d'Asie. Cela se fera bientôt avec un groupe de syndicalistes des pays arabes. Ce partage de savoir et de savoir-faire est très enrichissant, malgré des contextes sociopolitiques et économiques très différents suivant les continents. La stratégie du capitalisme mondialisé, en particulier financier au niveau mondial s'appuie essentiellement sur les dogmes de la compétitivité et de la flexibilité, renforçant en particulier les inégalités entre pays et territoires. Ce qui est intéressant après une période d'incertitude, c'est l'émergence de nouvelles formes d'action et d'engagement syndical et la recherche d'alternatives dans le domaine de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès aux droits sociaux, dans l'amélioration des conditions de vie et de travail. Les convergences syndicales sont réelles dans les analyses et les actions à développer. Il s'agit de les consolider, les amplifier et les articuler entre continents.

A ce document pédagogique, est annexé un lexique qui donne les définitions de mots usuels (compétitivité, consensus de Washington, dette), mais aussi détaille les fonctions des principales Institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, OMC, OIT, OCDE, UE etc.)

L'Union européenne est une construction complexe et originale. Simultanément c'est un des pôles du développement de l'économie mondiale, s'inscrivant dans une pratique libérale qui influence les politiques internes et externes, mais c'est aussi une construction politique en gestation, reposant sur un patrimoine social important, fruit des luttes et d'accords politiques et sociaux du mouvement syndical européen de plus d'un siècle. Ce patrimoine est constitué d'un ensemble de droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, socle sur lequel nous nous appuyons pour une Europe démocratique et sociale contribuant à une régulation mondiale des marchés. Il existe dans cette Union, certes imparfaite, des potentialités réelles, encore très mal utilisées.

Ce dossier pédagogique est un outil de travail et de référence pour des formateurs. Il tente de donner une définition de ce qu'est, dans la pratique, la mondialisation et sa place dans le développement historique du capitalisme.

Il relate aussi les principales étapes des résistances syndicales et des réalisations du patrimoine (sécurité sociale, négociations d'accords contractuels,

EDITO

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

législations sociales, codes du travail, égalité de traitement, santé, sécurité au travail etc.).

Il ouvre la voie à des perspectives d'encadrement démocratique des marchés, grâce à des actions plus cohérentes et plus convergentes entre syndicats des divers continents et par des coalitions (mise en commun d'expertises et de savoirs-faire, entre acteurs sociaux divers et entre acteurs sociaux divers et syndicats.)

La Confédération Européenne des Syndicats ainsi que toutes ses organisations formulent des objectifs communs et recherchent des modes d'action plus adéquats à l'évolution des situation les plus efficaces. La CES s'attache en priorité à faire en sorte que les acteurs syndicats nationaux soient autant et simultanément des acteurs européens et internationaux.

Joël DECAILLON
Secrétaire de la CES

SOMMAIRE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

**NOTE MÉTHODOLOGIQUE
À DESTINATION
DES FORMATEURS
SYNDICAUX**

7

VOIR

19

JUGER

47

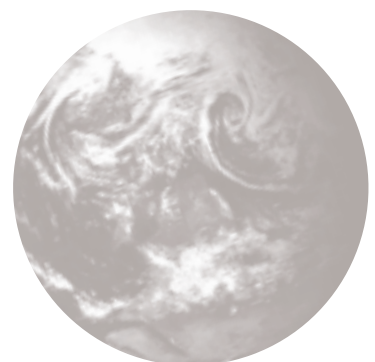
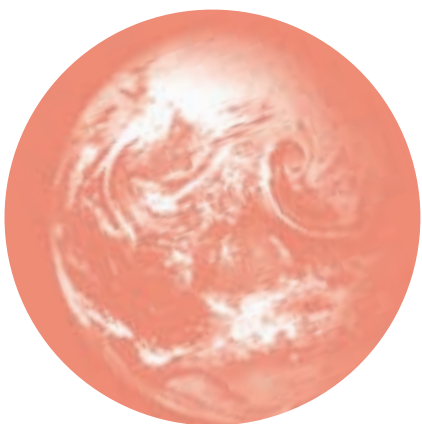
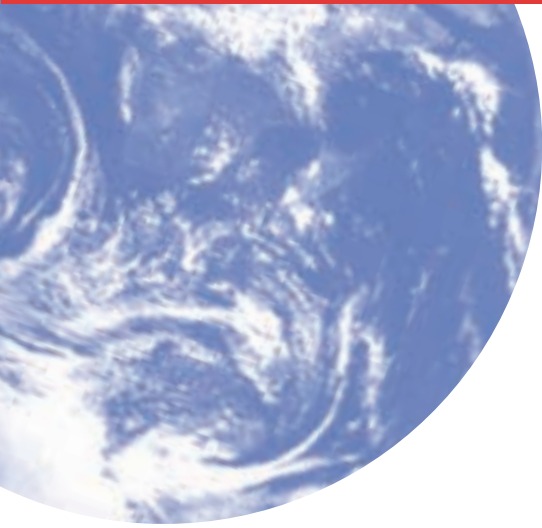
AGIR

52

FICHES - LEXIQUE

71

**NOTE MÉTHODOLOGIQUE
À DESTINATION DES
FORMATEURS SYNDICAUX**



■ Présentation

L'outil de formation que vous tenez en main résulte des expériences de formation de responsables formation et de formateurs sur le thème de l'Europe et la mondialisation réalisées, depuis 2003, par l'Académie Syndicale Européenne, en partenariat avec la CISL Internationale et le Centre de formation de l'ACTRAV à Turin.

Cet outil se compose de 3 parties :

- La présente note méthodologique destinée aux formateurs. Cette note tente de tirer parti des expériences des formateurs, au plan national ou européen. Elle peut vous être utile pour préparer des formations sur ces thèmes.
- Un texte de base « L'Europe et la mondialisation ».
- Un bref lexique qui développe des notions traitées dans le texte de base.

■ Difficultés d'une formation syndicale sur la mondialisation

Avant de commencer, autant être bien conscient que le projet n'est pas facile. Voici au moins 6 difficultés dont vous devez tenir compte :

1. Le danger du défaitisme :

La plupart des syndicats sont, depuis plusieurs décennies, dans des contextes assez difficiles. La mondialisation apparaît comme une menace immense, insaisissable. Notre objectif est de chercher les moyens d'être plus forts, plus efficaces ; pas de décourager encore plus les participants. C'est pourtant un risque, si nous nous concentrons sur la menace sans voir les failles du système, les alternatives, les outils dont nous disposons, les réalisations déjà acquises ...

2. La surabondance de l'information :

Nous ne sommes pas dans la situation de faire découvrir à nos collègues un pays inconnu, ou un thème entièrement nouveau : la mondialisation, on en parle tous les jours dans les médias, il y a des centaines de livres sur ce sujet ... Et bien entendu, on y trouve tout ... et son contraire. La difficulté est que, dans ces cas-là, si on ajoute simplement des informations à une montagne d'information, on aggrave encore la situation. Il faut donc veiller à clarifier les choses, à établir clairement la signification des concepts principaux (rôle du lexique), et à dire ce que la mondialisation n'est pas, autant que ce qu'elle est.

3. Une charge symbolique négative est attachée à l'idée de mondialisation.

A juste titre, puisque, sans obligatoirement en comprendre tous les mécanismes, les travailleurs expérimentent que leur situation est influencée négativement par cette mondialisation. Mais il est difficile de s'intéresser activement à une chose complexe, ennemie, crainte. Comment faire ? Notre suggestion est de traiter la mondialisation comme le contexte de notre action (à vrai dire, une phase nouvelle du contexte déjà ancien, qui est le capitalisme). Nous ne voulons pas être fascinés par ce contexte : le point de départ et d'arrivée de notre

formation, ce n'est pas la mondialisation, c'est la dignité et les droits des travailleurs. C'est à cela que nous sommes attachés, et à quoi nous invitons nos collègues en formation à s'attacher.

4. Le poids de l'expérience nationale

Tout comme chacun de nous, les collègues pour qui nous préparons des formations sont fortement déterminés par leur expérience nationale. Les syndicats sont nationaux, et les lois sociales, les systèmes de négociation, etc..., sont propres à chaque pays.

Comme toujours dans des rencontres interculturelles, les différences risquent de sauter aux yeux, et de masquer les ressemblances de fond (entre la plupart des systèmes européens). Et parfois les modèles étrangers peuvent apparaître comme une remise en cause des acquis nationaux.

Dans la mesure où nous invitons nos collègues en formation à se risquer à la rencontre d'autres formes de syndicalisme, nous devons être conscients de ce risque, les aider aussi à voir ce qui est commun, fondamentalement, derrière les différences. Ceci suppose de pouvoir aller voir derrière les différences de formes institutionnelles (lois et règlements nationaux ...) ce qui est finalement commun : le besoin d'une représentation collective, qui suppose la confiance des travailleurs, etc.

5. Les deux visages de l'Europe :

Parler de l'Europe avec des syndicalistes ou avec des travailleurs est souvent source de conflits lourds de malentendus. Il y a d'une part l'attachement très profond à l'idée européenne, surtout dans les générations d'après-guerre : l'Europe c'est la paix, le dépassement des nationalismes, etc. Et aussi : la fierté d'un modèle social de partage du bien-être et de sécurité sociale : quand on voit les images du tiers-monde, ou des USA, on est content de vivre en Europe. ... Et il y a l'autre visage : les « bureaucrates de Bruxelles », l'Union Européenne prétexte de tous les gouvernements pour imposer chez eux des mesures impopulaires, les directives anti-sociales etc.

Le tout dans un contexte affectivement chargé, les médias et les élites européennes ayant apparemment voulu faire de l'Europe une question quasi tabou : ne pas être « pour l'Europe » c'est courir le risque d'anathème, d'être rejeté avec l'extrême droite, les populistes, les démagogues ... Difficile, dans ces conditions, de mener un débat sérieux. Notre option dans ce manuel est d'assumer d'emblée que, en effet, l'Europe d'aujourd'hui présente deux visages bien différents : celui de ce que nous dénommons le « patrimoine social européen », et celui du projet essentiellement libéral de la construction de l'Union au moins depuis Maastricht. Il ne s'agit pas d'idéaliser le premier, ni de diaboliser le second, mais d'ouvrir un espace de discussion où il reste possible de faire la différence entre les deux.

6. Enfin ... toute formation est difficile !

Il n'est jamais certain que les intentions du formateur se retrouvent à 100 % dans ce qu'il dit ; il n'est pas certain non plus que les participants comprennent

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

100 % de ce qu'ils entendent ... ni qu'ils retiennent (et utilisent) 100 % de ce qu'ils ont compris. Pour cela, il nous semble qu'il faut limiter les apports de formation au minimum indispensable (c'est le rôle du « texte de base »); mettre les participants, le plus possible en position active (voir nos conclusions en forme de questions à travailler); et leur donner des moyens (électronique, papier, ...) pour retrouver les éléments de formation qui les auront marqués lorsqu'ils seront retournés chez eux.

■ Proposition d'action de formation (stage de 4 jours)

Pour illustrer les éléments figurant dans ce guide nous avons voulu à titre d'exemple présenter une activité de formation transnationale d'une durée de quatre jours dont les objectifs sont les suivants :

Préparer les responsables de formation et les formateurs à définir et mettre en œuvre une stratégie pédagogique, en lien avec le projet de leur organisation et les orientations de la CES, sur le thème de la mondialisation portant sur :

- Les configurations et les acteurs de la mondialisation.
- Les régulations et les outils face à la mondialisation.
- Les stratégies et les actions syndicales au niveau européen et international.

Cette action de formation permet de montrer comment des formateurs peuvent se servir de l'outil ci-joint pour enrichir et compléter les informations distribuées ou envoyés à leurs participants.

>>>

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
<p>Démarrage de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentations des objectifs et du programme de travail • Attentes des participants <p>Les configurations de la mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur les conséquences au niveau national (chômage, emploi, protection sociale, ...) et sur les impacts syndicaux sur différents thèmes • Rapport des groupes <p>Fiche d'activité N°3</p>	<p>Les régulations face à la mondialisation – Portée et limites des outils existants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la thématique et du travail de groupe • Groupe de travail sur l'utilisation syndicale des outils <p>Fiche d'activité N°4</p>	<p>Les stratégies et les actions syndicales – Rôle de la CES et du syndicalisme international</p> <p style="text-align: center;">Intervention d'un expert</p> <p>Les stratégies et les actions syndicales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de groupe à partir d'une étude de cas • Fiche d'activité N°5 • Rapport des groupes • Discussion et apports complémentaires 	<p>Prise en charge syndicale des actions contre la mondialisation au niveau européen (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de groupe • Rapport des groupes • Discussion et apports complémentaires
<p>Les configurations de la mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimension • Stratégie des acteurs <p>Interventions des experts Débat avec le groupe pour clarification</p>	<p>Les régulations face à la mondialisation – Portée et limites des outils existants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des groupes • Discussion et apports complémentaires <p>Table Ronde avec des experts, animée par les formateurs autour des différents outils de la régulation</p>	<p>Les stratégies et les actions syndicales (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de groupe à partir d'une étude de cas • Rapport des groupes • Discussion et apports complémentaires <p>Prise en charge syndicale des actions contre la mondialisation au niveau européen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de groupe • Fiche d'activité N°6 • Rapport des groupes • Discussion et apports complémentaires 	<p>Synthèse et évaluation du stage</p>

■ Types d'activité de formation

Vous trouverez ci après un descriptif des activités de formation demandées aux participants. Ces activités sont réalisées pendant le déroulement du stage ou donnent lieu à des travaux préalables et servent de base à des travaux de groupes.

Travail avant le stage

Ces fiches d'activités sont envoyées à l'ensemble des participants en même temps que leur confirmation d'inscription et sous tendent le travail de présentation et de découverte des participants et de leurs réalités face à la mondialisation.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Activité 1 :	Présentation personnelle
Objectifs :	<ol style="list-style-type: none">1. Apprendre à connaître les participants au stage2. Commencer à échanger vos expériences
Tâches :	<ol style="list-style-type: none">1. Présentes-toi aux autres participants du stage en n'oubliant pas de mentionner<ul style="list-style-type: none">• Ton nom• Ton organisation• Ta fonction• Tes expériences en formation nationale ou transnationale sur la mondialisation• Qu'attends-tu de ce stage ? <p>Ensuite, réponds à la question suivante :</p> <ol style="list-style-type: none">2. Quels sont, à ton avis, les 2 éléments importants permettant de caractériser une bonne formation sur la mondialisation ?3. Argumente sommairement ton choix

Activité 2 :	Analyser la situation au niveau national
Objectifs :	<p>Prendre connaissance du rapport de l'OIT concernant la mondialisation</p> <p>Situer son organisation face aux phénomènes liés à la mondialisation</p> <p>Décrire les impacts de la mondialisation sur les réalités vécues des travailleurs et sur le syndicalisme au niveau national</p>
Tâches :	<p>Après avoir lu le synopsis du rapport de l'OIT, répondre de façon personnelle aux questions suivantes</p> <ol style="list-style-type: none">1. Quelle est la perception de la mondialisation au sein de ton organisation ? des organisations syndicales de ton pays ?2. En quoi la mondialisation affecte t'elle la réalité vécue par les travailleurs au niveau national ? (on peut partir des 6 éléments de base du patrimoine social européen : la sécurité sociale, le droit de négociation collective, les libertés civiles & le suffrage universel, l'éducation pour tous, les lois sociales, les services publics, mais également repérer les autres domaines concernés.)3. En quoi la mondialisation transforme t'elle les modes d'organisation et d'action des syndicats au niveau national, et leur capacité d'atteindre leurs objectifs ?

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L ' E U R O P E E T L A M O N D I A L I S A T I O N •

Ressources :	<p>Documents du BIT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une Mondialisation Juste. Créer des opportunités pour tous. http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/docs/report.pdf • Synopsis (FR)
Production :	Chacun des participants peut s'aider des deux tableaux joints en annexes pour noter ses réponses, ils serviront de base pour le travail de la première journée du stage
Grille Annexe 1 :	<p>Impact de la mondialisation sur la réalité des travailleurs sur le plan de ...</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la sécurité sociale 2. droit de négociation collective 3. les libertés civiles & le suffrage universel 4. l'éducation pour tous 5. les lois sociales 6. les services publics 7. Autres domaines
Grille Annexe 2 :	<p>Impact de la mondialisation sur l'action & l'organisation des syndicats ...</p> <p>A. La capacité d'action syndicale est-elle affectée par la « mondialisation » ? (en quoi)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au plan de l'entreprise, des représentants de travailleurs 2. Au plan du secteur professionnel 3. Au plan des confédérations, du syndicalisme interprofessionnel <p>B. Les syndicats modifient-ils leur mode d'action ou d'organisation ? (comment)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au plan de l'entreprise, des représentants de travailleurs 2. Au plan du secteur professionnel 3. Au plan des confédérations, du syndicalisme interprofessionnel
Alternative :	Les deux grilles annexées peuvent donner lieu à un rapport écrit et préparé par les organisations qui sera transmis et commenté pendant le stage de formation

■ Fiches d'activité

Les fiches d'activité décrites ci-après servent de base à des travaux de groupes transnationaux et font l'objet d'un rapport de groupe et d'une confrontation avec les experts et les formateurs.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Activité 3 :	Les configurations de la mondialisation
Objectifs :	Le but de ce travail en groupe est d'établir clairement le (les) lien(s) entre la mondialisation d'une part, et d'autre part le vécu et les préoccupations des militants syndicaux « sur le terrain ».
Tâches :	<ol style="list-style-type: none">1. Discuter en quoi la mondialisation affecte la réalité vécue par les travailleurs ; pour cela on peut partir des 6 éléments de base du « patrimoine social européen » (Cf. annexe 1)2. Discuter en quoi la mondialisation transforme les modes d'organisation et d'action des syndicats nationaux, et leur capacité d'atteindre leurs objectifs. Comment réagissent-ils (ou pas) ? (Cf. annexe 2) <p>Pour ces deux discussions, souligner d'une part ce qui est commun aux différents pays, et d'autre part ce qui est (le cas échéant) contradictoire ou différent.</p>
Ressources :	Les exposés des experts La connaissance par chacune de la réalité sociale et de la situation syndicale dans son pays.
Production : Rapport :	Le groupe peut se baser, pour chacune des deux discussions, sur un tableau tel que ceux annexés. Se limiter aux éléments jugés essentiels par le groupe.
Timing :	La séance de travail dure 90 minutes Au plus tard 15 minutes avant la fin de la période, il faut se concentrer sur la synthèse, afin que le groupe négocie de commun accord quels sont les éléments prioritaires qui doivent y figurer.
Matériels :	Les grilles utilisées en annexe 1 et 2 pour le travail préparatoire La fiche sur le « Patrimoine sociale européen »

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Activité 4 :	Instruments de régulation existants : portée et limites
Objectifs :	<p>Examiner certains principaux outils de régulation existants</p> <p>Identifier les difficultés de leurs mises en œuvre et/ou de leurs utilisations par les organisations syndicales ainsi que leurs limites</p> <p>Réfléchir sur le besoin d'autres outils et les orientations stratégiques (politiques) pour une régulation de la mondialisation</p>
Tâches :	<p>Après avoir analysé la veille les impacts de la mondialisation, chaque groupe de travail analysera (examinera) un instrument de régulation, en répondant aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ces instruments de régulation sont ils connus (et utilisés) dans vos pays/organisations syndicales. Quelles sont les principales difficultés/obstacles pour leur mise en œuvre ? 2. Quelles sont les limites de ces instruments quant à leur portée et efficacité de régulation ? 3. Du point de vue de votre organisation syndicale, quels autres instruments et orientations stratégiques (ou politiques) sont ils nécessaires au niveau international, régional (ex. Europe), national afin d'obtenir une régulation plus efficace de la mondialisation ? <p>Préparer 2 questions pour la discussion avec les experts sur les instruments de régulation</p>
Ressources :	<p>La documentation proposée pour chaque instrument que le groupe de travail a la charge d'étudier</p> <p>Le rapport de l'OIT (Synopsis) et notamment la partie sur la « gouvernance mondiale »</p> <p>La connaissance par chacun des réalités nationales et des actions et initiatives de son organisation syndicale</p>
Production : Rapport :	<p>Le groupe peut se baser, pour chacune des discussions, sur un tableau tel que ceux annexés. Se limiter aux éléments jugés essentiels par le groupe.</p>
Timing :	<p>La séance de travail dure 150 minutes. Il faut réserver 30 minutes pour se concentrer sur la synthèse, afin que le groupe négocie de commun accord quels sont les éléments prioritaires qui doivent y figurer.</p>
Matériels :	Tableau annexé

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Activité 5 :	Stratégie syndicale
Objectifs :	<p>Construire les résistances et les alternatives syndicales internationales face aux Institutions Internationales et aux accords existants</p> <p>Dégager les axes stratégiques et les actions à mener pour aider à construire les alternatives syndicales internationales et renforcer le modèle social</p> <p>Réfléchir aux coopérations, avec d'autres acteurs, à développer pour mettre en œuvre cette démarche</p>
Tâches :	<p>Après avoir fait une lecture des principales répercussions de la mondialisation sur la vie des travailleurs et des organisations et de la portée et des limites des outils de régulation existants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dégager les axes stratégiques et les alternatives syndicales pour la défense et le renforcement du modèle social2. Réfléchir à une meilleure utilisation des outils de régulation existants ou à mettre en place pour étayer la mise en œuvre des axes stratégiques3. Préciser les stratégies de coopération nécessaires à cette mise en œuvre (partenariat, travail commun, plateforme, forum ...). Avec qui? et sous quelles formes?
Ressources :	<p>Texte CISL : La réponse syndicale à la mondialisation</p> <p>Textes CES : Résolution Congrès de Prague « Europe et Mondialisation », Dimension sociale de la mondialisation</p> <p>Texte : Contribution des syndicats européens dans la lutte contre la mondialisation capitaliste, le syndicalisme européen face à la mondialisation</p>
Production : Rapport :	<p>Vous pouvez utiliser un modèle de grille pour présenter votre rapport de groupe</p>
Timing :	<p>2 heures</p>
Matériels :	<p>Tableau annexé</p>

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Activité 6 :	Concevoir des actions nationales contribuant à la mise en œuvre d'une stratégie
Objectifs :	Définir les actions nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie au niveau nationale et dans vos organisations.
Tâches :	<ol style="list-style-type: none">1. Approfondir la discussion sur la stratégie globale en vue de repérer les changements nécessaires au niveau des organisations nationales concernant les actions syndicales au niveau européen,2. Veuillez établir une liste des actions et des étapes à mener en vue de mettre en œuvre votre stratégie.
Ressources :	Textes d'orientation des la CES et de la CISL
Production : Rapport:	Le/la porte-parole du groupe commentera et justifiera chaque action
Timing :	1 heure 30
Matériels :	

■ Quelques conseils aux formateurs

Nous avons fait figurer quelques conseils pour des formateurs que toutes et tous vous pourrez compléter par vos propres expériences ou par vos propres définitions.

REPRESENTATIONS

Partir des représentations de vos collègues afin de pouvoir en tenir compte, en parler, et leur donner une chance d'évoluer. Ce travail peut être réalisé, selon le temps disponible, sur le sujet de la formation (Europe, Mondialisation, syndicalisme ...) et/ou sur le processus de formation lui-même. On peut proposer aux participants de s'exprimer, selon les techniques qui vous conviennent, seul à seul ou par 2 etc., sur les sujets suivants :

- Expression spontanée sur la mondialisation, ou sur l'Europe (« ce que vous pensez de plus important à savoir au sujet de la mondialisation c'est »).
- Expression libre sur la représentation du syndicat dans les différents pays (« selon moi le syndicalisme en ... est plus ... »).
- Syndicalisme international (« Je trouve que les organisations syndicales internationales sont ... Ou devraient ... »).
- Le déroulement de la formation (« mes attentes ou mes craintes au sujet de cette formation sont ... »).

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

Ensuite le formateur peut par ex. classer les affirmations qui font l'unanimité, celles qui font débat etc. Il est utile si on réalise de telles activités de prévoir un temps en fin de session pour revenir sur les représentations de départ, et prendre le temps de mesurer ce qui a évolué ...

EXPOSES

Les différents chapitres du manuel peuvent servir à des exposés ; éventuellement avec une présentation de « dias » (slides) en arrière fond ; puis débats, travail en groupe au sujet de l'exposé, etc.

UTILISATION DU MANUEL ET DU LEXIQUE

Il est clair que la propension à utiliser un outil est beaucoup plus grande chez ceux qui ont déjà pu (et dû) le prendre en main.

EXERCICES DE REPRODUCTION

Une étape particulièrement importante et difficile dans un processus de formation, y compris de formation de formateurs, est de voir comment les participants peuvent passer de l'attitude passive (ou supposée passive) « d'écouter » à celle nettement plus active de reproduire les exposés, ou du moins des éléments de ces exposés qui sembleraient utiles.

Cette difficulté est augmentée par le fait que :

- Le contexte change : j'ai entendu un exposé à Turin dans un centre de formation, mais je devrai former d'autres collègues dans d'autres lieux.
- Le temps passe : aujourd'hui j'ai bien en tête les exposés et les discussions ... mais dans x semaines mille autres choses seront passées ...

C'est pourquoi il peut être utile (sans tomber dans le drill ou le bête mimétisme) de demander aux participants, durant la session de formation déjà, comment ils reproduiraient tel ou tel élément important de la formation dans leur propre contexte, dans leurs propres contraintes de temps, de lieu, d'organisation ...

En outre, il est certain qu'on ne comprend jamais aussi bien que ce qu'on est obligé d'expliquer à autrui ...

L'EUROPE ET LA MONDIALISATION

VOIR JUGER AGIR

- 1 **Des hommes et des femmes dans la mondialisation**
- 2 **L'état du monde aujourd'hui**
- 3 **La mondialisation : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas**
- 4 **Etape 1 : (1840 – 1920) :** Travailleuses et travailleurs face à l'exploitation du capitalisme sauvage
- 5 **Etape 2 (1920 - 1970) :** De la fondation de l'OIT jusqu'à la déclaration de Philadelphie : vers la régulation nationale du capitalisme
- 6 **Etape 3 (1970 – 2000?) :** Du « choc dollar » au consensus de Washington : mondialisation du capitalisme financier et dérégulation
- 7 **L'Europe dans la mondialisation : une réalité à deux visages**



1.1

Des hommes et des femmes dans la mondialisation

■ Qui a le droit de vivre ?

Différence d'espérance de vie à 25 ans

Elisabeth a 25 ans. Elle a terminé ses études supérieures l'an passé, dans un pays d'Europe, et trouvé un emploi comme employée dans une grande entreprise de l'agro-alimentaire. Elle ne gagne pas des millions, mais son salaire lui permet de vivre correctement, son boulot est parfois stressant, mais pas dangereux : et il y a une présence syndicale dans son entreprise qui fait respecter les normes. Elle saura, l'âge venant, comment prendre soin de sa santé et faire les dépistages nécessaires. Si tout va bien, elle atteindra ou dépassera les 90 ans : il lui reste 65 années à vivre, dont probablement la moitié après sa carrière.

Elsa a 25 ans. Elle aussi vit en Europe, mais elle n'a pas pu terminer des études générales ; après quelques mois au chômage, on l'a poussée à accepter un job en intérim dans la sous-traitance : avec un peu de chance, elle nettoiera un matin ou un soir le bureau où Elisabeth travaille la journée. Evidemment, avec des contrats courts et des horaires coupés matin / soir, c'est plus difficile d'organiser la vie de famille ou de prendre soin de soi. On sait aussi que les accidents de travail sont 2 fois plus nombreux chez les intérimaires ... En moyenne, les écarts d'espérance de vie selon le statut professionnel en Europe dépassent 10 ans ; il reste sans doute à Elsa une bonne cinquantaine d'années à vivre, avec un peu de chance elle profitera un peu de sa pension ...

Esperanza a 25 ans. Fille de paysans en Amérique Latine, elle a quitté le campo (où une entreprise multinationale de l'agro-alimentaire a racheté l'essentiel des terres pour exploiter des plantes destinées à l'exportation) pour vivre mieux à la ville ... mais ce n'est que dans un bidonville qu'elle a trouvé à se loger, avec les quelques dizaines d'euros de son salaire dans une maquiladora, entreprise installée en zone franche, où elle travaille 70 heures par semaine dans des conditions très dures. Elle a déjà 3 enfants, si elle ne meurt pas d'un prochain accouchement, ni de violence conjugale, elle sera vieille à 50 ans. Elle a peu de chances d'arriver à l'âge de la pension. Elle n'a d'ailleurs pas de couverture pension.

■ Qui a le droit de se défendre ?

Liberté syndicale réelle

Troisième semaine de grève : à l'entrée d'un zoning industriel, quelque part en Europe, derrière les drapeaux rouges et les drapeaux verts, les délégués sont fatigués. Leur entreprise a annoncé le licenciement de 50 employés, malgré qu'elle fait d'importants bénéfices.

Soudain, quelque chose se passe : les représentants du syndicat quittent la réunion avec le patron et le conciliateur du ministère de l'emploi. Ils ont un projet d'accord : il n'y aurait que 20 emplois perdus, presque tous par des départs à la retraite anticipée. Ce n'est pas une grande victoire ... mais personne ne sera à la rue, et le syndicat a montré que l'action pouvait payer.

Troisième semaine de grève : à l'entrée d'un centre commercial près d'une plage touristique dans un pays d'Asie du Sud-Est (ou à l'entrée d'un Wal-Mart aux USA?), les délégués sont fatigués. Leur entreprise a annoncé le licenciement de la moitié du personnel, sans indemnités.

Soudain, quelque chose se passe : protégés par une douzaine d'agents d'une milice privée, une cohorte de briseurs de grève embauchés par le patron forcent le piquet ; les grévistes sont licenciés sur le champ. Les forces de police, aux aguets depuis le début, embarquent immédiatement ceux qui veulent s'opposer. Il n'y a plus de grève, plus de syndicat non plus, l'ordre règne à nouveau ...

■ Qui a droit à l'emploi et au chômage ?

Roger fait un travail assez dur, dans une petite entreprise du nord ; mais il bénéficie d'un véritable emploi : son salaire est déterminé par des barèmes, tient compte de sa qualification, il a droit à des congés, à des formations professionnelles, son patron doit cotiser à la sécurité sociale. Et puis, finalement, le boulot c'est aussi là qu'il s'est fait une partie de ses copains ...

Raoul faisait un travail assez dur, dans l'entreprise d'à côté. Il y a un an, il s'est fait virer, comme la moitié des collègues : les nouvelles machines ont besoin de moins de bras ... Avec l'indemnité de chômage, il s'en tire tout juste ... mais ça ne devrait pas durer trop longtemps. Heureusement qu'il a droit, comme chômeur, à des programmes de formation et d'insertion : ça lui donnera une nouvelle qualification, et puis ça lui fait du bien de voir du monde, depuis qu'il ne voit plus les copains du boulot ... dans le fond, il a perdu son travail, mais il a conservé une partie des droits liés à son emploi.

Redouane travaille dur, 6 ou 7 jours par semaine, en saison. Mais il n'a pas d'emploi, ni aucun des droits qui y sont liés. Ni horaires, ni barèmes, ni droit d'être représenté. Et si le petit atelier qui l'embauche au jour le jour devait fermer, il n'aurait pas droit au chômage ... Dans le fond, se dit-il, faute d'un réel emploi, on est vraiment prisonnier de son travail !

■ Qui a le droit de se soigner ?

Le jour de ses 10 ans, Lola s'est cassé un bras, en jouant. Heureusement, elle a été conduite dans le quart d'heure à un hôpital bien équipé ; les parents se sont inquiétés de savoir si son bras serait bien réparé, et si elle n'avait pas trop mal. Pour le coût de l'hospitalisation et des médicaments, ils verront plus tard, mais ils savent que l'essentiel sera payé par le système de soins de santé publics, ou financé par la Sécu.

Le jour de ses 10 ans, Lili s'est cassé un bras, en jouant. L'hôpital le plus pro-

che est à deux heures ... mais on n'y fait pas de radiographies. Les parents se sont inquiétés de savoir comment ils paieraient : dans leur pays, les plus riches ont une assurance soins privée, valables dans les cliniques privées des villes. Pour l'instant, Lili attend dans le couloir ; ce serait bien que ses parents trouvent une solution, parce qu'elle commence à avoir vraiment mal ...

■ Qui a le droit de se déplacer ?

Frank est arrivé le mois passé dans cette grande ville d'Afrique de l'Ouest, où sa société construit une raffinerie ultra-moderne. Il vient de repartir chez lui, aux USA, chercher sa petite famille. Le logement en zone résidentielle (fermée et gardée jour et nuit) est suffisamment sûr, le personnel africain est super sympa, il fait trop chaud ... mais ça vaut le coup : après son contrat de 2 ans, il aura gagner de quoi s'acheter un ranch au pays ... Ses enfants découvrent le monde. Et puis, en rentrant deux fois par an voir la famille, ce n'est quand même pas dramatique.

Le mois passé, Faustin est arrivé d'Afrique de l'Ouest, dans cette grande ville d'Europe où il espérait retrouver un oncle parti l'an passé – mais dont il n'a plus de nouvelles. Pour payer le voyage et les passeurs clandestins, il s'est endetté et a endetté sa famille : pas question de rentrer avant d'avoir gagné de quoi rembourser, et de quoi acheter au pays un peu de terre et quelques bêtes. Ses enfants lui manquent, et il sait qu'il devra bosser plusieurs années avant de les retrouver ; les faire venir ici semble si difficile ...

Malheureusement, en sortant du métro, il y a 3 mois, il a été contrôlé ... sans permis de séjour. Depuis, il est dans un centre fermé (gardé jour et nuit), où il attend qu'on l'expulse.

On pourrait continuer ainsi avec d'autres questions : qui a le droit de savoir ? qui a le droit à la culture, aux loisirs, à la poésie de la vie ? qui a le droit à la paix ?

Le présent guide sur la mondialisation voudrait bien ne pas parler de la mondialisation ... mais des hommes et des femmes qui, partout dans le monde, naissent, paraît-il, libres et égaux en droits.

1.2

L'état du monde aujourd'hui

L'énoncé des droits civils, politiques et sociaux à l'épreuve des réalités du XXI^e siècle.

Les pages ci-dessus ont présenté quelques exemples vécus de ce que la mondialisation fait aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui. On pourrait nous dire, bien sûr, que ce sont là de simples exemples, des cas individuels ... Voyons alors ce qu'il en est globalement: que savons-nous du respect des droits fondamentaux proclamés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU – 1948) et dans les grands textes qui la précisent ?

LES DROITS PROCLAMÉS	LES RÉALITÉS
<p>Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association.</p> <p>Art. 20 de la Déclaration Universelle, explicité par les Conv. No. 87 et 98 de l'OIT (libertés syndicales, droit à l'action et à la négociation)</p>	<p>La liberté d'association est une exception dans le monde, particulièrement les libertés syndicales souvent limitées, contrôlées, réprimées (plus de 200 syndicalistes assassinés ou disparus en 2000). Même en Europe de l'Ouest, cette liberté syndicale a été conquise grâce à 150 ans de luttes; encore n'est-elle pas parfaite: faible implantation dans les PME, intrusion des tribunaux dans les conflits collectifs, difficultés croissantes de l'exercice syndical dans les grandes entreprises.</p> <p>La liberté d'expression (médias libres et indépendants) est aussi une exception.</p>
<p>Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes du travail et à la protection contre le chômage.</p> <p>Art. 23 de la Déclaration Universelle.</p> <p>« L'ampleur de la pauvreté est une insulte à la dignité humaine... La prochaine génération ne mérite pas de recevoir un tel monde en héritage » (Rapport ONU-PNUD 1999)</p>	<p>Chômage: 160 millions de chômeurs recensés, sans doute 2 à 3 fois plus en réalité.</p> <p>Sous-emploi généralisé (on travaille de temps à autre). Dans la prochaine décennie 500 millions – en plus – de demandeurs d'emplois.</p> <p>80 % des travailleurs du monde sans protection contre le chômage.</p> <p>Conditions de travail</p> <p>250 millions d'enfants de 6 à 14 ans obligés de travailler; exploitations nombreuses: bas salaires, cadences fortes, hygiène et sécurité défectueuses, stress...</p> <p>En outre, de plus en plus de travailleurs avec emplois... mais pauvres, y compris en Europe (France: 1.300.000 travailleurs pauvres).</p> <p>Libre choix?</p> <p>Des millions de femmes et d'hommes contraints au travail forcé.</p> <p>Accroissement des statuts précaires en Europe: libre choix limité.</p>

LES DROITS PROCLAMÉS	LES RÉALITÉS
<p>Toute personne a droit à la sécurité sociale. Art. 22 de la Déclaration universelle</p>	<p>Dans le monde, 80 % des personnes ne bénéficient d'aucune sécurité sociale.</p> <p>Dans les pays d'Europe Centrale et Orientale, la « libéralisation » a conduit à une privatisation de la plus grande partie de l'ancienne sécurité sociale d'Etat.</p> <p>Partout, la sécu, et en particulier les régimes de pension et de chômage, sont attaqués.</p>
<p>Droit au développement « La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous » Constitution de l'OIT « Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales ». Déclaration des Nations Unies Droit au Développement, ONU, 9 décembre 1975</p>	<p>1 milliard de personnes ont moins d'1 dollar par jour pour « vivre »: 1 humain sur 6! 1 milliard cinq cent millions d'humains n'ont pas accès à l'eau potable: 1 humain sur 4! 815 millions d'humains souffrent de la faim dans le monde; 24.000 personnes meurent de faim chaque jour!</p> <p>Dans les pays industrialisés Union européenne: 50 millions de pauvres; stagnation Etats-Unis: 33 millions de pauvres; en croissance</p>
<p>Toute personne a le droit de quitter son pays et d'y revenir. Devant la persécution toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Art. 13 de la Déclaration Universelle</p>	<p>Chaque année, 1 à 2 millions d'hommes, de femmes et d'enfants font l'objet de trafics d'êtres humains.</p> <p>Poussés par la misère, la pauvreté, les violences, les guerres locales, des millions d'êtres humains recherchent une vie plus humaine.</p> <p>L'Europe, face à cela, se durcit, laisse les sans-papiers dans des situations inhumaines (centres fermés, expulsions...) créant ainsi une masse de clandestins qui sont aussi exploités par des profiteurs du travail au noir.</p>
<p>Droit à la paix « Chaque Etat a le devoir sacré d'assurer aux peuples une vie pacifique; Préserver le droit des peuples à la paix et promouvoir la réalisation de ce droit constituent une obligation fondamentale pour chaque Etat. » « Toute personne a droit à ce que règne sur le plan social et international un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la Déclaration puissent y trouver plein effet ». Art. 28 de la Déclaration Universelle</p>	<p>Les conflits armés (Afghanistan, Pakistan / Inde, Tchétchénie, Afrique Centrale, Balkans, etc.) se sont multipliés.</p> <p>L'insécurité sociale et économique de la majorité des populations, la répartition tout à fait injuste des ressources, des richesses, des savoirs et des pouvoirs est un terreau pour les intolérances, le terrorisme, le racisme et un facteur de violences et d'affrontements armés.</p>

VOIR

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •



Le contraste entre les droits universels proclamés et leur mise en œuvre témoigne d'un profond malaise. Non seulement ces droits ne sont globalement pas respectés, mais en outre l'évolution va plutôt dans le mauvais sens : beaucoup des inégalités et des injustices sont pires aujourd'hui qu'il y a 30 ans, et continuent d'empirer.

L'humanité est vraiment mise en danger par les choix et les priorités donnés à l'économique, au monétaire, contre le progrès et la justice sociale, contre la protection de la nature et de l'environnement. Les richesses culturelles et spirituelles sont menacées quand tant de femmes et d'hommes sont privés de dignité.

La compréhension des causes de cet état du monde est un préalable à la définition de stratégies syndicales nationales ou internationales.

1.3

La mondialisation : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas :

Parler de la mondialisation : est-ce possible ? Est-ce utile ? C'est en tout cas difficile, notamment parce que, dans les médias, l'image de la mondialisation est souvent marquée par 4 caractéristiques :

1. Elle est « naturelle », « inévitable », « incontournable » ; elle s'impose par elle-même.
2. Elle est globale, elle uniformise, elle supprime les différences.
3. Elle est récente : elle date des années 90 ou 80.
4. Elle est déterminée par des techniques : Internet, le développement des transports, des satellites, etc.

Nous devons soigneusement vérifier si ces images correspondent à la réalité.

Mais la discussion est aussi rendue difficile par le fait que chacun peut mettre ce qui lui plaît dans le mot « mondialisation » : par exemple, régulièrement, des leaders politiques libéraux, pour défendre la mondialisation, y incluent les échanges culturels : « si vous aimez manger du Chili con Carne ou du couscous, ou si vous aimez la musique latino ou les percussions africaines, vous devez forcément être pour la mondialisation ». Dans le même sens, certains tentent de faire passer l'idée que celui qui s'oppose à la mondialisation est forcément un allié des nationalistes d'extrême droite...

Dans ces conditions, il est impossible d'avoir un débat sérieux et utile, entre syndicalistes, entre citoyens, sur la mondialisation. Comment discuter d'une chose qui veut dire n'importe quoi (aussi bien une cuisine exotique qu'une délocalisation d'entreprise) et qui tombe du ciel d'une façon « incontournable » ?

Nous pouvons laisser ceux que cela intéresse à des débats sans fin ni fruit. Ce dont nous avons besoin, comme travailleurs et comme syndicats, c'est une définition pratique de la mondialisation, qui nous permette d'agir plus et mieux pour défendre nos droits et ceux des travailleurs du monde entier.

Nous proposons une définition en 4 points (détaillée à la fiche « mondialisation *» du lexique) :

1. Nous appelons mondialisation un processus par lequel le capitalisme financier tend à imposer ses intérêts à l'ensemble des sociétés de la planète, et à l'ensemble des secteurs de la société (travail, consommation, culture, gestion publique...)
2. C'est un processus qui étend à la planète entière un mode de production, une idéologie politique (le néolibéralisme*) et une culture dominante (celle des USA et accessoirement de l'Europe occidentale), mais en produisant des

effets de polarisation et d'inégalités croissantes, et non pas d'uniformisation. Briser les frontières et imposer les mêmes règles à tous conduit à plus d'inégalités entre dominants et dominés

- 3.** Qui est voulu et organisé par un consortium d'acteurs financiers et industriels, politiques, et militaires; ces acteurs sont nombreux et disparates, mais sont reliés par des intérêts communs et de profonds réseaux d'influence (lobbying). Ces acteurs posent des choix identifiables (voir fiche « Consensus de Washington »*) et suscitent la résistance d'autres acteurs.
- 4.** Qui n'est pas entièrement nouveau: la mondialisation est une étape du développement du capitalisme; cette étape a certaines caractéristiques nouvelles (télécommunications, pouvoir accru de la finance); elle a aussi des aspects de retour en arrière (dérégulation); mais fondamentalement elle prolonge le développement du capitalisme. *Bien comprendre cette étape suppose de la replacer dans l'histoire du capitalisme, une histoire qui n'est pas finie ... C'est ce que nous allons faire dans les 3 chapitres qui suivent.*

1.4

Etape 1 : 1840 – 1920 Travailleuses et travailleurs face au capitalisme sauvage

■ De deux révolutions naît une classe nouvelle

A la fin du 18^e siècle apparaît, dans des pays d'Europe et en Amérique du Nord, la révolution *industrielle* (machine à vapeur, chemin de fer ...). Cette révolution cumule ses effets avec les révolutions *politiques* (révolution Française, anglaise, déclaration d'Indépendance des Etats-Unis ...). Au total on a donc une concentration et une augmentation très forte des moyens de production et de transport, et un renversement de l'ordre social ancien (féodal, corporatiste) qui libère une classe nouvelle, la bourgeoisie industrielle et marchande. Elle va occuper, en lieu et place des anciennes noblesses, une position dominante nouvelle.

Investir un capital de départ dans l'industrie est le nouveau moyen de s'enrichir ; pour cela il faudra faire travailler les populations précédemment formées d'artisans, de petits paysans etc. On vit mal à la campagne, surtout quand la privatisation des biens communaux se généralisera. Aussi les ruraux quittent-ils leur campagne et viennent à la ville pour trouver du travail.

Cela débouche sur le capitalisme sauvage, système d'exploitation totale des enfants (dès 5-6 ans), des femmes, des hommes, de toute la classe ouvrière. Les conditions de travail comme les conditions de vie sont inhumaines : longues journées de travail (12-14h/jour), très bas salaires, emplois précaires et intermittents, taudis etc.

■ La construction d'Etats-Nation au service de la bourgeoisie industrielle

Le XIX^e siècle est aussi la période où, en Europe et en Amérique du nord, les États vont se consolider sur une base nationale. Pour réussir le développement du capitalisme dans cette première phase, il faut un Etat qui garantisse l'ordre, dote le pays d'infrastructures (chemin de fer) et soutienne les exportations par sa politique coloniale.

Les États du 19^e n'ont pas grand chose à voir avec l'Etat « providence » que l'on va connaître dans la seconde moitié du XX^e siècle. La démocratie est restreinte (en gros : aux hommes fortunés), le gouvernement ne se mêle pas des relations de travail, et les seules interventions dans les conflits du travail sont d'abord pour maintenir l'ordre et les droits sacrés de la propriété privée.

Ces États sont en concurrence acharnée entre eux pour l'accès aux marchés coloniaux, pour la protection de leurs marchés intérieurs etc. : les grandes guerres du XX^e siècle mûrissent dans la guerre économique du libéralisme sans frein qui caractérise le XIX^e siècle.

■ La lente apparition d'une classe ouvrière organisée

Tout au long du XIX^e siècle, le monde populaire est très disparate : travailleurs ruraux, artisans, ouvrières et ouvriers des fabriques, enfants travailleurs, chômeurs, journaliers, travailleurs à domicile etc. Les coalitions entre travailleurs sont difficiles, d'autant plus qu'elles sont interdites, jusqu'au début des années 1880 et sévèrement réprimées. Cependant des activités multiples de solidarité vont progressivement émerger et se renforcer : sociétés d'entraides pour mutualiser les risques : décès, enterrements, maladies, accidents de travail, prêts... Puis des réalisations, de type coopératif, souvent minuscules, produisent des biens accessibles, facilitent la consommation, etc. Les liens avec le monde du travail sont très étroits : caisses de secours des veuves et des orphelins, suite aux très nombreux accidents mortels de travail, ateliers coopératifs de survie, lors de grèves interdites, de lock-out, de fermetures ...

Toutes ces activités vont avoir un rôle essentiel comme mouvement de transformation sociale et comme apprentissage de l'action collective.

« Ces formes d'organisation ont précédé le syndicalisme. Elles ont permis aux ouvriers d'apprendre ce que signifie organiser, prendre des décisions et les faire appliquer, convaincre, tenir une comptabilité. Mais, peut-être, avant tout, ils y ont appris la solidarité ». (Madeleine Reberieux)

L'économie sociale populaire aura été le creuset des mouvements sociaux et du syndicalisme. Elle est aussi à l'origine des systèmes de sécurité sociale, en vigueur aujourd'hui. Tous ces apprentissages multiples vont se féconder les uns, les autres, y compris dans leur dimension internationale. Mais c'est la revendication de la réduction de la durée du travail qui va jouer un rôle unificateur du mouvement ouvrier en devenant commune à tous les pays industrialisés d'Europe et des Etats-Unis.

■ Vers la journée de 8 heures

« Nul ne doit travailler plus de 8h par jour ; 8h de travail, 8h de repos, 8h d'éducation ». Cette exigence de conquête du temps résume le projet à la fois social, culturel et politique du mouvement ouvrier. Pendant toute la deuxième partie du XIX^e siècle, ce sera la priorité de la revendication sociale. Dès 1861, dans les régions industrielles (mines, textile, verre), des campagnes sont organisées pour la journée de 8 heures. Les travailleurs y compris les femmes et les enfants, accomplissaient des journées de 10 à 12 heures par jour, sans interruption de repos hebdomadaire ou annuel.

Ce sera la cause de la grève des usines Mac Cormick, en 1886 à Chicago. Les « meneurs » seront châtiés : 4 pendaisons, 1 suicide, les autres condamnés à la prison à vie. En 1889, c'est la naissance officielle du 1^{er} mai. Deux congrès internationaux socialistes, réunis à Paris, décident d'organiser « une grande manifestation internationale, à date fixe, de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, les pouvoirs publics soient mis en demeure de réduire à 8 heures la journée de travail. »

En 1890, s'effectue la première manifestation internationale du 1^{er} mai à laquelle prendront part les mouvements ouvriers des Etats-Unis, français, belges, italiens, britanniques, allemands, suisses, austro-hongrois, portugais... pour « 8h de travail, 8h de repos, 8h de formation, pour la limitation du travail des enfants et des femmes, pour l'interdiction du travail de nuit et la suppression des bureaux de placement payants. »

Ce projet de société va poser les premiers éléments du patrimoine social européen, qui va s'enrichir tout au long du xx^e siècle.

Il est clair que ce mouvement d'organisation progressive, basé sur l'expérience commune de l'exploitation et des solidarités locales, a aussi bénéficié de l'analyse théorique du fonctionnement réel du capitalisme livrée par Marx et d'autres intellectuels qui permettent une critique politique de la société nouvelle.

Par ailleurs la « concurrence sans merci » (on dirait aujourd'hui la compétitivité) qui s'étend, au niveau international, dans tous les secteurs d'activités va susciter une forte demande pour un système international de régulation sociale, qui garantit le progrès social national et protège la société contre les crises cycliques du capitalisme.

Ce sera la longue marche de près de 80 ans qui, après des essais infructueux, donnera naissance, en 1919, à l'Organisation Internationale du Travail amorcée d'une régulation politique et sociale, quoique imparfaite et limitée, du capitalisme.

En même temps, les organisations syndicales sont peu à peu reconnues sur le plan national : elles vont jouer le premier rôle dans l'étape suivante.

1.5

Etape 2 (1920 - 1970)

■ De la fondation de l'OIT jusqu'à la déclaration de Philadelphie : vers la régulation nationale du capitalisme 1918 : deux projets de civilisation

Dès le milieu du 19^e Marx et d'autres ont bien décrit la logique de développement du capitalisme.

1. Tout détenteur de capital veut **accumuler** plus de capital et, pour cela, doit chercher des profits sans cesse croissants.
2. Toute entreprise veut **s'agrandir** sans cesse, par l'absorption ou l'élimination de ses concurrents.
3. Toutes les entreprises veulent étendre leur marché **par-delà les frontières**.

Le mouvement ouvrier, face à cette logique, propose un triple projet d'émancipation :

1. Chaque travailleur veut garantir sa **sécurité d'existence**, par de meilleurs salaires (partage de la Valeur Ajoutée) d'abord ; ensuite, par la Sécu qui garantit un « salaire continué » même en-dehors du travail individuel. C'est le projet *social* du mouvement ouvrier.
2. Chaque travailleur veut **avoir son mot à dire** dans l'Etat (combat ouvrier pour le suffrage universel) ; ensuite, il veut que l'État ait quelque chose à dire dans l'économie et le social ! C'est le projet *politique* du mouvement ouvrier.
3. Aucun travailleur n'est sur Terre uniquement pour **travailler** ... Il veut avoir droit au repos, à l'éducation, à sa vie de famille, aux arts et aux loisirs ... C'est le projet *culturel* du mouvement ouvrier.

La situation au lendemain de la première guerre mondiale va donner à ce mouvement ouvrier le rapport de forces qu'il n'a jamais eu jusque là :

- Aspirations démocratiques des peuples qui se sont fait massacrer au front.
- Menace « bolchévique » suite à la révolution de 1917, et craintes, dans les Etats d'Europe et d'Amérique du Nord, de la « contagion ».

De ce fait, la reconnaissance du fait syndical et de la démocratie (suffrage universel – quoique souvent limité aux hommes) vont progresser dans la plupart des pays.

■ 1944 : Le Consensus de Philadelphie

La crise capitaliste des années 1930 avait démontré, depuis le krach financier de 1929, que le capitalisme était incapable de réguler, lui-même, son fonctionnement et son développement, y compris pour préserver ses propres intérêts. Cette crise a eu des conséquences extrêmement importantes dans de nombreux domaines :

- Régression sociale considérable dans les pays industrialisés (chômage massif, pauvretés).
- Crise économique : arrêt ou affaiblissement des productions de biens ou de services, faillites. Avec un pouvoir d'achat faible ou inexistant, la consommation intérieure s'affaisse.
- Crise politique. Si la régression sociale produit des actions positives (new deal keynésien en Amérique du Nord, réformes sociales des années 1936 en Europe), elle fait aussi émerger des solutions autoritaires, répressives des mouvements sociaux. Le fascisme s'installe en Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, Japon et dans d'autres Etats d'Europe Centrale.
- La guerre (1939-1945). Deuxième guerre mondiale née sur le territoire européen avec son cortège d'horreurs (bombardements massifs de villes très peuplées, premier emploi de la bombe atomique, répressions radicales des résistants ou opposants, suppression des libertés civiles, politiques et syndicales). Camps de concentrations pour les opposants, les résistants, génocide du peuple juif, du peuple tzigane.

Cette expansion de la barbarie, dans toutes les régions du monde, avait anéanti les pratiques démocratiques et les libertés, ainsi que nombre d'acquis sociaux et appelait d'autres politiques alternatives démocratiques et sociales, conduites par des Etats de droit, que l'échec de la Société des Nations, issue de la première guerre mondiale (1914-1918) n'avait pu ni su empêcher.

Aussi intellectuels, responsables politiques et sociaux, syndicalistes, résistants armés, équipe réduite du secrétariat de l'OIT réfugiée au Québec, analysent les causes et les conséquences de la crise multiforme du système capitaliste, irresponsable et incompétent, et proposent des alternatives, nationales et internationales, pour réparer les immenses dégâts matériels, économiques et sociaux et garantir une meilleure sécurité politique, économique et sociale.

■ C'est ce qu'on appelle le consensus de Philadelphie, triomphe de l'idée de régulation internationale, économique et sociale.

Ce consensus donne naissance aux Nations Unies dont la Charte explicite les principes, les mandats et le fonctionnement.

Deux textes précisent ces options :

- La **Déclaration Universelle des Droits Humains** (ONU - 1948). (voir la partie 1.1 de ce document, et la fiche ONU du Lexique).
- La **Déclaration de Philadelphie** (OIT - 1944) qui énonce notamment : « Le but central de toute politique nationale et internationale doit être la réalisation des conditions permettant à tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et l'égalité dans la sécurité économique et avec des chances égales. »

Cette déclaration énonce quelques principes essentiels :

- **Le travail n'est pas une marchandise.**
- **La liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu.**
- **La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.**

le Consensus de Philadelphie peut se résumer ainsi :

- Le social est considéré comme le complément indispensable de l'économie.
- Le marché est perçu de manière négative, incapable de se réguler (krach de 1929) et évolue dans une concurrence imparfaite. C'est un acteur myope.
- Par contre l'Etat démocratique doit avoir des capacités de planification. L'Etat doit intervenir pour réguler le marché et arbitrer entre intérêts contradictoires.
- Il est dépositaire de l'intérêt général et de la garantie de la dignité de toutes les personnes vivant sur son territoire.
- Le cœur des sociétés est l'opposition structurelle entre les patrons et les syndicats, représentant les travailleurs. La protection sociale doit être adossée au travail salarié.
- Le syndicalisme constitue le représentant naturel de la société civile. Les relations collectives entre syndicats et associations patronales et leurs négociations contractuelles constituent le gage d'une société de progrès. L'Etat est aussi le médiateur entre les intérêts opposés du capital et du travail et il doit favoriser le développement économique et social.
- Le plein emploi est possible, grâce aux gestions macro-économiques de l'Etat. Le social est un amortisseur de crises sociales et un facteur de croissance.
- Pour garantir la paix et contribuer à reconstruire un territoire dévasté par la guerre et relancer l'économie, la communauté européenne charbon/acier en donne les moyens dans un équilibre économique et social et préfigure la construction européenne.

Ainsi comme en témoigne la structure tripartite de l'OIT, la dialectique et les négociations entre l'Etat, les représentants du capital et ceux du travail sont de nature, au plan national et international, de garantir le progrès économique et social.

■ Paix militaire, paix monétaire

Il ne faut pas négliger deux autres dimensions des accords qui ont marqué la fin de la seconde guerre mondiale :

- L'instauration de l'ONU, de sa charte et de son système de sécurité, correspond à une tentative très forte « d'interdiction de la guerre » ; pour la première fois, tous (presque) les Etats du monde s'engagent à ne pas recourir à la force en dehors de l'autorisation du Conseil de Sécurité ; certes, ces

beaux principes n'empêcheront pas les « guerres sales » menées par services secrets interposés, et la guerre froide multipliera les conflits régionaux instrumentalisés par les grandes puissances, mais le principe est établi : le recours à la guerre est illégal, il ne peut intervenir que dans des circonstances exceptionnelles, en dernier recours, et avec un mandat de l'organisation.

- Accords monétaires de Bretton Woods : une monnaie peut aussi être une arme de guerre ; c'est pourquoi les Etats décident, en 1944, de créer un système international de régulation des monnaies et de prévention des crises monétaires, autour du Dollar US comme étalon. Les USA sont la seule puissance qui sorte renforcée de la seconde guerre : ils entendent bien utiliser cette puissance pour asseoir leur domination commerciale : pour cela, il est très utile que leur monnaie serve de référence. Mais en échange, à l'époque, les USA s'engagent à maintenir la convertibilité du dollar, de sorte que cette monnaie ait réellement cours au plan mondial : c'est cet engagement qui sera brisé en 1971.

■ 1944-1970 : développement de l'Etat social au plan national

Les politiques keynésiennes inspirent alors toutes les politiques économiques et sociales des pays industrialisés, y compris aux Etats-Unis. Cela signifie que tout le monde (à « droite » comme à « gauche ») s'accorde, avec les nuances d'usage, sur l'idée que le gouvernement et l'Etat doivent jouer un rôle actif dans l'économie, afin d'assurer :

- La sécurité d'existence de tous.
- Un partage relativement égal de la richesse produite.
- Le plein emploi (ce qui signifie : faire en sorte qu'il y ait plus de postes de travail que de demandeurs d'emploi).
- La protection sociale.
- Un accès pour tous à l'enseignement et à la culture.

En Europe de l'Ouest, particulièrement, des réformes sociales d'envergure vont largement concrétiser ces objectifs (extension de la sécurité sociale pour tous, amélioration sensible du droit du travail et des droits sociaux, émergence d'une certaine démocratisation économique par les conseils d'entreprises et les représentants du personnel.) Ces réformes seront garanties par des pactes sociaux entre représentants du capital et des salariés, sous l'égide de l'Etat.

Des systèmes, plus ou moins étendus, de concertation sociale et de commissions paritaires préviennent ou gèrent les conflits sociaux.

Les instruments de ces réformes sont principalement la Sécu, les services publics (donc l'impôt), et les systèmes de relations collectives de travail reconnaissant le rôle des syndicats.

Ces instruments vont prendre des formes concrètes différentes dans les différents pays d'Europe, selon les histoires et les particularités nationales. Il n'empêche que tout cela constitue bien un « patrimoine social européen* ». Cela va se développer jusqu'au milieu des années 1970, avec depuis des failles de plus en plus prononcées ...

■ Sur le plan international: fin des colonies, syndicats divisés dans un monde divisé

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la domination économique et industrielle des USA est établie; elle met fin à la longue période de suprématie britannique, basée entre autres sur l'avantage d'avoir pris quelques années d'avance dans la révolution industrielle, et sur un empire colonial sans équivalent.

L'intérêt des USA rencontre (provisoirement ...) celui des peuples des Etats « dépendants » en Asie et en Afrique, qui exigent l'indépendance politique et la fin du colonialisme. Les USA ont, avant leur entrée en guerre aux côtés des alliés, obtenu un engagement de principe pour la fin du colonialisme, qui les désavantage. Les indépendances nationales seront obtenues progressivement, souvent après des affrontements violents (première guerre d'Indochine, Vietnam, Algérie, Congo, Afrique portugaise ...).

Dans le même mouvement, depuis la Conférence de Bandoeng (1964), les peuples du Tiers Monde revendiquent les moyens de leur développement économique et social, grâce à la négociation d'un nouvel ordre mondial, économique et social.

Mais les Etats industrialisés relaient leurs secteurs économiques et commerciaux dans leur refus de réformes structurelles (échanges plus équitables, prix pertinents et stables des matières premières, satisfaction des besoins essentiels des populations; promotion mondiale de l'emploi, gestion démocratique des nouvelles technologies). Les négociations engagées (matières premières, programme mondial de l'emploi, accès équitable aux technologies de l'information) échouent.

La guerre froide, à partir de 1948, consacre un monde bi polaire partagé entre Moscou et Washington et accélère une course insensée aux armements, ainsi que la domestication des Etats alignés sur Washington ou Moscou, y compris dans les structures syndicales internationales et nationales.

Dans ce contexte de guerre froide, les politiques de sécurité nationale, surtout en Amérique Latine, font apparaître des dictatures violentes (pouvoirs militaires) réprimant toute contestation des forces progressistes, syndicales ou politiques, afin de « lutter contre le communisme » et garantir la libre entreprise et le libre échange.

Les nationalisations, y compris dans des secteurs stratégiques, sont supprimées. Dès 1973, l'école néo libérale de Chicago utilise le Chili, d'abord, comme espace de laboratoire, par exemple dans les privatisations de la sécurité sociale.

Les divisions syndicales s'étendent dans les pays industrialisés, conséquences de la guerre froide et surtout dans les acceptations ou les refus de l'intégration des travailleurs et de leurs organisations au système capitaliste de production et de consommation. Deux grandes organisations syndicales mondiales se font concurrence (voir lexique: *): la FSM communiste et la CISL « sociale-démocrate »; un certain nombre de syndicats se regroupent par ailleurs dans la CMT d'origine sociale-chrétienne; enfin d'autres syndicats refusent de s'aligner sur un des deux grands blocs et restent « inaffiliés »

■ Le consensus de Philadelphie se lézarde

Il est vrai que de 1950 à 1980, l'élévation du niveau de vie dans les pays industrialisés, quoiqu'incomplète et inégale, sera considérable. Le compromis fordiste et social-démocrate semble fonctionner : croissance du pouvoir d'achat contre docilité et acceptation du système. Cependant, depuis le milieu des années 60, en même temps que des luttes sociales se poursuivent autour du partage des richesses produites, le système capitaliste et ses expressions impérialistes vont se trouver mis en cause et combattus sur trois dimensions au moins.

• Critique culturelle : mai 68

La production de masse et la division taylorienne du travail est contestée : l'organisation hiérarchique du travail, l'exploitation des non qualifiés dans des tâches parcellaires. De plus, la révolte contre la société matérialiste de consommation de mai 1968 s'oppose aux objectifs de la production marchande du travail.

• Critique féministe

Depuis le début du capitalisme industriel, les femmes ont joué un rôle de « variable d'ajustement » : appelées à fournir, durant les guerres ou les périodes de forte croissance, l'appoint de main d'œuvre indispensable, elles étaient régulièrement renvoyées dans leurs foyers quand les intérêts des entreprises et des ouvriers masculins le justifiaient. Dans les usines, elles étaient confinées à des rôles subalternes, et mal payées ; à la maison elles continuaient d'assumer une lourde part de l'entretien du ménage (tâches domestiques, mais aussi économie complémentaire de subsistance). Le suffrage universel étant étendu aux femmes dans tous les pays après 1945, et le long travail culturel des féministes portant ses fruits, le capitalisme « patriarcal » est durement critiqué.

• Critique anti-impérialiste

la guerre du Viêt-Nam sera le moment de cristallisation d'une prise de conscience de l'impérialisme aux USA, comme la guerre d'Algérie a été pour une partie de la jeunesse française l'occasion de prendre parti pour l'internationalisme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En même temps que cette triple critique du capitalisme, se font jour les mutations considérables qui se manifestent par l'introduction des nouvelles technologies et leurs conséquences sur l'organisation du travail et de la division internationale du travail. Les restructurations gagnent certains secteurs, comme le textile, la chaussure, les composants électroniques etc. C'est le début de la déréglementation du travail et de l'affaiblissement des conventions collectives.

Tout est en place pour une riposte – une revanche – capitaliste.

1.6

Etape 3 (1970 – 2000)

■ Du « choc dollar » au consensus de Washington : mondialisation du capitalisme financier et dérégulation

En retrait depuis 1944, les milieux d'affaires passent à l'offensive (1962-1990), en tentant de reprendre ce que le compromis de Philadelphie leur avait fait perdre, en termes de pouvoirs et de rapports de forces.

■ Le dollar comme arme de guerre

Le dollar Nixon devient une monnaie de combat, les Etats sont contournés dans leurs capacités législatives, sociales et fiscales et les syndicats déstabilisés par leurs divisions internes et l'affaiblissement de leurs rapports de forces. L'imposition de la soft law à l'OCDE et au BIT pour éviter un contrôle contraignant des sociétés multinationales par les Nations Unies ouvre la voie à une contestation patronale des systèmes normatifs sociaux contraignants.

Les Etats redeviennent dépendants par l'injustice des termes de l'échange (ce qu'ils exportent se déprécie et ce qu'ils importent renchérit). La dette est une véritable mise sous tutelle qu'aggravent les ajustements structurels imposés par la FMI et la Banque Mondiale pour réduire les budgets publics et qui ruinent les systèmes de santé et d'éducation, rendent impuissante l'administration du travail, puisque les codes du travail sont jugés nuisibles au développement économique.

■ Le Consensus de Washington... ou le triomphe de l'idéologie néo libérale

Les deux dernières décennies du xx^e siècle verront se dérouler un processus qui apparaît comme un total revirement du Consensus de Philadelphie. Les acteurs régulateurs de ce consensus semblent affaiblis et privés de moyens.

- Les représentants des travailleurs seront principalement victimes de la montée du chômage de masse, qui insécurise les salariés, rend difficile l'action collective, affaiblit la protection sociale. De plus, nombre d'organisations syndicales mettront un certain temps à saisir la véritable nature de ce qui se passe dans les années 70 et 80 : plutôt qu'une crise, il s'agit d'un véritable changement de régime, une « contre révolution » : ce que nous appelons aujourd'hui la mondialisation.
- Les Etats, pour leur part, semblent contraints de tenir compte des intérêts des marchés, plutôt que ceux des populations. En réalité, un examen attentif des décisions politiques essentielles prises autour des années 80 montre que les Etats ont aussi, très largement, organisé leur propre impuissance, sur base de la conviction que le marché serait la meilleure forme de régulation possible. C'est ainsi, par exemple, que les marchés des capitaux seront entièrement libéralisés, les Etats renonçant par là à leurs moyens de contrôler les géants de la finance qui, aujourd'hui, font la loi.

Début 1990, les systèmes du socialisme étatique s'effondrent en Europe Centrale et Orientale, et dans toute l'URSS. Minés de l'intérieur, par ses fictions et ses répressions bureaucratiques, opérées au nom de la classe ouvrière, impuissants économiquement, ces systèmes débouchent sur le vide.

Les groupes économiques et financiers accumulent le capital, concentrent et étendent leurs pouvoirs et s'étendent à travers les frontières. C'est le temps de la mondialisation capitaliste. La capitalisme et l'idéologie néo libérale semblent sans rival et sans alternative.

« *Le cri de triomphe du libéralisme sur le monde a quelque chose de profondément malsain* » K. Kieslowski, cinéaste polonais.

C'est aussi, dans les années 1990, le constat de l'échec des deux stratégies, antagonistes, du mouvement ouvrier, nées à la fin du XIX^e siècle en Europe et illustrées par les polémiques entre réformistes et révolutionnaires.

- La stratégie de la rupture avec le capitalisme, incapable de faire émerger des sociétés viables, faute d'un socialisme véritablement démocratique. Les révoltes ouvrières, qui de 1953 à Berlin Est à 1980-1990 en Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie etc. laissent les dirigeants auto proclamés de la classe ouvrière sourds et aveugles.
- La stratégie de la réforme (dont les succès furent évidents pendant plusieurs décennies) s'avère impuissante à donner des finalités sociales et humaines à l'économie mondialisée. Les Etats affaiblis et désemparés devant les agissements du monde des affaires « laissent faire ». Les forces politiques progressistes entrent en léthargie intellectuelle et opérationnelle.

Quelles sont les principales caractéristiques du consensus de Washington ?

D'abord des présupposés idéologiques :

- Le marché est le meilleur mécanisme d'allocation de richesses. La croissance profite à tous, y compris aux pauvres. Il suffit de libérer les forces du marché pour que se crée la richesse et qu'elle se traduise par une augmentation générale du niveau de vie.
- Les élites politiques et administratives abusent de leurs positions et brident l'essor des marchés. Les Institutions privées, à but lucratif ou non lucratives, sont plus efficaces et moins corrompues que les institutions publiques.
- Il faut privatiser entreprises et services publics. Dans le domaine de la protection sociale, il faut privilégier le mécanisme de l'assurance privée et développer la concurrence entre prestataires de services.
- La société n'est pas constituée de classes mais d'individus, même s'il existe des échelles de richesse et d'influences, une polarisation des sociétés entre groupes favorisés/défavorisés. Les politiques sociales publiques doivent aider les défavorisés à acquérir leur autonomie (stratégies de la Banque Mondiale d'éradication de la pauvreté). La politique d'aide aux pauvres et aux victimes doit transiter principalement par les ONG. Les syndicats sont

suspects de favoriser les rentes de situation (rigidités du marché du travail, blocages sur des acquis sociaux obsolètes, corporatismes etc.)

- Les politiques de protection sociale des travailleurs (droits sociaux, promotion de l'emploi digne et juste, promotion de systèmes de protection sociale basés sur la répartition et la solidarité) défendues par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sont considérées comme des obstacles à la croissance, au développement des marchés ainsi qu'à la compétitivité des entreprises. D'où les remises en cause du système normatif de l'OIT par les employeurs et l'asphyxie financière de l'OIT, voulue par de nombreux états membres de l'OIT, convaincus de la justesse des options de l'économie de marché.
- Les normes de l'OIT, indicatives, sont affaiblies par les normes contraignantes commerciales ou financières (OMC, FMI, Banque Mondiale, Organisation Mondiale des Brevets).

La compétitivité* devient le moteur essentiel du développement économique et commercial, censée garantir les valeurs fondamentales du capitalisme mondialisé : propriété privée, libre entreprise, libre échange.

La compétitivité a aussi l'avantage de susciter la concurrence entre les individus, dès les temps de formation (que les meilleurs gagnent, les autres sont objets de compassion).

La compétitivité favorise, aussi, les ruptures de solidarité et facilite la guerre entre travailleurs.

La responsabilité sociale des entreprises devient un must, présenté comme vecteur de l'auto régulation des entreprises, permettant l'affaiblissement du droit législatif (fiscal et social) et contractuel.

L'entreprise est d'abord responsable des intérêts des actionnaires.

Le Consensus de Washington, c'est aussi une série de principes qui doivent guider les politiques économiques dans tous les pays, particulièrement dans les PVD :

- Rétablir la discipline fiscale, en réduisant particulièrement les déficits publics (ajustements structurels) dans les secteurs de l'administration, des subventions aux entreprises d'état et aux biens de consommation.
- De mettre en place un élargissement de la base fiscale sur les biens de consommation mais avec un taux marginal bas pour les entreprises privées.
- Achever la libéralisation des services (AGCS) et des marchés financiers.
- Etablir un taux de change réel compatible avec le développement des secteurs exportateurs.
- Baisser les tarifs douaniers et supprimer les barrières aux investissements étrangers.

- Privatiser les entreprises nationales et déréguler l'économie.
- Renforcer les droits de propriété.

Les temps changent

En 1919, dans le cadre du Traité de Versailles naissait l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont la mise en place était exigée depuis le milieu du XIX^e siècle par le mouvement ouvrier, des scientifiques, économistes, parlementaires, qui considéraient indispensable une législation internationale protectrice des travailleurs car « la tendance vers le libre échange rendra toujours la concurrence plus acharnée et ruineuse. » (D. LeGrand, industriel – 1853)

La Constitution de l'OIT, en 1919, affirmait « La non application par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays. »

Ainsi, fin du XIX^e siècle, il était indispensable d'imposer des règles sociales face à la « concurrence sans merci » entre pays industrialisés.

A la fin du XX^e siècle, pour donner toute sa mesure à « la compétitivité », il conviendrait de déréglementer, d'affaiblir le droit social, de restreindre la liberté d'action syndicale ...

Vérité de la fin du XIX^e siècle, hérésie de la fin du 20^e ???

■ Echec du Consensus de Washington.

Naissance du mouvement altermondialiste.

Et après ?

Sommes-nous au tournant d'une nouvelle étape ?

- Les directeurs généraux du FMI et de la Banque Mondiale l'affirment : « Le consensus de Washington est mort ». Mais comme rien ne le remplace, son idéologie et ses recettes sont toujours en vigueur. Mais il est vrai que les vertus prêtées au néo libéralisme n'ont pas opéré. Au contraire, le monde s'enfonce dans le désordre, les tensions violentes, l'intolérance, les intégrismes religieux.
- La promesse que toutes et tous allaient bénéficier de la mondialisation y compris les pauvres se vérifie comme une supercherie. Les recettes du Consensus de Washington n'ont entraîné ni le développement économique, ni le développement social. Au contraire, inégalités insensées dans chaque pays (y compris dans les pays industrialisés) et entre les pays. La dette, injuste mais maintenue et exigée, étouffe l'essor économique et social des pays du Tiers-monde. Les ajustements structurels comme les stratégies proclamées de la réduction de la pauvreté produisent l'inverse de leurs objectifs et maintiennent des peuples dans la dépendance et des états de nécessité.
- Le capitalisme mondialisé s'avère incapable de réguler son propre développement, de garantir le développement durable et rend dangereuses toutes les sociétés, faute d'assurer des finalités sociales et humaines à son fonctionnement, alors que les richesses s'accumulent et que les tech-

VOIR

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

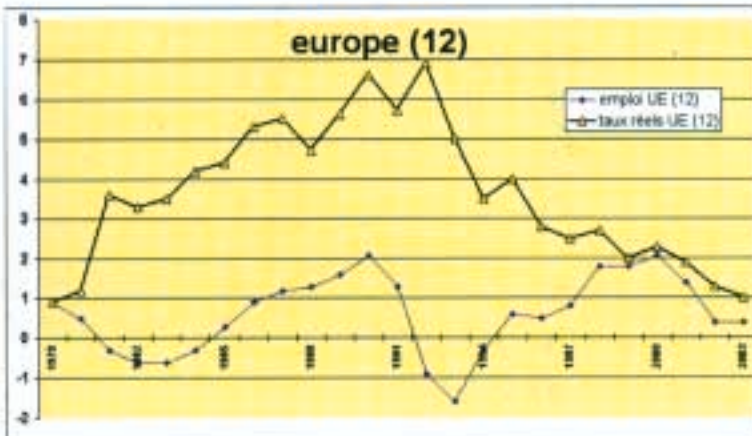
nologies recèlent des pouvoirs fabuleux... qui restent inopérants car ils sont captifs des grands groupes économiques et financiers multinationaux.

- Sous la pression des rentes insensées exigées par les financiers, de nombreuses entreprises, en Europe et aux Etats-Unis, recourent à des procédés d'escrocs pour truquer les bilans, tronquer les informations afin de rassurer marchés et actionnaires en maintenant les actions à un niveau élevé.
- La contestation et les critiques croissantes de très nombreux groupes alter mondialistes et syndicaux, travaillant en réseaux à travers tous les continents, fragilisent les objectifs et les modèles économiques prônés par le Consensus de Washington.
- Cette contestation s'étend dans tous les milieux où la « sacralisation » du marché et du profit rebute les humanistes quelles que soient leurs croyances. Des alternatives se construisent et des résistances s'amplifient et se renforcent, y compris dans des environnements hostiles, comme les réalisations sociales et économiques de l'économie populaire, sociale et solidaire.



En fait, le capitalisme mondialisé est enfermé dans une contradiction majeure, cercle vicieux que ses objectifs contradictoires ont créé

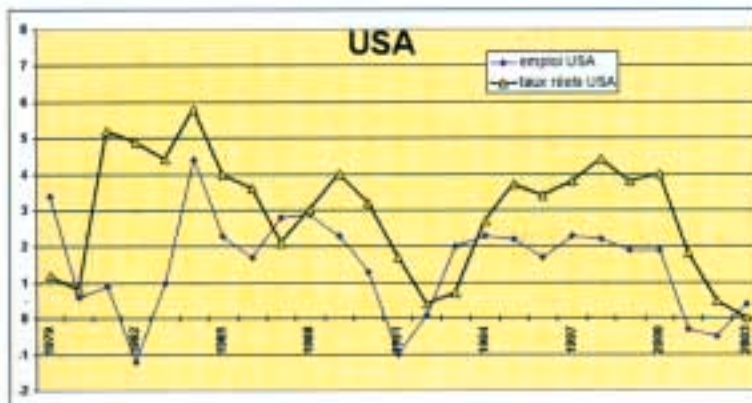
- D'une part, en confiant aux marchés la régulation et en sacralisant la compétitivité, le pouvoir d'achat s'amenuise, soit par la modération des salaires, soit par la faiblesse des prestations sociales. Là où les pouvoirs d'achat sont inexistantes ou très faibles, ils ne progressent pas. Résultat : la majorité des travailleurs du monde ne peuvent dépenser assez pour assurer leur bien-être, voire simplement leurs besoins fondamentaux. Et ceci se retourne contre la croissance.
- D'autre part, les entreprises veulent s'étendre en vendant leurs produits et leurs services. C'est une nécessité impérieuse. Le matraquage publicitaire et les astuces (ouverture des grandes surfaces, le dimanche ; allongement des horaires, réduction des prestations publiques de sécurité sociale, recours aux assurances privées, chômage) n'améliorent pas, globalement, le pouvoir d'achat et génèrent de profondes frustrations, surtout chez les jeunes, sollicités de « consommer pour exister » ce que leur faible pouvoir d'achat les empêche de faire.



UNION EUROPÉENNE

Une politique monétaire dogmatique: les taux d'intérêts restent élevés même quand la croissance de l'emploi est basse (années 80); quand l'emploi s'effondre (92-93; 2002-2003), les taux descendent très peu et très tard.

Qui en profite? Uniquement les rentiers qui vivent de leur épargne.



USA

Une politique monétaire pragmatique: les taux d'intérêts suivent rapidement les évolutions de l'emploi; quand la croissance de l'emploi est négative ou presque nulle (91-92; 2001-2002), les taux d'intérêts réels descendent en dessous de 1%.

Qui en profite? Les entreprises et les travailleurs.

1.7

L'Europe dans la mondialisation : une réalité à deux visages



Au sein de la mondialisation, telle que nous l'avons définie et rapidement décrite ci-dessus, l'Europe est une réalité paradoxale, qui soulève des appréciations contradictoires et souvent passionnées. Au sein même des militants syndicaux et progressistes, l'un se posera en « défenseur de l'Europe » vantera la réussite d'une construction politique pacifique et d'un dépassement de nationalismes ; l'autre multipliera les exemples où les reculs sociaux sont « la faute de Bruxelles ».

Pour les uns l'Europe serait notre meilleur rempart contre la mondialisation, parce qu'elle permet de donner une puissance économique à notre modèle social ; pour les autres l'Europe est un moteur essentiel de la mondialisation capitaliste : en témoignent ses prises de position à l'OMC, au FMI etc...

Comment s'y retrouver ? Où est la vérité entre ces deux opinions ?

Il faut voir que derrière le mot « Europe », il n'y a pas une, mais deux réalités très différentes, qui ont une histoire différente.

- Il y a d'abord un projet social, imaginé dans les luttes terribles du XIX^e siècle (point 1.3) et largement réalisé entre 1944 et 1980 (point 1.4). Ce projet social d'égalité, de justice et de liberté, a construit ce que nous pouvons appeler notre « Patrimoine Social* » : une richesse collective fondée sur des droits, notre plus bel héritage, que nous avons le devoir d'améliorer pour le transmettre à nos enfants.

Ce « modèle » est détaillé à l'article « Patrimoine Social Européen » du lexique.

- Il y a aussi une construction politique, qui s'est d'abord appelée « Communautés Economiques Européennes » (C.E.E) avant de devenir l'Union Européenne, désormais à 25. Or cette construction politique est profondément marquée par la prédominance de l'économie sur politique ou le social ; et par une vision libérale de l'économie et du rôle de l'Etat. Cette vision était présente dès le Traité de Rome (1957), mais elle s'est approfondie au fil du temps, singulièrement lors du Traité de Maastricht*.

Cette construction politique, dont les mérites sont réels sur certains plans, mais qui a jusqu'ici davantage fragilisé que consolidé notre patrimoine social, est détaillée à l'article « Union Européenne » du lexique.

■ Une construction ambivalente

Instruits par les conséquences de la crise, profonde et multiforme, des années 1930 issue de la crise du capitalisme, les Etats européens ont voulu construire leur unité et leur coopération dans le cadre du Consensus de Philadelphie* (1948). Deux Institutions ont été développées en parallèle :

- Le Conseil de l'Europe* (siège à Strasbourg) pour établir des Etats de droit, avec des fonctionnements démocratiques. Elabore également des instruments garantissant les droits civils, politiques et sociaux, individuels et collectifs. En 2005, le Conseil de l'Europe rassemble 46 Etats.
- L'Union européenne* (siège à Bruxelles) a pour vocation de réussir l'intégration européenne, autant dans le domaine économique (reconstruction, utilisation communautaire du charbon et de l'acier) que dans le domaine politique (démocratie, union politique progressive, progrès social). Cette construction se fera lentement, difficilement (maintien de la souveraineté des Etats nationaux couplé à la montée des pouvoirs de l'Union dans le domaine monétaire, économique, politique, réglementaire).

L'Union étend son intégration dans plusieurs élargissements successifs, sans parvenir à refonder de façon claire ses options fondamentales face au néo libéralisme et à la mondialisation capitaliste.

L'Union européenne est une construction ambivalente, elle se présente, comme expliqué ci-dessus, avec un double visage, des dysfonctionnements entre ses options affichées et ses mises en œuvre. Ainsi l'UE se caractérise toujours par une intégration politique de citoyennes et citoyens « égaux en dignité et en droit » avec des droits (égalité de traitement, santé/sécurité au travail notamment, avec lesquels elle a amélioré le patrimoine social européen).

Elle proclame son attachement au développement économique et social, au développement durable, dans ses politiques internes et externes, alors que toutes ses activités sont empreintes de technocraties et de néo libéralisme. Par une politique dominée par les priorités monétaires, l'UE a négligé des

mesures de coopération économique dynamique, de croissance et de promotion de l'emploi (dévalorisée par les précarités et la dégradation des conditions de travail).

Malgré des initiatives importantes (dialogue social* interprofessionnel et sectoriel débouchant sur des accords contractuels transfrontaliers, création des comités d'entreprises européens, adoption en 2000 de la Charte des Droits fondamentaux de l'UE), l'UE semble ne plus faire face au démantèlement progressif du patrimoine social européen* (protection sociale, négociations collectives, services publics, luttes contre précarités et exclusion sociale).

■ L'Union Européenne à un tournant ?

L'élargissement de l'Union, à 10 Etats (donc 25 en 2005) et bientôt à 27, 33 etc. nécessitait des mesures efficaces et démocratiques de fonctionnement (équilibre entre institutions, critères de prises de décisions à la majorité, mandats respectifs Etats nationaux/Union, formes de coopération etc.).

Cela nécessitait également de préciser pour le ^{xxi} siècle, les fondements et les objectifs et moyens de la construction européenne, sa place dans le monde etc. Une Convention européenne de plus de 100 membres (représentants des parlements nationaux, du parlement européen, des 25 gouvernements etc.) a élaboré un projet de Traité constitutionnel, soumis à l'approbation des populations européennes, à travers leurs Etats membres. Si ce texte apporte des améliorations et des opportunités, il reste flou dans de nombreux domaines, qui intéressent avant tout les Européens (emploi, protection sociale, conditions de travail, formation continue etc.). Par ailleurs, l'appellation « constitution » crée une confusion dommageable : en droit, ce texte n'est rien d'autre qu'un Traité de plus, dont le statut n'est pas différent de celui des traités de Maastricht, d'Amsterdam ou de Nice. Mais l'abus du mot « constitution » crée une charge symbolique et des attentes de progrès démocratique auxquelles le Traité « constitutionnel » répond très peu.

Il n'est pas interdit de penser que l'UE est peut-être à un tournant important : durant longtemps, elle a fonctionné comme une machine à dépolitiser les débats : les décisions de « Bruxelles » étaient préparées dans des cercles confidentiels, par des technocrates et des diplomates ; les Etats les entérinaient ensuite, parfois en y voyant l'occasion d'imposer à leurs populations des mesures anti-sociales qui ne seraient pas passées dans leurs opinions publiques nationales. Les peuples d'Europe s'intéressaient peu aux décisions prises par l'Union, considérée comme une affaire « extérieure », moins importante ou moins digne d'engagement politique et social que les débats nationaux.

Même un projet aussi capital que la Monnaie Unique et la construction du système de banques centrales ont été largement traités comme des questions techniques.

VOIR

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

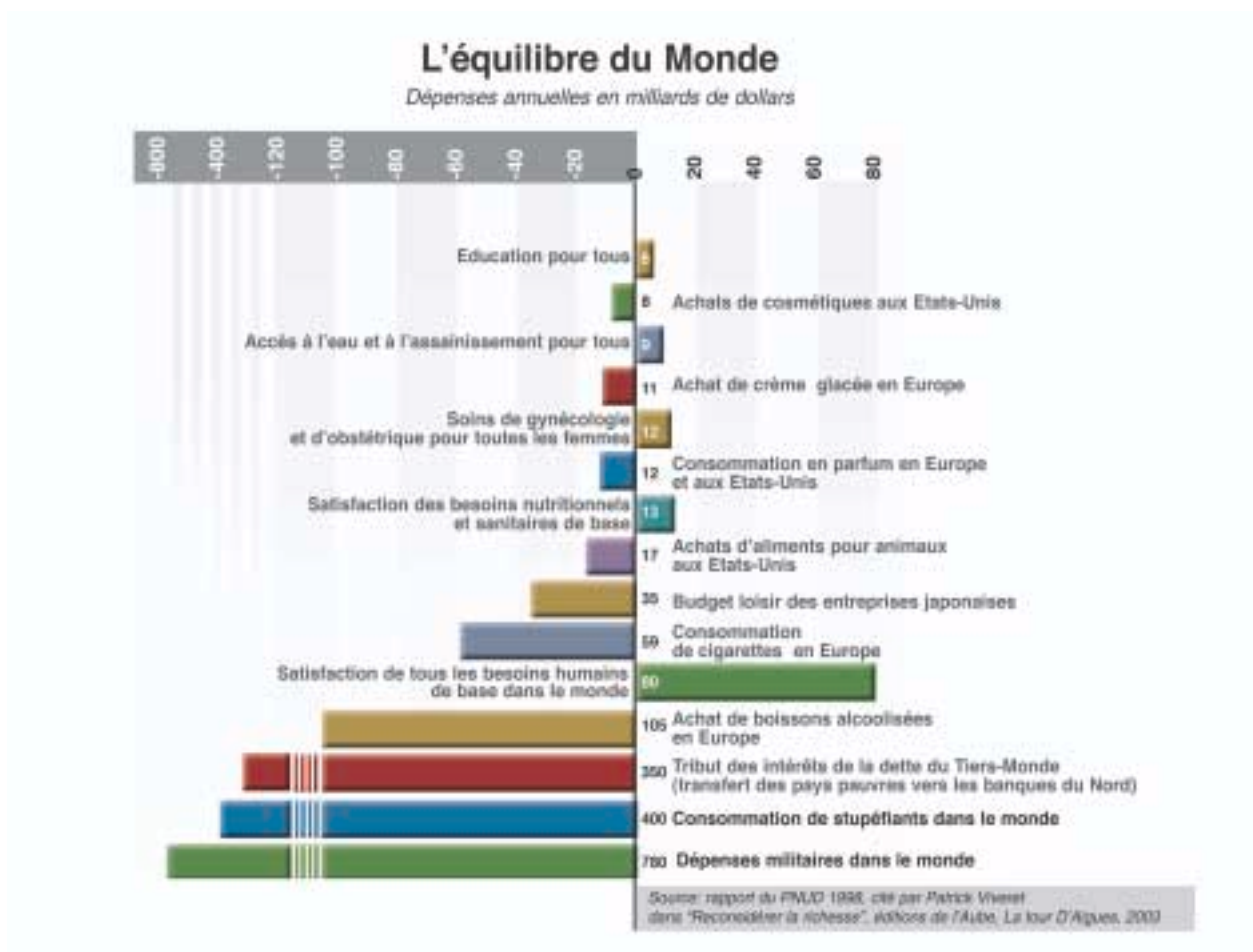
En 2004 et 2005, avec la médiatisation du traité constitutionnel, mais surtout avec le sinistre projet de directive Bolkestein*, il semble que les questions européennes aient fait irruption à l'avant plan des opinions publiques, des ONG, des syndicats ... C'est une bonne nouvelle: l'Union Européenne ne deviendra l'Europe que nous voulons, celle de notre Patrimoine Social, que si un mouvement social fort, coordonné sur le plan européen, exerce une pression suffisante.



L'EUROPE ET
LA MONDIALISATION

VOIR **JUGER** AGIR





Le graphique en page précédente, les « portraits » des premières pages de cette brochure, les infos que nous recevons du monde, notre expérience quotidienne ... tout nous le crie : le fonctionnement de notre monde est injuste, indigne des êtres humains, et évolue vers plus d'injustice, plus de pauvreté, plus de violence.

Sur quelles bases, avec quels critères pouvons-nous juger les situations et les actions que nous rencontrons ? Nous ne sommes heureusement pas sans rien : nos parents, nos prédécesseurs, ont énoncé des principes partiellement réalisés, de plus en plus bafoués, mais qui peuvent encore nous guider.

Et en face, les promoteurs de la mondialisation ont énoncé les leurs. Ce court chapitre vise à clarifier les « modèles » des uns et des autres, les deux visions du monde qui s'affrontent aujourd'hui.

■ Etat social du monde

Pour se rendre compte des écarts qui subsistent ou, même, s'étendent entre les droits proclamés et les réalités sociales dans le monde, il suffit de comparer, pour chaque thème, les articles de la Déclaration universelle des droits humains et les réalités correspondantes, comme nous l'avons fait au point 1.2

... 56 ans après la proclamation de cette déclaration universelle le constat est accablant.

En 1995, le Sommet Social Mondial des Nations Unies, qui s'est tenu à Copenhague, préparé avec beaucoup de rigueur, établissait le même constat.

A l'issue du Sommet, 108 chefs d'Etat et de gouvernement s'engageaient sur une déclaration et un programme d'action. Ces 10 engagements très précis voulaient parvenir à un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permette aux populations du monde de parvenir au développement social. Le programme d'action en précisait les objectifs et les moyens et souvent les échéances.

Ainsi :

- **L'élimination de la pauvreté.**
- La réalisation de l'objectif du **plein emploi**, librement choisi, productif, assurant des moyens de subsistance surs et durables.
- **L'intégration sociale**, la solidarité, la sécurité, la participation de tous.
- Le respect intégral de la **dignité de la personne humaine** et l'égalité entre hommes et femmes.
- L'accès universel et équitable à un **enseignement de qualité** et au plus haut niveau possible de santé physique et mentale.
- Le renforcement de la coopération internationale et régionale pour atteindre ces objectifs.

En 2005, dix ans après Copenhague, on peut affirmer qu'aucun de ces objectifs n'a été atteint et que peu d'efforts ont été faits dans ce sens.

Récemment, la Commission internationale mise en place par le BIT, composée de représentants économiques, syndicaux, politiques et d'intellectuels du monde entier publiait un rapport sur la dimension sociale de la mondialisation.

Ce rapport faisait les constats suivants :

« La mondialisation recelait de nombreux potentiels... mais qu'elle n'avait pas répondu aux aspirations de la majorité des populations du monde. »

« Cela doit et cela peut changer »

« L'insécurité économique et sociale, présente dans toutes les sociétés, produit la peur et la révolte. »

De nombreuses propositions d'action étaient explicitées dans les conclusions du rapport. Ce rapport a fait l'objet d'une Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (29/09/2004).

Le secrétaire général des Nations Unies la résumait ainsi :

« Les bénéfices de la mondialisation ont été distribués inégalement avec un fardeau plus important du côté de ceux qui peuvent se protéger le

moins. Trop de gens, en particulier dans les PVD, se sont sentis exclus et menacés par la mondialisation. Ils ont l'impression d'être les esclaves du marché alors que cela devrait être autrement ».

Les solutions selon la résolution des Nations Unies :

« La création d'emplois, la protection des droits fondamentaux au travail, le renforcement de la protection sociale et l'élargissement du dialogue social sont des éléments clés pour une mondialisation qui encourage non seulement la réforme économique, mais le progrès social ».

Les gouvernements, comme la plupart des courants politiques arrivés au pouvoir, semblent plongés dans une léthargie intellectuelle et dans l'impuissance d'agir. Certes, de temps à autre, les discours peuvent faire illusion mais les actes suivent rarement.

En fait les gouvernements, surtout ceux des grands pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord, ont accepté, complices ou contraints, les choix des marchés. Ce désarmement des Etats date de la période 1965-1985, où, sous l'égide de la CNUCED, de l'OIT, de l'Unesco, on a engagé des négociations, réclamées par les pays du Tiers Monde, sur les matières premières, l'emploi, les communications etc. afin de trouver les voies et moyens d'un nouvel ordre économique et social international dont aurait dû émerger des réformes structurelles mondiales ainsi que des échanges commerciaux plus équitables et un accès aux nouvelles technologies, ainsi qu'un contrôle démocratique des sociétés multinationales.

Contraints par les milieux d'affaires, les pouvoirs publics se sont désarmés et ont laissé faire les marchés.

■ L'Etat social de l'Europe : un modèle ?

L'Europe, surtout les Etats de l'ouest, a été longtemps, et reste partiellement, un territoire privilégié où les réalités sociales étaient prises en compte de façon positive.

A tel point qu'on parle de « modèle social européen ». Ce terme ne convient pas, d'autant plus que des modèles sociaux nationaux ont été invoqués, successivement, modèle nordique, suédois, allemand et en 2003-2004, danois.

Ont été aussi invoqués les modèles brésiliens, américains, japonais. Références de mode, vite abandonnées. En effet sont présentées les faces positives qui ont souvent un revers négatif. De plus, les prétendus « modèles » sont tellement liés à l'histoire et à la culture de chaque pays qu'ils ne sont transposables par ailleurs.

Cependant, on peut affirmer qu'il existe un **patrimoine social européen***, c'est-à-dire un ensemble de principes et de valeurs, de règles du jeu, de droits, ainsi que de protections garanties. Certes ces principes et ces droits, d'options similaires, sont appliqués de façon diverse dans les Etats européens.

■ Des choix... liés à des valeurs :

Tous les pays du monde, industrialisés ou non, acceptent (et souvent procla-

JUGER

• L'EUROPE ET LA MONDIALISATION •

ment) des impératifs :

- compétitivité
- moderniser = privatiser
- libéraliser
- flexibilités

ce qui donne en pratique :

- austérités
- précarités
- pauvretés
- inégalités insensées

Dans chaque pays, gouvernants, partis politiques, syndicats, société civile, acteurs sociaux et culturels, employeurs sont confrontés à des choix :

- soit tout faire pour les intérêts des marchés
- soit tout faire pour les intérêts des populations

Derrière ces choix, reposent des valeurs contradictoires.

Valeurs néo-libérales

- compétition entre individus
- compétitivité entre firmes et secteurs (= guerre entre travailleurs)
- exaltation de la réussite individuelle
- l'argent, critère suprême
- le travail, comme les personnes, deviennent des marchandises

Valeurs humaines de libération

- tous les êtres humains, égaux en dignité et en droits
- justice sociale, d'où paix
- solidarité
- démocratie participative

suivant l'une ou l'autre de ces valeurs

- soit celles du néo libéralisme d'où émerge progressivement la sécurité militaire à cause de l'insécurité économique et sociale
- soit celles de l'humanisme et de la justice sociale qui conduisent à la sécurité économique et sociale

VOIR JUGER AGIR

- 1 **Information**
- 2 **Résistance**
- 3 **Droits fondamentaux**
- 4 **Faire progresser des droits nouveaux**
- 5 **S'engager pour une autre Europe**
- 6 **Construire le syndicalisme européen & international**
 - a. CEE
 - b. Comités mondiaux
 - c. Solidarités avec les syndicalistes menacés
- 7 **Quatre priorités d'actions**
 - a. des emplois décents, justes et reconnus en Europe.
 - b. l'avenir de la sécurité sociale en Europe
 - c. la contribution de l'Europe à l'encadrement démocratique de l'économie mondiale de marché
 - d. une politique de migration au service de la justice et de la liberté
- 8 **Les syndicats sont-ils aujourd'hui capables de développer ces actions ?**
- 9 **Sept questions que la mondialisation nous pose**

Que faire ?

Agir n'est jamais facile ; agir dans le contexte de la mondialisation est plus difficile encore. Au minimum, nous pouvons ne pas être dupes : analyser les situations, les réalités, les politiques nationales et européennes, le comportement des entreprises et des milieux d'affaires, à partir de nos propres valeurs.

Pour cela, il faut analyser globalement les réalités et penser des alternatives universelles ; dans cet esprit universel, il faut agir localement là où on vit et travaille.

On demandait à l'écrivain portugais Miguel Torga : « Qu'est-ce que l'universel ? » et lui de répondre « L'universel ? C'est le local sans les murs. »

Les pistes d'action sont nombreuses ; notre histoire en est riche, le jeune mouvement altermondialiste en expérimente de nouvelles : dans cette brochure nous avons voulu rapidement parcourir ce qui nous semble les principales voies ouvertes aux syndicalistes d'Europe. Notre liste n'est pas finie : vous l'enrichirez sans doute à partir de l'analyse de vos propres expériences.

3.1

S'informer, informer, poser les débats dans des termes clairs

■ Les idées ont des conséquences

Non pas toutes les idées, pas les pures abstractions, pas les idées d'un rêveur solitaire, mais les idées fortes, nées du débat et de la confrontation avec l'expérience, exprimées ensemble et dans la durée ... Ces idées-là ont des conséquences, comme ont eu de terribles conséquences les idées néo-libérales élaborées dès la fin des années 40 en petit comité, sans cesse répétées, répandues, dans les universités, les médias, les partis ... Jusqu'à apparaître, à la faveur de la « crise » des années 70, comme la seule évidence, la seule réponse possible.

Il est donc essentiel que nous consacrons un peu de temps, comme syndicalistes, et comme organisations, à examiner les idées à la mode, et à améliorer et exprimer nos propres idées. Les syndicats sont des organisations qui doivent rendre des services à leurs membres, les protéger, défendre leurs intérêts matériels : mais cela il n'est pas possible de le faire sans développer aussi un travail d'éducation populaire, d'explication, d'éducation. Car sans cela nous nous condamnerions à agir dans un contexte de plus en plus hostile, de plus en plus acquis aux idées néo-libérales de compétition généralisée, de rejet de l'Etat, des services publics, et de l'action collective ...

■ Marchandisation des médias

Le monde des médias depuis 20 ans est caractérisée par deux évolutions majeures :

1. La concentration économique de la plupart des médias ; concentration horizontale (entre pays) et verticale (entre différents médias et métiers) au sein de groupes financiers ou industriels dont le souci d'informer n'est ni le premier métier, ni le premier intérêt ... Ce mouvement rend très difficile la diffusion d'informations objectives sur la nature réelle de la mondialisation et des conflits sociaux : les propriétaires des grands médias sont à peu près tous liés, parfois de près, au « consortium » d'acteurs qui dirigent la mondialisation à leur profit.
2. Le développement des moyens de communication électronique, qui permet désormais à l'information sous toutes ses formes (textes, sons, images) de circuler très rapidement et à très faible coût. Désormais tous les syndicats ont leur site Internet ; de plus en plus diffusent des newsletters électroniques, animent des groupes de discussion, publient des blogs etc. Il y a dans ce foisonnement un excès de quantité, et des informations de valeur très variable ... Mais en tout cas il est possible, à peu de frais, de communiquer et de publier.

Dans ce contexte, la presse syndicale et associative, sous forme papier ou électronique, est un enjeu essentiel. Nous continuons à avoir besoin d'une presse grand public la plus démocratique et honnête possible, mais nous devons aussi nous adresser directement à nos membres : les citoyens européens sont de plus en plus éduqués, ils sont demandeurs d'informations indépendantes et claires sur la marche du monde ...

■ Faire des débats sur la mondialisation

Sur le point de la mondialisation, cette nécessité d'informer et de s'informer se heurte à la surabondance des discours, au flou des concepts, à la difficulté de maîtriser des concepts techniques ... Ce texte, et le lexique qui l'accompagne, visent à rendre ces débats moins difficiles, et à les orienter sur des enjeux importants pour le mouvement syndical.

Les deux « modèles » de pensée et de jugement présentés dans la partie II (Juger) doivent nous aider à nous situer dans les débats avec d'autres syndicats, avec des ONG, des groupes altermondialistes, des partis ou gouvernements ... Ce qui est sûr, c'est que désormais, au XXI^e siècle, le destin du monde est devenu l'affaire de tous, que les syndicalistes européens doivent avoir leur mot à dire même sur les questions globales, qui déterminent de plus en plus nos réalités locales.

■ Aussi de bas en haut

Un dernier point dans cette partie consacrée à l'information : les syndicats sont constitués de membres et de militants, pas de « clients ». C'est notre force, si nous ne l'oublions pas : les débats doivent animer l'organisation depuis l'intérieur aussi, à partir des connaissances que les membres tirent de leur expérience de travailleurs et de militants. Il faut que les organisations fassent parfois passer des messages clairs « vers le bas », mais il faut aussi que les débats permettent aux informations et aux jugements de passer « de bas en haut »

3.2

Renforcer les actions et l'esprit de résistance face aux fausses valeurs

Ce n'est pas facile, car toutes les sociétés, les personnes sont imprégnées de ces fausses valeurs, dans l'enseignement initial, à l'université, dans les entreprises. Les médias écrits ou visuels transmettent ces « valeurs » à travers l'information, la publicité « Consommer, c'est exister ». La dictature des marques (chaussures, vêtements, équipements, produits culturels) séduit la jeunesse, également les adultes.

Face à cela, chaque alternative vécue localement, chaque petite victoire, chaque exemple de résistance doit être valorisé.

3.3

Faire appliquer les droits chez soi et partout

■ Les droits de chacun sont les droits de tous

Les textes qui définissent les droits fondamentaux sont un formidable héritage du xx^e siècle. Ils ont fait l'objet de débats passionnés, ont été mis au point très soigneusement, ont été complétés par les dispositions techniques utiles ... Ce serait un drame de les négliger ou de les banaliser, au prétexte qu'ils sont largement bafoués (voir point 1.2)

Ce serait une grave erreur, aussi, de croire que nos droits en Europe puissent être séparés aux droits des hommes et des femmes du monde entier. Il n'y a pas de « concurrence » sur les droits comme si ce que les uns gagnent, ils devaient le prendre aux autres ; au contraire :

- Quand des travailleurs du Sud ou de l'Est gagnent des droits pour eux (meilleur salaire, temps de travail moindre, sécurité sociale ...), c'est bon pour nous : cela diminue les inégalités et la pression au dumping fiscal, cela crée des richesses là-bas qui évitent des violences, des migrations forcées, et qui alimentent la consommation de biens dans le monde, cela diminue les « justifications » des multinationales qui veulent tirer nos droits vers le bas ...
- En sens inverse, quand nous défendons et étendons nos propres droits, nos camarades du Sud témoignent que c'est mieux pour eux : d'une certaine façon, leurs standards de vie et de travail sont établis aussi en fonction de ce qui se passe au Nord, et c'est souvent vers nos niveaux de droits qu'ils aspirent : toute perte de droits ici est aussi une défaite pour eux.

■ Actionner quatre systèmes normatifs

Défendre nos droits suppose de connaître les textes qui les fondent, et les mécanismes qui organisent leur défense. Il y a dans tous les pays d'Europe au moins 4 systèmes normatifs en vigueur :

- **Système de l'Organisation Internationale du Travail** (179 états)
- **Système normatif du Conseil de l'Europe** (45 états)
- **Charte des Droits fondamentaux de l'UE** (25 états)
- **Constitution et droit social nationaux**

1. Droits sociaux fondamentaux de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail)

Depuis 1998, 8 Conventions de l'OIT sont considérées comme des droits fondamentaux qui doivent être appliqués dans tous les Etats membres de l'OIT (179)

- Liberté d'association : Convention no. 87
- Liberté de négociation et d'action : Convention no. 98
- Interdiction du travail forcé : Conventions no. 29 et 105
- Egalité de traitement : Conventions no. 100 et 111
- Humanisation et annulation progressive du travail des enfants, mettant en péril leur croissance ou leur dignité : Convention no. 182

Ces mesures sont contrôlées par un dispositif public de surveillance. Ces droits sociaux fondamentaux devraient être complétés par un autre droit, relatif à la protection sociale.

Il existe de plus environ 70 autres Conventions opérationnelles touchant des domaines très variés : santé, sécurité au travail, sécurité sociale, travailleurs migrants, marins, inspection du travail, emploi des femmes, protection de la maternité, relations professionnelles, conditions de travail etc.

Recommandation : Avec les syndicats, faites le point avec le ministère du travail sur le progrès des ratifications des conventions OIT dans votre pays. Agir en cas de carences. Par exemple, beaucoup d'états de l'UE n'ont pas ratifié les conventions santé/sécurité au travail de l'OIT. Le système normatif de l'OIT est contrôlé très sérieusement par un comité de juristes indépendants et par une commission tripartite de la Conférence internationale du travail. Des plaintes diverses peuvent être déposées en cas de violations des Conventions, notamment sur les libertés syndicales.

2. Système normatif du Conseil de l'Europe (45 Etats membres)

Celui-ci est composé de deux instruments :

- La Convention européenne des droits de l'homme
obligatoire pour tous les Etats Membres du Conseil de l'Europe, concerne essentiellement les libertés civiles et politiques, la justice (interdiction de la peine de mort).

Cette Convention dispose d'une cour de justice (cour de justice de

Strasbourg) où les particuliers peuvent faire appel, s'ils jugent que leurs droits n'ont pas été respectés par leur Etat.

- La Charte sociale européenne (révisée)

la Charte sociale européenne complète la Convention européenne depuis 1961. Cependant, la Charte a été révisée et beaucoup améliorée depuis 1992 sous le nom « Charte sociale européenne révisée » (1995). Cette charte reprend l'essentiel du droit du travail, établi par les Conventions de l'OIT, souvent avec des notions plus précises. La révision a permis d'ajouter des droits complémentaires (droits de la famille et des enfants, droits des travailleurs migrants, protections des délégués élus, droit au logement, droit à la protection contre l'exclusion sociale)

Cet instrument est contrôlé par deux comités :

- Comité d'experts juristes indépendants qui vérifie si la législation et les pratiques nationales sont en conformité ou non avec les articles de la charte.
- Comité gouvernemental. Tous les Etats, partis à la Charte, ainsi que les représentants des employeurs et des travailleurs (CES) européens examinent le rapport des juristes et proposent au Comité des ministres soit de prononcer des avertissements aux Etats, soit de recommander des modifications législatives ou de pratiques.

Les réclamations collectives :

- Le contrôle est complété par un système de réclamations collectives, ouvert aux syndicats nationaux, membres de la CES, aux organisations d'employeurs, membres de l'UNICE ainsi qu'aux organisations européennes non gouvernementales reconnues, à la CES, à l'UNICE.
- Ces organisations peuvent formuler des réclamations collectives. Celles-ci sont instruites par le Comité européen des droits sociaux (CED experts juristes à la Charte) qui, après avoir entendu toutes les parties en cause, proposent des recommandations au Comité des Ministres à effectuer auprès des gouvernements en cause.

Le Conseil de l'Europe détient également deux instruments relatifs à la sécurité sociale : la convention européenne de sécurité sociale, et le code européen de sécurité sociale. Ces textes définissent les objectifs de systèmes véritables de sécurité sociale et permettent de mesurer la couverture de protection de chaque domaine national de sécurité sociale.

Recommandation : La CES et d'autres acteurs sociaux européens souhaitent l'adhésion de l'Union européenne à :

- Convention européenne des droits de l'homme
- Charte sociale européenne révisée

Ainsi serait garanti dans toute l'Europe un socle identique de droits civils, politiques et sociaux.

3. Charte des Droits fondamentaux de l'UE (25 Etats membres)

Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour aboutir à cette Charte des droits

fondamentaux de l'UE.

Cette Charte a été adoptée par le Conseil européen de Nice en 2001. Elle comprend une série de droits libellés en 7 chapitres : dignité, libertés, égalité, solidarité, citoyenneté, justice, dispositions générales.

C'est un texte de compromis, d'où l'imprécision de certains droits (par exemple droit de travailler au lieu de droit au travail) ou des lacunes (droit d'actions transfrontalières).

Cette charte présente plusieurs avantages :

- Le fait de mettre les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels dans un texte unique. Cela témoigne de l'indissociabilité de ces droits et leur inter-activité.
- La garantie que cette Charte ne peut être utilisée comme élément de régression des droits au niveau national.
- La Charte se réfère à la Convention européenne des droits de l'homme et aux Chartes sociales (1961 et révisée) du Conseil de l'Europe.

Reste une inconnue : la partie juridique et politique de la Charte, notamment son utilisation par la Cour de Justice de l'Union européenne (Luxembourg)

4. Constitutions nationales et droit social national

Cela va sans le dire, mais l'utilisation maximale des droits sociaux nationaux, leur connaissance et la lutte pour leur respect restent nécessaires.

3.4

Faire progresser le droit

Dans les 4 systèmes normatifs évoqués ci-dessus, il ne faut pas considérer le droit comme figé ; le droit est né de conflits ; chaque droit apparu dans le passé a remis en question, à l'époque, le droit qui existait.

Voici quelques pistes de progrès possibles :

- Revenu minimum garanti : le principe doit en être assuré dans tous les Etats. Par contre, le montant est à fixer nationalement, à raison de 60 % de salaire médian, à réviser régulièrement.
- Protection sur l'utilisation des données personnelles de chaque personne.
- Protection sur la protection de la nature et des personnes (notamment brevets sur les plantes, les données génétiques d'une population ou éléments du corps humain).
- Dans les accords internationaux de l'UE avec des régions ou pays tiers (en fait avec tous les pays et régions du monde) il y a obligation, imposée par le Parlement Européen, d'une référence de respect et de promotion des droits civils, politiques et sociaux.

En général à ces accords sont annexés des programmes de promotion de la

démocratie, y compris le renforcement des capacités des acteurs non étatiques.

Les grands accords de coopération :

- Euro Méditerranée
- Cotonou (relations de l'UE avec 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)
- Mercosur et Afrique du Sud

La CES, en coopération étroite avec la CISL et la CMT, s'efforce de créer des réseaux syndicaux de solidarité et de faire prendre en compte les aspects sociaux du développement, notamment les droits.

- De même le syndicalisme européen et mondial essaie de trouver des corrélations entre les politiques commerciales de l'UE et les droits fondamentaux du travail.

Des mesures positives ont déjà été prises en faveur des pays qui ont des politiques de promotion des droits sociaux (liberté d'association, élimination du travail des enfants). Des mesures négatives peuvent être prises vis-à-vis des pays qui ne respectent pas les libertés syndicales ou qui recourent au travail forcé. Des négociations sont en cours pour de nouveaux règlements et les syndicats européens s'emploient à ce que les dispositions sociales soient étendues.

- Egalité des droits

C'est un chantier immense. Les trois systèmes normatifs (OIT, Conseil de l'Europe, Union européenne) proclament l'égalité des droits, qui est bien plus que la pêle « égalité des chances » (comme si la vie était une course, et que tout le monde était sur une même ligne de départ, en concurrence avec tout le monde). Mais l'examen des réalités révèle des carences graves :

- Pour les femmes :
 - Inégalité des salaires (écart de 20 % des salaires réels hommes et femmes en Europe).
 - Discriminations en matière d'emplois, de qualification, de protection sociale, de conditions de vie et de travail.
- Des discriminations existent également
 - Pour les jeunes (emplois, rémunérations)
 - Pour les handicapés (emplois)
 - Pour les personnes âgées
 - Pour les personnes d'origine étrangère

3.5

S'engager pour une autre Europe

« Pour ou contre l'Europe » : voilà bien une question piège, puisque nous l'avons vu (point 1.7) l'Europe est aujourd'hui une réalité contradictoire, double. Les élites dirigeantes jouent habilement de cette confusion, et ont développé une sorte d'impératif symbolique ou affectif très fort, parfois proche du terro-

risme intellectuel : tout ce qui est pour l'Europe est bien, tous ceux qui sont contre l'Europe sont mauvais (réactionnaires, protectionnistes, nationalistes ...)

Comme syndicalistes conscients de la différence entre notre Patrimoine social européen et l'orientation principalement libérale du projet politique de l'UE, nous n'avons pas besoin de nous laisser intimider ou enfermer dans des débats mal posés : nous sommes attachés à l'Europe, à son modèle social décliné dans chacun de nos pays ; nous apprécions ce que l'Union a de démocratique et de pacifique, mais nous voyons bien que la construction de l'Union ne va pas, actuellement, dans le sens que nous souhaitons.

Nous devons donc nous engager pour l'Europe, mais sans accepter le modèle actuel, le libéralisme imprégnant les traités et les choix de la commission, comme le seul possible. Nous nous engageons pour une autre Europe, qui est un point d'appui essentiel dans le combat pour un monde plus juste. Plusieurs dossiers concrétisent actuellement cette option générale.

■ De la *diplocratie* à la démocratie

Un enjeu essentiel est de réintroduire la démocratie dans l'Union Européenne. Il y a bien sûr des éléments formels de démocratie, comme l'élection du parlement européen par exemple ... Mais le pouvoir réel est exercé dans les formes de la diplomatie : accords confidentiels entre représentants des Etats, marchandages discrets dont les résultats sont ensuite présentés « à prendre ou à laisser », mises à l'écart des parlementaires et des opinions publiques... Ce modèle basé sur la *diplomatie* (comme si l'Union Européenne relevait encore pour nous d'affaires étrangères, alors qu'elle détermine une grande part de notre vie quotidienne!) justifie qu'on qualifie l'Union de *diplocratie* plutôt que de réelle démocratie.

Y a-t-il des progrès? On ne peut pas dire que le traité constitutionnel soit décisif en ce sens, même s'il apporte quelques améliorations. Par contre, le débat soulevé à cette occasion est riche et permet de mettre en lumière le déficit de démocratie dans l'Union, et le déséquilibre entre les politiques économiques au service du profit, et les politiques économiques ou sociales au service des gens.

■ L'affaire de la Directive Bolkestein

La Commission avait proposé un projet de directive dite Bolkestein* (du nom de l'ancien commissaire responsable) consacré à la libéralisation des services en Europe. Le projet était fortement en corrélation avec la stratégie de Lisbonne (compétitivité* des multinationales européennes) et avec l'AGCS*. Par cette directive, les services – dont la santé, l'éducation, l'eau, l'énergie ... – deviendraient des marchandises soumises aux seules lois de la concurrence et où la relation s'établirait essentiellement entre fournisseurs et clients. C'est donc une mise en cause des politiques publiques, une attaque centrale contre les systèmes de sécurité sociale. C'est également une menace pour les services publics d'intérêt général.

Ce projet prévoit également que les fournisseurs de services opèrent dans le cadre de la législation (fiscale et sociale notamment) du pays d'origine et non dans le pays où le service est rendu. C'est donc ouvrir largement la porte au

dumping fiscal et social.

Mais ce projet a reçu beaucoup de critiques de la part de gouvernements (Finlande, Belgique, France), de parlementaires européens et nationaux. La CES et d'autres acteurs (plate forme des ONG sociales) ont demandé de retirer ce projet.

L'importante mobilisation (75.000 euro-manifestants à Bruxelles le 19 mars 2005) et les craintes suscitées même dans des gouvernements conservateurs ont conduit la nouvelle Commission Barroso à émettre des réserves, puis le sommet des chefs d'Etat (21 et 22 mars 2005) à demander officiellement à la commission de préparer un nouveau projet de directive. Il est trop tôt pour s'en réjouir, mais du moins la porte est-elle ouverte à une approche différente, basée sur l'harmonisation des législations, secteur par secteur, plutôt que par la destruction de toutes les règles dans tous les services de tous les secteurs.

■ Temps de travail, Comités d'Entreprise Européens, S.I.G. etc.

D'autres dossiers mériteraient de bénéficier du même mouvement de protestation que le projet Bolkestein. La révision de la directive sur le temps de travail maximal en Europe : avec principalement l'enjeu de refuser la généralisation de l'opting-out, cette clause qui permet aux entreprises de déroger à la limite. La révision de la directive sur les comités d'entreprise européens. Le besoin de protéger et développer des « services d'intérêt général » (S.I.G.) en Europe : cette notion regroupe les services publics qui existent dans nombre d'Etats-membres, et des formes de « services au publics » agréés et subventionnés qui en tiennent lieu dans d'autres. Il faut à la fois obtenir une directive européenne qui protège le principe des S.I.G. contre les effets de la concurrence économique, et aller vers le développement de services européens.

■ Fiscalité et budget de l'UE

Il n'y a pas de justice sociale sans justice fiscale ; et si la concurrence fait rage sur le terrain fiscal, les impôts glissent obligatoirement toujours plus sur les épaules des travailleurs, car les autres bases d'imposition (profit, rentes ...) sont trop mobiles. Par ailleurs, l'Union Européenne ne pourra rester ou redevenir un espace de bien-être qu'avec des pouvoirs publics suffisamment financés.

Aujourd'hui, la règle d'unanimité (autrement dit, le droit de veto pour chacun des 25 Etats-membres) vaut en matière de fiscalité ; et le budget de l'Union est limité à environ 1 % du PIB des 25 ... et encore l'essentiel est-il consacré à la politique agricole commune, dont les effets en Europe et dans le monde sont très discutables. S'engager pour une autre Europe comporte aussi de lutter pour des règles qui permettent aux Etats-membres des politiques fiscales plus justes, et pour un budget qui permette réellement à l'Union de développer les politiques économiques et sociales nécessaires.

■ Citoyenneté

Enfin, un dernier dossier évoqué ici est la défense des libertés civiles, y compris la liberté d'action collective, la liberté de déplacement, le respect de la vie privée pour tous les citoyens et résidents de l'Union. La volonté de contrôler

les mouvements sociaux, et les peurs nées des attentats du 11 septembre, ont conduit beaucoup de gouvernements à adopter des mesures de plus en plus répressives, parfois à la limite de ce qu'interdisent les traités internationaux. En particulier, les populations immigrées, avec ou sans papiers, sont victimes de méfiance, de discriminations, de limitation de leur liberté de mouvements ... Dans de nombreux pays des « centres fermés » se sont multipliés, rappelant les heures les plus sombres de notre histoire. Pour nous, syndicalistes, nous ne pourrions jamais oublier que c'est un cadre démocratique et de libertés civiles qui permet à notre action de se déployer : la démocratie n'est pas un luxe dont nous pourrions nous passer durant les périodes de crise ...

3.6

Construire le syndicalisme européen & international

La directive sur les **comités d'entreprise européens*** est en révision depuis 5 ans. Il fallait préciser notamment les obligations d'informations et les domaines d'avis consultation. Il fallait également faciliter le fonctionnement et les capacités des représentants des travailleurs. Mais faute d'accord entre les Etats membres, ce projet est bloqué au secrétariat du Comité des Ministres. En attendant, les C.E.E. (voir Lexique) peuvent déjà, dans certaines conditions, être un point d'appui pour construire un réseau de syndicalistes au niveau de la firme multinationale. Notamment, de plus en plus de groupes disposent d'un « intersiège européen » où, en parallèle avec les C.E.E., les représentants syndicaux se réunissent entre eux et tentent de passer de la simple « information » à de réelles concertations européennes.

On doit aussi explorer une autre voie : celle des **accords mondiaux d'entreprises**. Il en existe déjà une bonne vingtaine, la plupart résultent de demandes syndicales. Il faudrait étendre et améliorer ces accords :

Ceux-ci devraient inclure au minimum dans toutes les filiales d'un groupe multinational la garantie des droits sociaux fondamentaux de l'OIT (8 conventions citées).

Il faudrait envisager leur application dans les entreprises ou ateliers de la sous-traitance.

- Ceux-ci doivent être négociés entre la direction de la multinationale et une délégation syndicale représentative (organisation syndicale internationale du secteur, syndicats du pays où se trouve le siège de la multinationale, syndicat du pays où la firme a des investissements importants).
- Ces accords, consignés dans des conventions internationales d'entreprise, déposées au BIT, doivent être assortis d'une procédure paritaire de contrôle de l'application et de résolution des contentieux éventuels.

L'intérêt pour les syndicats c'est de travailler en réseau pour une information en continu, des avis et des actions.

Enfin, le syndicalisme exige aussi de mener des actions de solidarités avec les syndicalistes menacés partout dans le monde. Sur le mode des actions d'Amnesty International, par exemple, il est souvent possible d'utiliser l'opprobre de l'opinion publique contre des Etats ou des multinationales qui violent les droits de nos camarades en n'importe quel point du globe.

3.7

Quatre priorités d'actions

Les actions concertées des syndicats et du mouvement social européen devraient se concentrer en priorité sur 4 enjeux :

- Des emplois décents, justes et reconnus en Europe.
- L'avenir de la sécurité sociale en Europe.
- Une politique de migration au service de la justice et de la liberté.
- La contribution de l'Europe à l'encadrement démocratique de l'économie mondiale de marché.

■ Des emplois décents

L'OIT a élaboré et met en œuvre une stratégie de l'emploi décent qui a sa pertinence pour le monde entier, donc aussi en Europe.

De 1950 aux années 75, l'Europe de l'Ouest (les 15) a connu le plein emploi et une amélioration progressive de la qualité de l'emploi et des conditions de travail.

Cela en général car il y a eu de nombreux problèmes dont ont émergé des luttes (par exemple restructurations dans l'agriculture, les secteurs du textile et de la chaussure, le travail éclaté avec les lourdes charges des ouvrières et ouvriers spécialisés etc. etc.)

Par contre, à partir du milieu des années 1970, c'est le chômage de masse qui s'étend et perdure, les restructurations dans de nombreuses entreprises, les délocalisations, les divisions internationales du travail provoquées par la recherche de profits supplémentaires et de nouveaux marchés, à l'aide des nouvelles technologies.

Les mutations dans le travail sont considérables (qualification de l'emploi, organisation du travail, qualité des produits et services, conditions de travail etc.) Les exigences de qualification, la complexité du travail, les contraintes de compétitivité ont généré des discriminations, l'individualisation des statuts et des rémunérations, l'affaiblissement des relations collectives, ont fait apparaître la précarité de l'emploi, se manifestant sous différentes formes (contrats à durée déterminée, travail intérimaire, à temps partiel non choisi – en majorité des femmes – travaux sous astreinte etc.)

La précarité, cela veut dire des bas salaires (situation de travailleurs pauvres) des menaces continuelles (chantage à l'emploi!) et souvent de mauvaises

conditions de travail, également des protections sociales pas toujours correctes. Ajoutons que le travail précaire répandu dans l'Europe des 15 et encore bien plus grave dans les nouveaux et les futurs pays de l'UE. On peut parler dans toute l'Europe d'une déréglementation progressive du droit du travail et même d'une régression sociale, en particulier pour les femmes.

L'UE avait tenté de réagir, suite aux Euro manifs et à la persistance d'un chômage massif par l'élaboration d'une stratégie dite de Lisbonne. Ce programme économique de l'UE, élaboré en 2001 (à un moment où la croissance en Europe était relativement importante (3 %) et où les espoirs dans la nouvelle économie étaient grands (essor des services et des biens générés par l'utilisation de l'électronique)).

La stratégie de Lisbonne avait l'ambition de créer un cercle vertueux entre :

- Croissance
- Compétitivité
- Emplois de qualité
- Cohésion sociale
- Développement durable

L'ambition de l'UE était de devenir un pôle d'excellence, compétitif d'une société de la communication. La libéralisation des services était au cœur de cette stratégie.

Le retour à une croissance faible, le chômage croissant, la coopération molle des Etats membres dans cette stratégie, font que le cercle vertueux, sous la pression des milieux d'affaires européens, est devenu un cercle vicieux où la précarité de l'emploi, la flexibilité du travail et de sa durée, les rémunérations bloquées sont devenues la règle mais sans issue positive, sur la croissance, la consommation intérieure ou le climat social.

D'où de nombreuses voix se sont élevées en Europe pour la révision de la stratégie de Lisbonne (syndicats européens, acteurs sociaux, parlementaires, partis politiques, présidence luxembourgeoise de l'Union).

Aussi la Commission Barroso a proposé une révision de Lisbonne. C'est toujours une stratégie dite ambitieuse où les concepts et les gadgets cachent difficilement un abandon du cercle vertueux de Lisbonne : en effet, le Sommet européen de mars 2005 a opté pour un recentrage sur les seuls objectifs économiques (libéraux) de Lisbonne : compétitivité à tout prix, autrement dit baisse des salaires, des standards d'emploi, de la protection sociale. Les objectifs de cohésion sociale et de développement durable ont disparu.

■ L'avenir de la sécurité sociale en Europe

Avec la négociation collective, la sécurité sociale est sans doute l'un des éléments les plus importants du patrimoine social européen. Ce sera vraisemblablement le grand défi social en Europe d'ici à 2015 – 2020. Quelle est la situation actuelle ?

- Dans les 15 états membres (+ Chypre et Malte) les systèmes sont assez variés (financement, administration, fonctionnement, prestations) mais reposent sur des principes de **répartition** et de **solidarité**.
- Dans les 10 nouveaux états membres de l'UE (+ Bulgarie et Roumanie) la sécurité sociale a été désétatisée et réformée, sous la pression de la Banque Mondiale, en la **privatisant** de façon importante (maladie, retraite notamment).

Dans l'Union européenne, deux principes contradictoires vont se côtoyer : l'un basé sur la solidarité, l'autre sur des assurances privées individuelles. Mais d'autres menaces existent qui sont autant d'argumentation pour la privatisation, partielle ou totale, de la sécurité sociale

- Coûts de la santé.
- Démographie européenne (vieillesse notamment, même s'il s'agit surtout d'un épouvantail agité pour faire croire que les systèmes de Sécurité sociale ne sont plus finançables, ou que des systèmes privés marcheraient mieux ...).
- Chômage et sous-emploi.
- Abaissement des charges pour les entreprises : définancement de la Sécurité sociale !
- Compétitivité mondiale : plus de 80 % de la population mondiale n'a aucun système de sécurité sociale.
- Affaiblissement du patrimoine social européen.

Un peu partout dans le monde, notamment en Amérique Latine, les systèmes d'assurances maladie et retraite sont l'objet de mesures de privatisation. Les populations européennes sont préparées à ces mutations par un matraquage cérébral continu et l'exploitation de situations objectivement préoccupantes : coûts de la santé, chômage, vieillissement de la population.

Il faut continuer à agir pour de véritables systèmes de sécurité sociale, instruments de répartition des richesses et de solidarité. Certes des moyens nouveaux de financement doivent être trouvés (par exemple impôts sur tous les revenus du travail et du capital). Mais l'essentiel est de souligner que c'est la qualité et la quantité de la redistribution qui crée la richesse, et non pas comme on le dit trop souvent la richesse qui devrait être préalablement accumulée pour permettre ensuite une redistribution.

■ D'autres politiques de migration

L'Union européenne et ses Etats membres envoient des signaux négatifs ou à tout le moins ambigus sur le problème des migrations (confusions entre les demandeurs d'asile et les migrants économiques, durcissement des politiques d'accueil ou de regroupement familial, discriminations à l'emploi pour des travailleurs résidant légalement mais d'origine étrangère, création de camps de transit (ou de concentration ?) dans des pays d'Afrique du Nord pour empêcher l'accès de migrants et de réfugiés en Europe. Sans nier la complexité de ce problème et les difficultés d'agir, l'Europe apparaît comme une forteresse, protégeant ses richesses matérielles et ses modes de vie.

Tant que la fracture sociale sera celle qu'elle est entre nord et sud ainsi que les graves carences de pratiques démocratiques, des êtres humains, souvent exploités par des filières de trafiquants continueront à chercher des lieux où ils espèrent trouver asile, travail, meilleures conditions de vie (démarche légitime selon l'art. 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Malgré tous les dangers connus, la Méditerranée est devenu un immense cimetière où de nombreux démunis d'Afrique et d'Asie ont trouvé la mort face à la fermeture des frontières européennes.

L'Europe a oublié son histoire qui a vu des millions d'européens chercher refuge en Amérique du Nord, au 19^e et au xx^e siècle pour fuir la faim, le chômage, les répressions politiques et sociales. Ils ont aussi oublié que le développement économique des 30 glorieuses et le financement de la sécurité sociale (retraite notamment) a été assuré par l'apport de travailleurs migrants, venus surtout du sud et de l'est de l'Europe, dans les décennies 50, 60 et 70.

Les Etats membres de l'UE ont d'ailleurs très peu ratifié les normes internationales relatives aux travailleurs migrants et à leurs familles. Conventions OIT nos. 97 et 143, Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants et leurs familles.

Dans l'Accord de Cotonou, l'article 13 traite des migrations sous trois aspects :

- Peser sur les flux migratoires en développant des activités pertinentes économiques et sociales dans les régions d'immigration. Cela est repris dans des discours intermittents mais rien n'a été tenté sérieusement.
- Assurer l'égalité de traitement entre ressortissants européens et ACP. Même si apparemment le droit existe, les discriminations de fait sont nombreuses, notamment dans l'emploi.
- Réprimer les filières de traites des êtres humains. Ce sont aussi des politiques à intermittence. Des coups de filet médiatisés peuvent faire illusion mais la traite et l'exploitation persistent.

D'autre part, il existe une offre pour employer (exploiter) en Europe de la part d'opérateurs économiques européens les sans-papiers ou des travailleurs dits illégaux. L'économie informelle est florissante dans tous les Etats membres de l'Union et les travailleurs de cette économie qui enrichit le PIB de ces pays sont sans droits.

A plusieurs reprises, le mouvement syndical européen et international a interpellé la Commission sur la mise en œuvre de cet article 13, qui nécessitait pour le moins une « task force » inter-services à la Commission. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée.

C'est ainsi que l'Union européenne navigue, à courte vue, dans ces domaines, balançant entre durcissements, fermetures, ouvertures utilitaires ad hoc (personnels qualifiés correspondant à des besoins!), cordons sanitaires de concentration dans des PVD voisins du sud de l'Europe et vellétés passagères d'intensifier des programmes pertinents dans des régions d'émigration.

Ah! si on avait donné priorité au développement social dans les accords de Yaoundé et les Conventions successives de Lomé! ainsi que dans les pro-

grammes d'Euromed, des flux d'émigration auraient été fortement atténués.

De nombreux ressortissants du Tiers-monde, souvent diplômés de haut niveau restent en Europe car ils savent que s'ils retournent dans leur pays d'origine, comme beaucoup le souhaitent, ils ne trouveront pas de travail. En Europe, ils trouvent difficilement des emplois (problèmes de nationalités, discriminations de fait) ou doivent se résigner à des sous-statuts (y compris des médecins!)

Par ailleurs, l'assistance technique de l'Union et de ses Etats membres est encombrée d'expatriés pas toujours compétents (méconnaissance du terrain et des cultures, de l'histoire...)

■ Le rôle de l'Europe dans la mondialisation

L'Union européenne doit rompre clairement avec le « consensus de Washington »*, et mettre en œuvre son propre modèle historique de développement démocratique et social.

3.8

Les syndicats et autres acteurs sociaux européens sont-ils capables de le faire ?

La situation est très préoccupante et les évolutions sont presque toutes négatives. Beaucoup de réalités sont à changer. Les valeurs d'égalité, de justice sociale, de solidarité sont menacées. Les pratiques politiques s'éloignent de la démocratie, en privilégiant les intérêts des marchés et non ceux des populations.

La mondialisation capitaliste fabrique les précarités et même l'exclusion sociale en Europe et, avec beaucoup plus de gravité, dans le Tiers monde. Il est très difficile d'agir de façon efficace car les outils traditionnels du mouvement syndical (manifestations, actions diverses, grève, négociations) semblent inadéquats.

Depuis 6 ans, notamment, des euro manifestations de masse ont réuni à Luxembourg, Porto, Nice, Barcelone, Bruxelles, des foules nombreuses, venues de toutes les régions d'Europe, à l'appel de la CES et de ses organisations. Les revendications étaient claires : des emplois pour tous, des conditions de travail équitables, sans discrimination et des sociétés ouvertes, tolérantes, sans racisme.

Malgré leur succès, ces manifestations n'ont pas toujours modifié les choix des décideurs économiques et politiques : l'exemple de Bolkestein (mars 2005) est plutôt encourageant à cet agard.

Ce sont les employeurs, les milieux d'affaires qui exigent des pouvoirs publics et des populations des mesures de négociation sociale pour servir leurs intérêts : flexibilité du travail, modération salariale, libéralisation des services, modification des systèmes de sécurité avec plus de privatisation, remise en cause du droit de grève, sous différentes formes etc.

Changement de rôle : ce sont les patrons qui revendiquent et obtiennent satisfaction, alors que syndicats et acteurs sociaux sont dans des impasses pour le progrès social.

Mais il existe des carences et des faiblesses du côté des syndicats et des acteurs sociaux. On peut en dénombrer cinq principales, qu'il faut absolument corriger rapidement.

1. Carences de connaissance et d'utilisation des systèmes normatifs, en vigueur en Europe (OIT, Conseil de l'Europe, Union européenne). Ces droits, notamment sociaux, ratifiés par les Etats, peuvent être utilisés sur le plan national, comme sur le plan européen.

L'enseignement secondaire et supérieur a délaissé (sauf pour de rares spécialistes) ces notions de droit du travail et de droit social, garanties internationalement.

Les formations pratiques des syndicats ne semblent plus considérées comme des priorités.

Pour ces raisons internes et externes, les cultures sociales et leur histoire semblent inconnues à de nombreux cadres (économiques, juristes même, responsables de management, responsables d'organisations socio professionnelles, d'ONG et même de syndicats).

A la méconnaissance des contenus, se superposent, souvent, un manque de savoir-faire pour l'utilisation technique et juridique de ces systèmes normatifs.

Il existe également des négligences pour veiller à la ratification de ces instruments, démarche indispensable pour leur portée juridique et politique dans le pays même mais aussi pour le renforcement de chaque système normatif.

2. Indifférence commune face au démantèlement progressif du patrimoine social européen ?

Chaque organisation pense résister seule et s'en tirer sur le plan national car on pense mieux connaître ce terrain.

Mais souvent la stratégie ou la régression sociale nationale est inspirée par des mesures venant de l'extérieur (exigences des marchés, du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OCDE, parfois de l'Union européenne).

Aussi, en 2004, sur 15 jours, ont été prises en France, Allemagne, Belgique, Pays Bas, des mesures régressives contre les chômeurs (diminution du temps d'indemnité, accès plus rigide aux indemnités, contrôles accrus).

Ce droit à la protection contre le chômage est un droit universel de la Déclaration des droits humains de l'ONU (1948) garanti aussi par l'OIT, le Conseil de l'Europe et même l'Union européenne.

On aurait pu penser à une résistance et à des propositions communes au niveau européen. Rien n'a été fait... sauf des actions dispersées dans chacun des pays.

3. Désintérêt croissant collectif apparent devant les politiques extérieures de l'Union européenne

Les politiques extérieures de l'Union européenne sont assez actives et concernent toutes les régions et pays du monde.

Depuis le Traité de Rome (1957) ces programmes, conçus au départ comme des processus de coopération au développement économique et social, se sont transformés progressivement en opérations de libre-échange.

De plus, ces programmes n'ont jamais su intégrer réellement des aspects sociaux (santé, éducation, emploi, protection sociale). Pourtant des montants très importants leur ont été affectés. Ainsi en Afrique, depuis 1963 ? Qui en a profité ?

La CES, en coopération étroite avec les syndicats mondiaux (CISL-CMT), s'est préoccupée depuis longtemps du contenu social de ces programmes

- Euro Méditerranée
- Mercosur et Amérique Latine
- Cotonou (Convention entre UE et 77 pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique)
- Balkans

Le mouvement syndical, européen et international, s'efforce de bâtir autour de ces programmes des réseaux syndicaux de solidarité.

Le contenu de ces politiques, les moyens financiers et les méthodologies sont arrêtés par le Conseil des ministres (donc les gouvernements des Etats membres) et par le Parlement européen. Il faut donc que les syndicats affiliés à la CES, dans les Etats membres de l'UE, interviennent auprès de leurs gouvernements et de leurs parlementaires et prennent ainsi le relais des revendications et des propositions faites aux Institutions européennes. Cela se fait très peu et très mal.

Pourquoi ? Beaucoup de syndicats européens, qui ont des ONG ou des activités de coopération, semblent préférer le bilatéralisme au multilatéralisme.

4. Des alliances et coalitions

Le syndicalisme européen ne peut pas seul développer un mouvement social suffisant, il faut trouver des alliances, des coalitions. Au niveau européen, des progrès ont été faits pour agir ensemble entre la CES, d'autres acteurs sociaux, des organisations de consommateurs, des ONG « droits humains » au développement. La situation est très contrastée d'un pays à l'autre. Ignorances parfois, querelles souvent et actions communes fréquentes.

Certes ces alliances ne sont pas faciles car les ONG manquent fréquemment de cultures sociales et de responsabilités véritables dans les actions. De leur côté, beaucoup de syndicats sont sclérosés, ont perdu partiellement leurs savoirs faire.

Les syndicats doivent reconstituer des savoirs et des savoirs faire, incluant la dimension européenne et internationale et tenant compte du vécu des travailleurs et des populations.

Des réapprentissage sont à faire pour écouter, entendre, comprendre, tenir compte des réalités et des aspirations du monde populaire. C'est d'ailleurs une obligation si l'on prétend « représenter » les travailleurs.

Avec ces savoirs renouvelés, dynamisés, il faut pratiquer la réciprocité des savoirs avec d'autres expériences.

Cette réciprocité des savoirs, leur mise en commun, peut constituer des expertises fortes, efficaces, pouvant contribuer à de meilleurs rapports de forces.

5. Devenir des acteurs européens et internationaux

Ce qui englobe toutes les carences explicitées plus haut, c'est certainement le fait que les acteurs, qui pourraient initier et opérer des changements positifs sont restés, pour l'essentiel, des acteurs nationaux.

Or les changements sociaux en Europe, qui doivent être faits, ne le seront qu'avec un mouvement social fort, rassemblant des acteurs divers mais des acteurs européens.

Il ne s'agit pas d'abandonner le terrain local ou national mais d'agir là et, simultanément au niveau européen.

De l'analyse des réalités, à leur évaluation, de l'examen critique des capacités propres à l'élaboration de perspectives, de projets de sociétés, de propositions... tout doit se faire simultanément en reliant local, national, Europe, international et global.

Des progrès ont été enregistrés, pendant tout un temps à la CES mais, depuis une décennie, les syndicats européens semblent se replier nationalement.

C'est donc tout un travail sur eux-mêmes que doivent faire syndicats et acteurs sociaux pour vérifier leur état de marche, leurs capacités, prendre des mesures internes de changement.

Au 1^{er} mai 2006 naîtra sans doute une nouvelle organisation syndicale mondiale, unitaire et démocratique, rassemblant toutes les organisations affiliées à la CISL et à la CMT ainsi que des syndicats qui n'ont pas d'affiliation internationale.

Elle devra être représentative de toutes les travailleuses et travailleurs du monde, quel que soit leur statut, organiser des réseaux dynamiques d'action entre syndicats des secteurs et de l'interprofessionnel, entre organisations syndicales régionales, disposant d'autonomie.

Dans une perspective de justice sociale universelle et de solidarité, d'encadrement démocratique de la mondialisation, de façon à ce que tous les humains soient « égaux en dignité et en droits » la nouvelle organisation, en toute indépendance, devra donner des impulsions, susciter la créativité, renouveler les moyens d'action, bousculer des Etats et des forces politiques en léthargie intellectuelle et technique et gérant, dans la schizophrénie, les Institutions internationales.

FICHES - LEXIQUE

1. AGCS
2. Banque Mondiale
3. Colonialisme
4. Comités d'entreprise européens
5. Compétitivité
6. Consensus de Washington
7. Dette du tiers monde
8. Directive Bolkestein
9. FMI
10. Investissement
11. Libre échange
12. Migrations
13. Mondialisation
14. Monétarisme
15. Multinationales
16. Néo-libéralisme
17. OCDE
18. OIT
19. OMC
20. ONU
21. Organisations internationales
22. OTAN
23. Patrimoine social européen
24. Plans d'ajustement structurel
25. Responsabilités sociale des entreprises
26. Services publics
27. Union européenne

Entrées secondaires :

- BIT : **OIT**
- Bretton Woods : **FMI** et **Banque Mondiale**
- Corporate Social Responsibility : **Responsabilité sociale des entreprises**
- Maastricht (Traité de -) : **Union européenne**
- Modèle social européen : **Patrimoine social européen**
- Bolkestein : **Directive Bolkestein**

AGCS

Accord général sur le Commerce des Services

L'AGCS est un des 60 textes qui constituent les « Accords de Marrakech » (1994), instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il s'agit d'un engagement à mener, dans le cadre de l'OMC, des négociations périodiques pour une libéralisation toujours accrue des services.

L'AGCS applique radicalement la doctrine du libre échange au secteur tertiaire, qui regroupe l'ensemble des services (services gérés par le secteur privé, services gérés par la puissance publique ou services dont la prestation est confiée par le secteur public à des acteurs privés subventionnés à cet effet). Tous les Etats membres de l'OMC sont tenus d'appliquer les dispositions contenues dans l'AGCS.

■ Services

L'AGCS définit les services comme suit : « les services comprennent tous les services de tous les secteurs, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » (art.1). C'est la définition que donnent les gouvernements européens et la Commission européenne lorsqu'ils veulent faire croire que les services publics ne sont pas concernés par l'AGCS. En se bornant à cette partie de la définition, ils trompent la population, car le texte de l'AGCS précise qu'un « service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental », signifie un « service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services » (art 1). Il est clair que les services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement sont aujourd'hui, dans presque tous les pays, en concurrence entre un secteur public et un secteur privé. Dès lors, l'AGCS s'applique bien à la quasi totalité des services.

■ Graphique :

Estimation du chiffre d'affaires mondial de 3 grands secteurs de services en comparaisons avec le pétrole et l'automobile (milliards de dollars US - 2001)

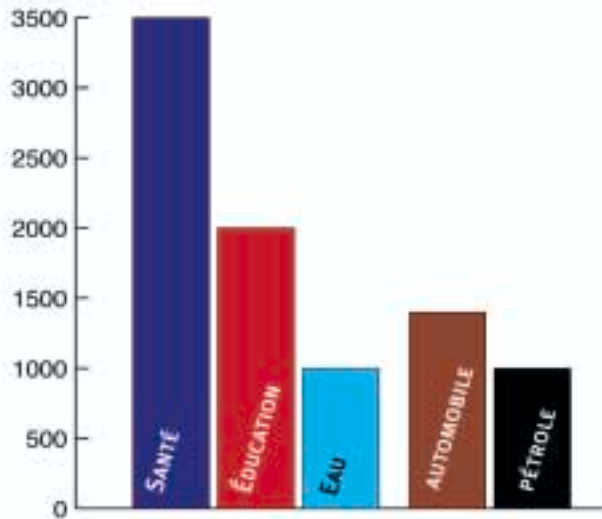
- 3.500 pour la santé
- 2.000 pour l'éducation
- 1.000 pour l'eau
- 1.400 pour l'automobile
- 1.000 pour le pétrole

Ce graphique montre bien la raison laquelle l'OMC et les multinationales tiennent tant à débarrasser le secteur des services de toutes les règles nationales de protection des services, des consommateurs et des travailleurs.

FICHE

• L ' A G C S •

ESTIMATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL DE 3 GRANDS SECTEURS DE SERVICES AUX PERSONNES
EN COMPARAISON AVEC LE PÉTROLE ET L'AUTOMOBILE (en milliards de dollars US)



■ Les modes de fourniture des services

Pour être bien certain de couvrir tous les types de services, l'AGCS distingue quatre modes de fourniture de services (art. 1) :

1. Le mode 1 : les services transfrontaliers : les services fournis sur le territoire d'un Etat et qui sont fournis également sur le territoire d'un autre Etat (par exemple la fourniture en Italie d'électricité produite en France).
2. Le mode 2 : la consommation transfrontalière de services : le service est fourni sur le territoire d'un Etat à un consommateur provenant d'un autre Etat (par exemple, un Allemand se rend en Espagne et fait appel aux services d'un hôtel ou d'une banque espagnols).
3. Le mode 3 : l'établissement d'une présence commerciale : un fournisseur de services d'un Etat installe dans un autre Etat une branche, une succursale ou une représentation (par exemple, Total décide d'installer une raffinerie en Birmanie en vertu de la loi birmane).
4. Le mode 4 : le mouvement des personnes physiques : lorsqu'un être humain d'un Etat se rend dans un autre Etat pour prester ou fournir un service dans le cadre d'un emploi à durée limitée (par exemple, un informaticien indien engagé par une firme en Allemagne pour un contrat de cinq ans).

■ Les pouvoirs publics soumis à l'OMC

Outre les obligations communes à tous les accords de l'OMC relatives au traitement de la nation la plus favorisée, des obligations générales et des obligations spécifiques sont ajoutées dans l'AGCS :

- La transparence : chaque Etat membre de l'OMC doit communiquer à tous les autres l'ensemble de ses lois et réglementations (au niveau national comme au

niveau des pouvoirs subordonnés) concernant les services et les adaptations qui leur sont apportées pour se conformer aux décisions de l'OMC (art. 3).

- La réglementation intérieure : les lois et les règlements adoptés dans un Etat ne pourront en aucune façon être « plus rigoureuses qu'il est nécessaire », l'OMC se réservant de déterminer des « disciplines » pour empêcher que ces réglementations ne constituent « des obstacles non nécessaires au commerce des services » (art. 6). Par ex : les critères définissant l'eau potable ou les normes de sécurité en matière de transport, pourront être interdits s'ils gênent le commerce, de même que les dispositions qu'un gouvernement prendrait afin d'obliger un fournisseur privé de garantir l'accès de tous à ce service (par ex : distribution d'eau ou d'électricité).

En outre, chaque fois qu'un pays aura pris des engagements pour un secteur donné, plusieurs obligations spécifiques s'ajouteront, avec pour conséquence de rendre impossible tout monopole public, de même que toute distinction entre marchand et non marchand justifiant l'octroi de subventions.

■ La fin du libre choix démocratique : les engagements

Les engagements pris au départ (à la fondation de l'OMC), ou lors des cycles de négociation successifs, mettent fin au libre choix démocratique. En effet, les règles relatives à l'accès au marché et au traitement national vont enlever aux institutions démocratiques tout pouvoir d'adopter des politiques conformes aux besoins particuliers de la localité, de la province, du département, de la région ou de l'Etat.

En outre, une fois un engagement pris, il est irréversible. En effet, l'article 21 de l'AGCS précise que tout Etat qui voudrait modifier ses engagements dans un sens qui ne va pas vers plus de libéralisation aurait à négocier avec les 143 autres Etats membres de l'OMC des compensations financières qu'ils seraient en droit d'exiger. En cas de désaccord, c'est l'organe de règlement des différends de l'OMC qui trancherait. Ce qui signifie très clairement que les citoyens, au travers des élections, n'ont plus la possibilité de renverser les choix d'un gouvernement dont les conséquences se seraient avérées dommageables pour la collectivité.

■ Une procédure sans fin, mais un calendrier précis

L'objectif de l'AGCS est la libéralisation progressive de tous les secteurs de tous les services au cours de « négociations successives qui auront lieu périodiquement en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation »(art. 19). Et pour garantir que chaque série de négociations provoque de nouvelles avancées dans la libéralisation, l'AGCS stipule que « le processus de libéralisation progressive sera poursuivi à chacune de ces séries de négociations »

Il est important de souligner que ces procédures se déroulent dans le plus grand secret. Secret à Genève, secret à la Commission européenne, secret au sein de chaque gouvernement. Mais pas pour tout le monde : le secteur privé des services est étroitement associé à la préparation et au suivi des négociations.

Quant aux représentants démocratiquement élus des citoyens, dans chaque parlement national comme au parlement européen, ils sont totalement tenus à l'écart des décisions prises et de celles qui se préparent, comme ils sont maintenus à l'écart des choix fondamentaux de société qu'impliquent ces négociations.

Aucun débat démocratique préalable à ces choix fondamentaux n'est organisé. Ceux qui incarnent la souveraineté des peuples sont réduits à accepter ou refuser le résultat de négociations une fois que celles-ci sont terminées.

■ Réagir

L'histoire atteste - et les privatisations des deux dernières décennies confirment - que la recherche de l'intérêt particulier est peu compatible avec la satisfaction de l'intérêt général.

La reconnaissance de droits fondamentaux est un des grands acquis du xx^e siècle. Ces droits, consacrés dans des pactes internationaux, imposent à l'autorité publique, à quelque niveau qu'elle s'exerce, le devoir de réunir les moyens de les mettre en œuvre. Les services publics constituent un de ces moyens.

Il apparaît donc, comme une priorité d'extrême urgence, face aux menaces programmées par l'AGCS, qu'il faut :

- 1.** Exiger un moratoire sur les négociations en cours ;
- 2.** Dénoncer l'opacité de ces négociations et l'absence de tout contrôle démocratique ;
- 3.** Adopter et faire reconnaître en Europe d'abord et à l'OMC ensuite une définition claire de la notion de service public,
- 4.** Décréter que l'AGCS ne s'applique pas aux services publics.

*Voir aussi : Bolkestein *(source : Raoul Marc JENNAR, Oxfam-Solidarité)*

BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale est l'institution sœur du FMI. Créée elle aussi à Bretton Woods en 1944, forte des mêmes 184 membres en 2002, sa structure présente de nombreux points communs avec celle du FMI, mais son mode de financement est différent. Sa mission officielle est de soutenir des projets de développement ; en pratique, elle s'est alignée sur le FMI et met son pouvoir financier au service des Plans d'Ajustement Structurels.

L'expression courante « Banque mondiale » désigne en fait la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) créée à l'origine pour aider l'Europe après la seconde guerre mondiale, et devenue au fil du temps le financeur du développement des pays du Tiers-monde.

En 2002, elle employait environ 8 500 personnes à Washington et 2 500 dans ses cent bureaux de par le monde. Entre 1945 et 2001, la Banque mondiale a prêté au total environ 360 milliards de dollars à ses différents pays clients.

Les règles de fonctionnement et de « démocratie » (conseil des gouverneurs, conseil d'administration, directeur général ...) sont identiques à celles en vigueur au FMI. Ici aussi, la majorité pour les décisions importantes est de 85 % ... et les USA disposent de 16,45 % des droits de vote.

En 2001, son vice-président, J. Stiglitz, a démissionné avec fracas, devant les orientations toujours plus libérales et les conséquences dramatiques de ces politiques pour les peuples du Tiers-Monde. (*Pour en savoir plus : Joseph STIGLITZ : « La grande désillusion » - Fayard - 2002.*)

COLONIALISME

Le colonialisme désigne les relations de domination commerciale et politique que des pays (le plus souvent européens) ont imposé à des pays du Tiers-monde. Officiellement, il n'y a plus de colonies depuis près d'un quart de siècle.

Néanmoins, les siècles de colonialisme pèsent encore profondément dans les relations internationales. Mais surtout, sous des formes nouvelles, la mondialisation signifie une re-colonisation de la plus grande partie du monde par les pays les plus riches.

L'arrivée de Christophe Colomb en Amérique inaugure une période de commerce international intense. Les premières manufactures européennes ont besoin de matières premières ; en même temps, le massacre des peuples d'Amérique Latine a fait du « nouveau monde » un quasi-désert – et il faut des bras pour cultiver les terres et exploiter les fabuleuses mines d'or et d'argent. Cela va créer le « commerce triangulaire ». Des métaux précieux et des matières premières sont exportés des colonies américaines vers les métropoles. Les bateaux partent des ports espagnols, portugais et français chargés de produits manufacturés de petite valeur (cotonnades, verre, armes à feu) vers l'Afrique, qui y sont échangés contre des esclaves. Les bateaux négriers repartaient alors vers les colonies avec la main d'œuvre à leur bord. Mais cette colonisation est surtout orientée vers le pillage, et non vers le peuplement. Les colons ne pénètrent pas profondément dans les terres ; ils installent des comptoirs sur les côtes, et seuls quelques aventuriers vont plus avant dans le pays.

La révolution industrielle, et la pauvreté dans l'Europe du 19^e, va donner son essor à un nouveau type de colonisation : la colonie de peuplement. La première destination des migrants sont les Etats-Unis ; au début du 20^e siècle, les métropoles vont voir émigrer vers l'Afrique et l'Amérique Latine une partie de leur jeunesse en quête d'avenir.

Le néo-colonialisme n'est plus un colonialisme de peuplement, mais à nouveau un processus de pillage des ressources naturelles et financières des pays du Sud. L'arme principale qui permet d'imposer cette nouvelle domination est la Dette * ; d'autres moyens y contribuent, comme l'application de décisions prises « au consensus » à l'OMC, la corruption des élites locales, ou l'intervention militaire directe si nécessaire.

Les objectifs de cette re-colonisation sont :

- Le maintien de l'accès aux marchés (le coton subventionné des USA, ou les excédents agricoles de l'Union Européenne, doivent continuer à se vendre ...).
- L'imposition de prix très bas pour les ressources naturelles, en vertu du vieux principe qui veut que les matières premières ne soient pas payées – du moins pas à un juste prix.
- Et l'instauration d'un ordre politique (consensus de Washington * matériali-

FICHE

• C O L O N I A L I S M E •

sé dans des Plans d'Ajustement Structurels * imposé aux gouvernements du Sud) qui crée des conditions favorables aux « investisseurs » - terme qui désigne en réalité les multinationales occidentales et les investisseurs institutionnels.

La Banque Mondiale * et le Fonds Monétaire International (FMI *) se sont érigés en police de cet asservissement des économies mondiales aux créanciers.

LES COMITES D'ENTREPRISE EUROPEENS

Instance d'information et de consultation des travailleurs, rendue obligatoire dans les entreprises de dimension européenne (voir encadré) depuis le 22 septembre 1996. Actuellement, on compte environ 700 multinationales présentes en Europe et dotées d'un tel Conseil d'Entreprise.

Ces C.E.E. sont considérés comme la principale réussite du « Dialogue Social Européen » : pourtant, leur utilité, d'un point de vue syndical, est variable.

■ L'avenir incertain d'un patrimoine social ...

Dans tous les pays d'Europe, les travailleurs, ont conquis des droits entre 1850 et 1960; ils ne sont plus des marchandises, ni ne simples « partenaires » comme les autres : ils ont leur mot à dire dans l'entreprise. Chaque État a, à sa manière, institué un système de « concertation sociale ».

Depuis longtemps, cependant, ces cadres nationaux font l'objet d'un double contournement :

- Les entreprises grandissent, traversent les frontières ... et deviennent des « multinationales ».
- L'Union Européenne prend progressivement la place des États dans un nombre croissant de domaines.

Comment le « patrimoine social » de chaque état européen pourra-t-il être repris au niveau de l'Union Européenne? L'idée de constituer des « comités d'entreprise européens » pour l'information et la consultation des travailleurs, a germé dès les années '80, et s'est très longtemps opposée à un refus patronal catégorique. Finalement, en 1994, une directive a imposé la création d'un C.E.E. pour toute entreprise « de dimension communautaire » (voir encadré), avant le 22 septembre 1996.

■ Consultation, concertation ou négociation ?

Les C.E.E. sont institués en vue de « l'information et de la consultation » des travailleurs. Par « consultation » il faut entendre « un échange de vues et l'établissement d'un dialogue ... » Il est indispensable de restituer ces notions dans le modèle de relations collectives existant, à des degrés divers, dans les différents pays d'Europe :

- Dans la plupart des pays d'Europe, c'est le concept de concertation, beaucoup plus contraignant pour les entreprises, qui structure les relations sociales. Ici, plus question de simples « échanges de vue » : pour modifier les horaires de travail, pour les questions de sécurité au travail, pour planifier les congés ou la formation ... et pour mille autres choses variables d'un pays à l'autre, le patron est obligé de respecter des procédures et de tenir compte de l'avis des représentants syndicaux.

- Encore faut-il rappeler que l'étape de la concertation repose lui-même sur une base bien plus fondamentale encore, qui se passe largement de codes et de lois, et qui est la reconnaissance du fait syndical, c'est-à-dire le droit à la négociation collective : face à la puissance de l'argent, il est légitime d'opposer le rapport de forces de l'action collective.

Sans cela, il n'y a pas de négociation possible ; sans négociations, la concertation n'est qu'un jeu formel ... et que dire alors des « consultations » et des « informations » ?!

Quelles entreprises ?

Les entreprises, ou groupes d'entreprises, concernées par cette obligation légale sont celles qui emploient au moins 1000 salariés dans les États membres de l'Union européenne, qui sont implantées dans au moins deux de ces États, et qui emploient au moins 150 salariés dans chacun d'eux. À noter que les multinationales « étrangères », par exemple américaines, qui possèdent au moins deux filiales en Europe sont également concernées par cette directive.

■ Perspectives syndicales

Une structure telle que le comité d'entreprise ne peut réellement fonctionner si elle demeure purement formelle.

Le simple respect du cadre légal, à savoir une rencontre une fois par an, ne suffit pas. Il faut, pour que le comité prenne vie, que des contacts s'établissent, que des relations se nouent et que, progressivement, un intérêt commun émerge.

Ceci soulève un certain nombre de questions :

- Le problème de la formation linguistique des membres des comités.
- Le problème des ordres du jour, qui dans certains cas, s'apparentent à un « show » unilatéral de la direction de l'entreprise.
- Le manque de moyens en matière de communication entre organisations syndicales de différents pays (téléphones, mail, courriers, déplacements...).
- Le fait que le comité rassemble parfois des délégués de filiales qui sont mises en concurrence par la direction.
- La rencontre « culturelle », qui peut rendre le travail en commun difficile (voir « représentation des salariés en Europe »).

La révision de cette directive, bloquée depuis 5 ans au sein des institutions de l'Union, devrait donc être l'occasion d'améliorer un texte encore beaucoup trop souple, qui laisse aux directions des entreprises concernées des marges de manœuvre telles qu'elles leur permet quasiment de se soustraire à l'esprit de la directive. Il faudrait donc :

- Renforcer les pouvoirs de négociation au sein des comités pour qu'ils deviennent un lieu de démocratie sociale.

¹ le 22 septembre 1996 était aussi la date butoir pour la conclusion « d'accords volontaires », moins contraignants. C'est ainsi que l'on a vu fleurir cette modalité dans les mois précédant l'échéance.

FICHE

• L E S C O M I T E S D ' E N T R E P R I S E E U R O P E E N S •

- Renforcer le droit à une réelle information et consultation : l'affaire Renault-Vilvorde a montré à quel point le dialogue avec les travailleurs peut être négligé.
- Abaisser le seuil des entreprises concernées. Ce seuil, actuellement de 1000 travailleurs, devrait être ramené à 500.

Enfin, il apparaît que, pour les syndicalistes, l'intérêt de ces réunions est moins dans l'ordre du jour officiel que dans les contacts et la connaissance mutuelle entre délégués des travailleurs qui est à cultiver entre les différents représentants. Si la direction centrale parvient à diviser les travailleurs de telle façon qu'elle peut discuter avec chacun séparément, elle est gagnante. Si les délégués des travailleurs parviennent à s'unir et à parler d'une seule voix, la cause des travailleurs peut progresser, et le rapport de force prend une autre tournure.

COMPÉTITIVITÉ

Concept imposé par la contre-révolution néolibérale dès les années 80. Désigne la capacité d'une entreprise de conquérir ou conserver des marchés dans un environnement de « concurrence pure ».

Le concept de compétitivité a silencieusement remplacé celui, vieux d'un siècle, de productivité. Pour rappel, la productivité est une grandeur mesurable (et mesurée) qui divise la quantité de biens produits par le nombre d'heures de travail qui ont été nécessaires. Par exemple, si une entreprise de 15 travailleurs produit en une journée de 8 heures 600 paires de chaussures, on parlera d'une productivité de $600 / (15 \times 8) = 5$ paires / heure de travail.

Il faut garder deux choses à l'esprit, au sujet de la productivité :

- Elle augmente sans cesse, dans tous les secteurs, avec une moyenne historique de 2 % par an environ. Ceci signifie que, pour produire la même chose, on doit travailler deux fois moins tous les 35 ans : une heure de 1970 = 30 minutes de 2004.
- Cette recherche de productivité a permis, sur plus d'un siècle, une croissance importante des richesses produites ; le rapport de forces obtenu par les syndicats a en outre permis leur répartition « équilibrée » en 3 paquets : les bénéfices augmentaient, les salaires réels augmentaient, et le temps de travail diminuait.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi les idéologues du néolibéralisme ont tenté (avec succès) à reléguer cette notion au second plan, au profit de celle de « compétitivité ». En effet, il ne s'agit plus, dès lors, de produire mieux ou plus efficacement, mais simplement de produire moins cher. Pour cela, plus besoin d'investissements coûteux ni de travailleurs qualifiés : il suffit de baisser les salaires, par tous les moyens :

- Le chantage à l'emploi ou à la délocalisation pousse les travailleurs du Nord (et du Sud ...) à accepter des salaires moindres, des horaires plus longs ou plus flexibles ... De fait, en Europe, depuis le milieu des années 80, l'investissement est resté en moyenne à des taux très bas : pourquoi prendre le risque d'acheter des machines si on peut être « compétitif » par la réorganisation, la restructuration, l'intensification du travail, le recours à des sous-emplois ...
- La délocalisation effective permet de recourir à de la main d'œuvre non syndiquée, ultra-flexible et peu payée. Peu importe s'il faut trois fois plus de temps pour produire tel objet, pour peu qu'on puisse payer les travailleurs quatre ou cinq fois moins ...

Cette course à la compétitivité conduit la phase actuelle de développement du capitalisme à une contradiction importante : dans le modèle productiviste, on pouvait théoriquement aller toujours plus loin, être toujours plus efficaces ... Et par exemple continuer, dans tous les pays à des rythmes parallèles, à réduire structurellement le temps de travail nécessaire à la production des biens et services. Un scénario où tous progressent en même temps n'était pas garanti, mais il était possible.

FICHE

• C O M P É T I T I V I T É •

Dans le modèle compétitiviste, il s'agit d'être moins cher que le voisin : un enfant comprendra que désormais il y aura forcément des gagnants et des perdants. L'exemple de la délocalisation permet de préciser le sens de ces mots : les « gagnants » sont ceux qui auront la joie de travailler pour presque rien ; les « perdants » sont ceux qui n'auront plus d'emploi ... D'où la contradiction bien connue : avec toujours moins de salaires, qui achètera les produits de cette économie suicidaire ?

CONSENSUS DE WASHINGTON

On parle du « consensus de Washington » pour désigner l'accord fondamental entre le FMI, la Banque Mondiale et l'OCDE sur les politiques à mener dans le monde. C'est en quelque sorte le " programme " du néolibéralisme, programme qui sous-tend les Plans d'Ajustement Structurels *.

On a entendu récemment des dirigeants de la Banque mondiale * ou du FMI * déclarer que le consensus de Washington était un échec, qu'il ne réduisait pas la pauvreté, augmentait l'injustice et la violence. C'est simplement ce que la majorité du mouvement syndical et les « altermondialistes » répètent depuis des années ... Hélas, cette lucidité n'a pour l'instant conduit ni le FMI ni la BM ni les Etats qui les dirigent à abandonner ce modèle.

On peut présenter ce consensus en 8 points :

- 1. L'abandon des subventions** aux produits et services de première nécessité : pain, riz, lait, sucre, combustible, au nom de la vertu de la « vérité des prix » ... L'ironie est que les Etats du Nord qui imposent cela subventionnent largement leur agriculture, par exemple, ce qui leur permet d'exporter vers les pays du Sud à des prix destructeurs pour les marchés locaux ...
- 2. Une réduction drastique des dépenses publiques** afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, notamment par des coupes sombres dans les budgets sociaux " non-productifs " (éducation, santé, logement, infrastructures), le gel de salaires et des licenciements dans la fonction publique.
L'équilibre des finances publiques des pays du Sud est devenu très important pour les pouvoirs politiques et financiers du Nord, depuis que le FMI a reçu pour rôle d'être l'huissier de la dette du tiers monde, chargé de la faire payer par tous les moyens ...
- 3. La dévaluation de la monnaie locale** : si votre monnaie est bon marché (par rapport au dollar ou à l'euro), il sera plus difficile pour vous d'importer des produits étrangers (de consommation, d'investissement, de soins de santé ...), mais il sera plus facile d'exporter : vos produits sembleront moins chers aux acheteurs étrangers.
Importer moins, exporter plus : ce sera bon pour l'équilibre de vos budgets. Et justement vous avez de lourdes charges d'intérêts à payer ... Evidemment, cela peut sembler absurde : pour exporter, il faut très souvent d'abord importer (des machines, des matières premières, de l'énergie ...) ; sauf bien entendu pour les ressources naturelles : la dévaluation est aussi un des moyens d'imposer des prix réels très bas pour les ressources du tiers-monde ...
- 4. Des taux d'intérêt élevés**, pour attirer les capitaux étrangers avec une rémunération élevée.
Tout le monde sait que des taux d'intérêts réels élevés sont un obstacle au développement de l'économie locale. Il est pourtant « logique » d'imposer ce handicap aux pays du Sud : les investisseurs doivent être récompensés du risque qu'ils prennent en allant dans des pays pauvres ...

5. L'ouverture totale des marchés par la **suppression des barrières douanières**.
6. La **libéralisation financière**, notamment l'abandon du contrôle des mouvements de capitaux et la suppression du contrôle des changes.
On présente toujours la situation comme si les pays du Sud avaient un besoin vital que des capitaux y entrent (dans certains cas, c'est même vrai ...) ; mais les mesures imposées dans le cadre du consensus de Washington imposent surtout que ces capitaux puissent sortir très vite, dès que la situation semble se dégrader – ce qui conduit évidemment à ce que, de fait, elle se dégrade très brutalement. En 1997, le seul pays du Sud-est asiatique qui a plus ou moins bien résisté à la tempête monétaire, est la Malaisie : elle avait limité drastiquement la possibilité de fuite des capitaux.
7. Une **fiscalité favorable aux investisseurs***, c'est-à-dire ne pesant pas ou peu sur les bénéficiaires et sur les rentes (immobilières par ex.) aggravant encore les inégalités.
8. Des **privatisations** massives des entreprises publiques.
Et ceci pour deux raisons : cela fait rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat (tiens, justement, n'aviez-vous pas de gros intérêts à payer sur votre dette ? ...) ; et cela met en vente des secteurs entiers de l'économie du sud, dont certains (mines, distribution d'eau, transports ...) pourront s'avérer très profitables, une fois privatisés, et au prix de l'abandon de leurs obligations de service public.

DETTE

L'endettement mondial a progressé de manière vertigineuse en trente ans : entre 1970 et 2001, la dette extérieure des pays pauvres a été multipliée par 35, celle des pays les plus industrialisés a été multipliée par 10. Même si la totalité de la dette de tous les pays du tiers-monde ne représente que quelques pour cents du total des dettes dans le monde, elle joue un rôle de premier plan dans leur appauvrissement et leur asservissement.

Cette Dette, outre son origine immorale, est devenue un des mécanismes essentiels de la mondialisation capitaliste : le remboursement des intérêts étrangle les pays pauvres, et leurs difficultés récurrentes de paiement les obligent à passer par les exigences du FMI – qui les « sauve » à chaque fois – au prix d'un asservissement croissant de leurs politiques ... conduisant à recolonisation de fait du Tiers-Monde.

■ D'où vient la dette du Tiers-monde ?

On peut dater la naissance de cette dette par l'accumulation de réserves en dollars dans les banques européennes, au début des années '70 – à un moment où les possibilités de prêts se réduisent avec la crise. L'argent ne peut jamais dormir : les banques vont donc trouver dans le Tiers Monde un exutoire au manque de débouchés dans les pays riches. Cela va entraîner un afflux de prêts bancaires à l'égard des pays du Tiers Monde, souvent dirigés par des dictatures appuyées par les pays riches en période de guerre froide. (Videla, Pinochet, Marcos, Mobutu, le régime d'Apartheid en Afrique du Sud, etc.) Nombre de ces dirigeants ont d'ailleurs, grâce à l'ingénierie financière des banques prêteuses, directement détourné à leur profit l'argent emprunté au nom de leur pays.

Grâce à la faiblesse des taux d'intérêt réels, l'endettement restait soutenable pour les Etats, du Nord comme du Sud. Les économies du tiers-monde ne rencontraient pas de problème majeur pour rembourser, dans la mesure où les prix des produits qu'elles exportaient étaient à la hausse. Un virage brutal est intervenu en 1979-1980 quand les taux d'intérêt réels ont bondi sous l'impulsion de la politique néolibérale menée par la Réserve fédérale des Etats-Unis, suivie par la Grande-Bretagne. (voir article « monétarisme ») Par exemple, les taux d'intérêt américains passent de 6,8 % en 1977 à 18,9 % en 1981, provoquant une hausse des taux réels de 0,3 % à 8,6 %. Cette décision aura un impact dévastateur sur les pays du Tiers Monde. En effet, 70 % des prêts bancaires octroyés durant les années 1970 avaient été contractés à des taux d'intérêt variables, indexés sur les taux américains et anglais. Du coup, la hausse des taux américains entraîne une hausse mécanique de l'endettement du Tiers Monde, qui se retrouve financièrement asphyxié – d'autant que les cours des matières premières commencent à chuter. En août 1982, le Mexique est le premier pays à annoncer être dans l'incapacité de rembourser ses emprunts. Il sera rapidement suivi par d'autres pays aux quatre coins du Tiers Monde.

Les gouvernements des pays riches se trouvent alors devant un dilemme : soit sauver les pays du Tiers Monde en faillite ... soit sauver les banques du Nord

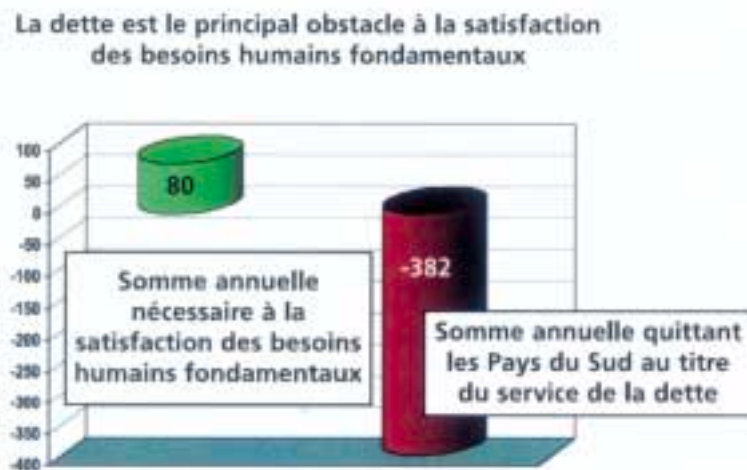
FICHE

• D E T T E •

prises en difficulté par ces prêts devenus douteux. Ils choisiront la seconde solution en confiant au FMI et à la Banque mondiale le soin d'octroyer de nouveaux prêts au Tiers Monde, avec de l'argent public des contribuables des pays riches ... mais à condition que ce soit pour rembourser leurs dettes aux banques privées du Nord !

■ Les intérêts de la dette sont la première cause de pauvreté au Sud

L'Afrique, par exemple, consacre 40 % de ses revenus au remboursement de la dette. Le total du remboursement des seuls intérêts dépasse les 300 milliards de dollars par an, soit QUATRE FOIS PLUS que l'argent qu'il faudrait pour assurer l'accès à l'eau potable à tous, scolariser tous les enfants en âge primaire et couvrir les besoins en santé de base.



Il faut ajouter que les montants remboursés par les Etats du Sud aux banques et Etats du Nord dépassent largement le total de « l'aide au développement ». Depuis des années, le Tiers-monde est donc exportateur net de capitaux vers les pays riches !

■ La gestion de la dette par le FMI est l'arme principale du néo-colonialisme

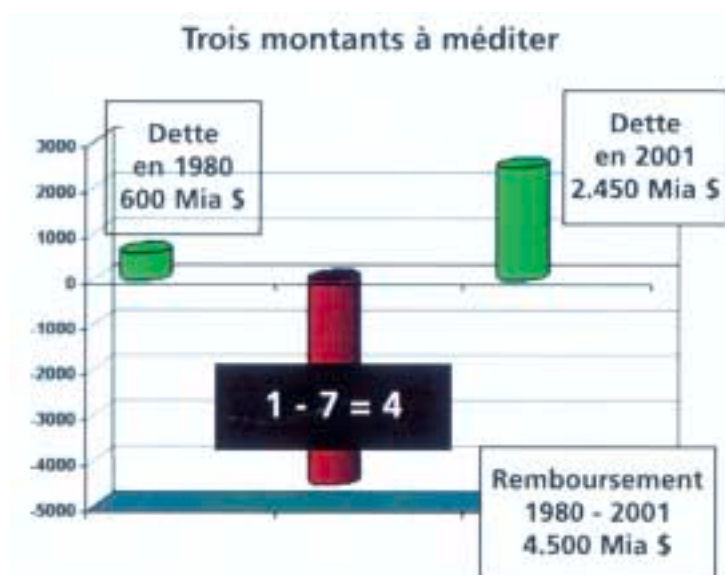
La dette extérieure est un moyen de pillage des ressources extrêmement efficace, car il paraît légitime que les créanciers réclament leur dû. Pour cela, à chaque fois qu'un pays est en difficulté de paiement, le FMI, en échange de son aide, lui impose des programmes d'ajustement structurel. C'est ainsi que l'exploitation des ressources minières ou agricole sont tournées vers l'exportation, garantissant des matières premières à bas prix, ou que les compagnies nationales ont été privatisées au grand profit de grandes multinationales.

L'aide du FMI ne prend jamais la forme de dons ou d'annulation de dettes, mais seulement de l'octroi de nouveaux crédits, amplifiant encore le phénomène. C'est l'effet boule de neige.

FICHE

• D E T T E •

La dette du Tiers-monde ne sera jamais remboursée : les pays du Sud ont déjà remboursé sept fois la dette qu'ils avaient en 1980, mais entre-temps, cette dette a quadruplé ! Nous sommes donc bien face à un mécanisme d'asservissement « définitif » de ces pays. C'est pourquoi l'annulation de la totalité de la dette des pays du tiers-monde est l'un des préalables pour sortir de la mondialisation capitaliste.



■ Au Nord aussi

Les administrations publiques des pays riches ont également été confrontées à des problèmes majeurs de paiement ; si ceux-ci n'ont pas pris les proportions dramatiques de la Dette au Sud, c'est surtout vu la richesse relative des pays du Nord. Des politiques néolibérales ont été progressivement imposées à l'échelle planétaire afin d'assurer en priorité le remboursement des créanciers. Partout, les pouvoirs publics ont dû réduire les dépenses sociales et privatiser nombre d'entreprises publiques pour satisfaire les exigences des créanciers. Les Etats affectent au remboursement des dettes publiques une part croissante des recettes d'impôts, qui proviennent de plus en plus du travail, les réductions d'impôt sur le capital et les ristournes de cotisations sociales au profit des entreprises se généralisant. En substance, le remboursement de la dette publique constitue un mécanisme de transfert d'une fraction croissante des revenus des salariés et des petits producteurs vers de riches détenteurs de capitaux. (*Pour en savoir plus : D Millet & E Toussaint : « 50 questions, 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale », Syllepse, 2000.* WWW.CADTM.ORG)

DIRECTIVE BOLKESTEIN

Frits Bolkestein, commissaire au Marché Intérieur dans la Commission Européenne de 2000 à 2004, a laissé son nom à un projet de « Directive de libéralisation des services » qui a cristallisé les débats sur l'Europe sociale en 2004 et 2005.

■ Stratégie de Lisbonne

Le Sommet Européen de Lisbonne (2000) a fixé l'objectif de « faire de l'Union Européenne l'économie des services la plus compétitive du monde » ; il y a donc deux points importants :

- On prend acte que les services sont désormais le cœur de l'économie, en lieu et place de l'industrie.
- On veut positionner l'Europe en première position dans la « guerre économique » des services.

Cette guerre économique a déjà commencé, mais la mise en œuvre (voulue par l'UE et les USA) de l'AGCS* devrait lui permettre de se déchaîner : plus aucune limite nationale ne viendrait contrôler ces hostilités.

Bolkestein : un AGCS européen :

Dans ce contexte, il est assez logique que la Commission Prodi ait soutenu le projet de son commissaire Bolkestein, qui consiste à peu de choses près à mettre en œuvre un AGCS au sein des 25 états-membres (voir encadré). Libéraliser les services dans l'UE devrait conduire à la constitution de géants européens, préparés à dominer le monde dès que l'AGCS aurait jeté à terre les protections nationales sur les services.

Il était tout aussi logique que tous ceux qui s'opposeraient à l'AGCS s'opposent aussi au projet Bolkestein. C'est probablement la première fois qu'un projet de directive mobilise une telle popularité, dans un contexte où les enjeux européens sont de moins en moins confinés à des cercles experts, et de plus en plus discutés politiquement.

En date de mars 2005, il est trop tôt pour dire ce qu'il sera advenu de ce projet, mais nul doute qu'il fera date dans l'histoire européenne.

■ Si cette directive était adoptée par l'Union Européenne, ça changerait quoi ?

Moins de droits pour nos Etats

Elle interdirait aux Etats de fixer des conditions ou mesures de contrôle à une entreprise qui voudrait s'y installer pour y prester des services.

DONC : votre pays n'aurait plus le droit d'exiger que des services aux personnes (enfants, handicapés, personnes âgées) soient prestés par des personnes

avec telle qualification, ou avec telle norme d'encadrement ; ni d'imposer des règles de sécurité ou d'environnement à ces sociétés ...

Tous les droits pour les entreprises

Elle autoriserait les sociétés ayant leur siège dans n'importe lequel des 25 Etats-membres à prester des services dans n'importe quel Etat, en se conformant exclusivement aux règles du « pays d'origine », peu importe la nationalité des travailleurs, peu importe l'endroit ou le service est rendu

DONC : si une société ayant son siège administratif en Lituanie preste des services au Portugal, (ou inversement), elle ne doit plus respecter que les lois de ce pays, et seuls les services d'inspection lituaniens sont autorisés à les contrôler : qui croit que les services d'un pays membre pourront contrôler des activités dans les 24 autres ?

Moins de protection sociale

En principe, les lois sociales (salaire, Sécu etc.) ne feraient pas partie de ce système de fous ... **MAIS :**

- Si le travail est presté par des indépendants, il n'y a plus de limites : qui vous dit que demain votre boulot, pour lequel vous êtes salarié-e, ne pourrait pas être presté par un « indépendant » vendant son « service » pour le compte d'une société (la vôtre, peut-être) qui aurait créé un siège administratif à Vilnius ou à Budapest ?
- De toute façon, avec l'interdiction pour les services d'inspection belge de faire le moindre contrôle, qui va savoir si tel travailleur est salarié ou pas ?

Plus de services publics

En outre, il deviendrait rapidement impossible d'entretenir des services subventionnés (petite enfance, soins de santé, enseignement, aide sociale) : les lois européennes considèrent les subventions comme des "distorsions de concurrence" : il faut en donner à tout le monde, ou bien à personne.

Imagine-t-on de subventionner des crèches, des homes, des services culturels qui n'ont pas même un siège ni un représentant dans le pays, et qui échapperaient à tout contrôle ou à toute condition légale ? Insensé. Donc on ne pourrait plus subsidier personne.

FMI

Le FMI fut créé en 1944 à Bretton Woods (États-Unis), à l'initiative de 45 pays, pour stabiliser le système financier international. Aujourd'hui, 184 pays en sont membres. Chacun de ces pays nomme un gouverneur pour le représenter, en général le ministre des Finances ou le gouverneur de la Banque centrale. Ils se réunissent au sein du Conseil des gouverneurs, instance souveraine du FMI, qui siège une fois par an, à l'automne. Ce conseil est chargé de prendre les décisions importantes comme l'admission des nouveaux pays ou la préparation du budget.

■ 24 hommes + 1 (et un n°2)

Pour la gestion quotidienne de ses missions, le FMI délègue son pouvoir au Conseil d'administration composé de 24 membres. Huit pays ont le privilège de nommer un administrateur. Les seize autres sont nommés par des groupes de pays : par exemple, un administrateur belge représente un groupe formé par dix pays . Ce Conseil d'administration, presque exclusivement masculin, se réunit en principe au moins trois fois par semaine.

Le Conseil d'administration élit un directeur général pour cinq ans. À l'encontre des principes démocratiques, une règle tacite veut que ce poste soit réservé à un Européen : aujourd'hui, c'est l'Allemand Horst Köhler ; il gère une équipe de 2 650 hauts fonctionnaires issus de 140 pays, mais basés à Washington pour la plupart. Le « numéro deux » du FMI est toujours un représentant des États-Unis ; en réalité, il a une influence pré-pondérante. Dans la crise argentine de 2001-2002, Anne Krueger, nommée au poste de « numéro 2 » par George W. Bush, a joué un rôle beaucoup plus actif que Horst Köhler.

■ Une logique d'entreprise

À l'opposé d'une institution démocratique, le FMI a un fonctionnement proche de celui d'une entreprise. Tout pays qui devient membre du FMI se doit de verser un droit d'entrée appelé « quote-part ». De ce fait, il devient actionnaire du FMI puisqu'il contribue à son capital. Contrairement à l'Assemblée générale de l'ONU où chaque pays possède une voix et une seule (avec une exception de taille au Conseil de sécurité), le système adopté par le FMI revient à « 1 \$ = 1 voix » !

Ces cotisations des États permettent au FMI de se constituer des réserves qui seront prêtées aux pays en déficit temporaire. Mais ces prêts sont conditionnés par la signature d'un accord dictant les mesures que le pays doit prendre pour recevoir l'argent attendu : ce sont les fameux plans d'ajustement structurel. Cet argent est mis à disposition par tranches, après vérification que les mesures exigées sont bien mises en œuvre. En règle générale, un pays en difficulté peut emprunter au FMI annuellement jusqu'à 100 % de sa quote-part et en tout jusqu'à 300 %, sauf procédure d'urgence.

■ Au service des USA

Mais, à la différence de l'actionnaire d'une entreprise, un pays ne peut pas décider d'accroître sa quote-part au FMI pour peser plus lourdement au sein de cette institution. La seule possibilité de changement dans la répartition des quotes-parts est la révision pratiquée tous les cinq ans par le FMI lui-même, et pour laquelle nous allons voir que les États-Unis ont une minorité de blocage. Le système est donc parfaitement verrouillé par les plus gros actionnaires qui veillent jalousement sur leurs intérêts. Le Conseil d'administration du FMI accorde une place prépondérante aux États-Unis : plus de 17 % de droits de vote ; à titre de comparaison, le groupe emmené par le Gabon, qui regroupe 23 pays d'Afrique noire et représente plus de 140 millions d'individus, possède seulement 1,16 % des droits de vote.

Mais le scandale ne s'arrête pas à cette répartition injuste des droits de vote. Les États-Unis règnent en maître absolu car ils sont parvenus à imposer, en 1944, une majorité de 85 % requise pour toutes les décisions importantes engageant l'avenir du FMI ... Curieuse coïncidence : les États-Unis sont le seul pays à détenir plus de 15 % des droits de vote ! On peut déplorer que les pays de l'Union européenne, qui pourraient eux aussi réunir ces 15 % de droits de vote, ne parviennent pas à s'entendre pour en faire bon usage, plutôt que de s'aligner en permanence sur Washington. Mais cela ne change rien finalement. Le Trésor américain est maître à bord. Il est capable de bloquer tout changement contraire à ses vues. La présence du siège à Washington n'est pas fortuite – elle a donné son nom au fameux « consensus de Washington ».

La logique économique défendue par le FMI se résume à utiliser l'arme de la dette pour imposer des politiques néolibérales – tout en garantissant que les pauvres continuent à payer leur tribut aux banques des pays riches. (*Extraits d'un texte de D Millet & E Toussaint*) - *Pour en savoir plus : Damien Millet & Éric Toussaint : « 50 questions, 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale » - Syllepse – 2002.*

INVESTISSEMENT

En français, le mot « investissement » désigne le fait de mettre en œuvre des moyens, et en particulier un capital, en vue de produire des biens et des services. L'achat ou la transformation de bâtiments ou d'équipements de production constituent des exemples d'investissement.

En anglais, le mot investment désigne, par contre, la gestion de l'épargne. Il correspond au mot français « placement » ; ici, il n'y a aucun lien nécessaire avec une quelconque activité productive.

L'investissement, au sens de création de capacités de production nouvelles, est un des déterminants essentiels de l'activité économique ; on sait bien que le développement de l'emploi, dans une région, dépendra notamment de l'investissement qui y aura été réalisé. A l'inverse, le placement, l'achat de titres financiers (devises, actions, ...), ne crée pas d'activités nouvelles.

En confondant les deux actions (investir pour la production & placer pour la rente) sous le seul terme d'investissement, les tenants de la mondialisation se font les promoteurs de soi-disant « mécanismes de protection des investissements » qui seraient rejetés par les populations et par les parlements si on les désignait clairement pour ce qu'ils sont : des passe-droits pour les capitaux et pour la spéculation.

■ Mille ABI valent bien un bon AMI ...

Dès 1976, sous l'égide de l'OCDE, il y a eu des tentatives (avortées) de négocier et de mettre en vigueur un système mondial de protection des investissements qui garantirait la libre circulation des capitaux et assurerait la suprématie définitive de la société de marché.

Une seconde tentative d'A.M.I. (Accord Multilatéral sur les Investissements) menée par l'OCDE dans le plus grand secret a été finalement abandonnée en 1998 sous la pression des ONG, et des pays en voie de développement qui avaient été tenus à l'écart des négociations. Ce fut une des premières mobilisations – et certainement la première réussite – du mouvement altermondialiste naissant, mobilisé au départ par la simple révélation par le Monde Diplomatique de ce qui se tramait dans l'ombre.

Il n'est dès lors pas étonnant de voir surgir, à titre subsidiaire, une foule d'accords bilatéraux (ABI), négociés « face à face » entre deux pays. Ces accords constituent d'ailleurs la base d'un futur AMI, en tissant un maillage progressif et plus discret ... et sans doute finalement aussi efficace, pour assurer les objectifs de libéralisation des capitaux, que la négociation centralisée d'un AMI soumis aux feux de l'actualité.

Dans les nombreux ABI signés jusqu'à cette date par la plupart des pays industrialisés, on trouve la définition du mot « investissement » (voir en encadré extrait de la définition utilisée par la Belgique). Si on la compare à des définitions couramment trouvées dans des textes internationaux (« l'investisse-

ment direct doit être durable et productif, l'investisseur doit assurer une présence réelle dans le pays hôte, etc. »), il saute aux yeux que cette notion-ci d'investissement, et les outils internationaux voués à sa « protection », n'ont pas d'autres buts que d'augmenter sans limites la liberté de circulation de tous les types de capitaux. (liberté d'entrer ... et de sortir!) Par exemple, la notion d'IDE (Investissement Directs à l'Étranger), dont l'OCDE fait grand cas, consiste pour l'essentiel en acquisition d'entreprises (prise de contrôle, fusion, etc.) et pas en création d'activités nouvelles.

Extrait d'un texte standard de définition des « investissements »

[tiré du modèle d'ABI signés par la Belgique]

art. 2. Le terme « investissements » désigne tout élément d'actif quelconque et tout apport direct ou indirect en numéraire, en nature ou en services, investi ou réinvesti dans tout secteur d'activité économique, quel qu'il soit.

Sont considérés notamment, mais non exclusivement, comme des investissements au sens du présent Accord :

- a) les biens meubles et immeubles ainsi que tous autres droits (...);
- b) les actions, parts sociales et toutes autres formes de participations (...);
- c) les obligations, créances (...);
- d) les droits d'auteur, (...);

Etc. Aucune modification de la forme juridique dans laquelle les avoirs et capitaux ont été investis ou réinvestis n'affectera leur qualité d'investissements au sens du présent Accord.

Art. 3. Le terme « revenus » désigne les sommes produites par un investissement et notamment, mais non exclusivement, les bénéfices, intérêts, accroissements de capital, dividendes, royalties ou indemnités.

En somme lorsqu'on nous dit « protection des investissements de nationaux à l'étranger » ne doit-on pas lire un objectif apparemment moins noble : « offrir aux capitaux aujourd'hui investis ici la possibilité de se délocaliser là où le profit sera plus élevé » ? Et, par-delà cette liberté de circulation, déjà largement acquise, ne voit-on pas que ces accords visent à interdire par avance toute décision d'un gouvernement du Tiers-monde qui nuirait aux intérêts d'une multinationale du Nord ? *(D'après un article de J-Claude Deroubaix)*

LIBRE-ÉCHANGE

Situation dans laquelle aucun obstacle ne limite ni ne freine les échanges commerciaux. En particulier, le libre-échange au plan international suppose l'élimination des barrières douanières, fiscales ou réglementaires.

Le libre-échange est une notion théorique, qui ne s'est jamais réellement concrétisée : depuis toujours, les États ont voulu protéger leurs entreprises, leurs consommateurs, leurs choix de mode de vie ... C'est d'ailleurs à l'abri de fortes protections nationales que se sont développées toutes les économies des pays aujourd'hui dominants, en Europe et en Amérique du Nord.

Pourtant, depuis 50 ans, sous l'impulsion du GATT puis de l'OMC, le commerce international s'est très largement libéralisé. Deux raisons ont présidé à cette évolution :

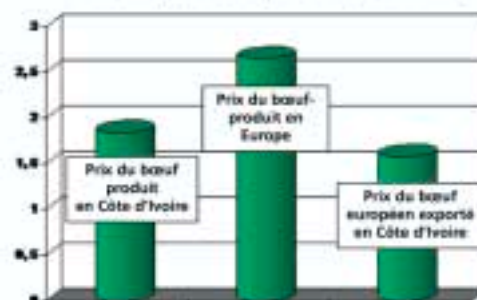
- Une raison historique : en 1947 (naissance du GATT), la grande crise de 1929 est encore dans toutes les mémoires. On se souvient comment l'escalade des sanctions commerciales entre États touchés par la récession a mené à une spirale de fermeture et d'agressivité et, selon certains, à la guerre.
- Une raison économique : la théorie libérale affirme que c'est dans une situation de libre échange que chaque « acteur économique » donne la pleine mesure de ses capacités, par exemple en se spécialisant sur ce qu'il fait le mieux.

Face à ces justifications, d'autres développent des arguments contraires. Si la fermeture des États-Nation sur eux-mêmes est porteuse de violence, le sacage de la démocratie par la puissance des groupes financiers transnationaux l'est davantage. Et si la division internationale du travail peut (parfois) augmenter le volume des richesses produites, elle augmente en même temps l'inégalité de leur répartition.

Globalement, la vraie question est de savoir si le libre-échange a contribué et contribuera au bonheur et à la sécurité d'existence des peuples.

L'observation de la réalité, de l'augmentation continue de la pauvreté, des inégalités entre pays et au sein de chaque pays, de l'assujettissement de l'immense majorité des humains aux intérêts du capitalisme mondialisé, indique qu'il n'en est rien. La vraie raison de la promotion d'un libre-échangisme effréné se trouve dans la fable « Le pot de fer et le pot de terre » : les entreprises des pays riches sont devenues, grâce à un siècle de développement protégé, assez puissantes pour se passer de la protection de l'État. Elles veulent pénétrer les marchés des pays du

Impact des subventions européennes sur le prix du bœuf européen en Côte d'Ivoire (en 2000 - prix en euro au kilo)



FICHE

• L I B R E - É C H A N G E •

Sud et de l'Est, et empêcher que les entreprises de ces pays-là puissent un jour les affronter à armes égales. La preuve en est que dans les secteurs où les entreprises occidentales ne sont pas les plus compétitives, comme l'agriculture et le textile, les pays riches abandonnent leur religion libre-échangiste, en limitant les importations ou en subventionnant leurs exportations.

MIGRATIONS

Le phénomène migratoire est un fondement de l'histoire humaine. La conquête de la planète par l'être humain est tissée de motifs que l'on imagine être les mêmes que ceux qui poussent encore aujourd'hui des êtres à braver les risques pour chercher un avenir plus radieux.

Qu'en est-il des migrations aujourd'hui ? Tout d'abord, il est important de signaler que les plus importants flux se réalisent **à l'intérieur même des Etats**. Dans un pays comme la Colombie, durement touché par une guerre civile, on estime à plusieurs millions le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays. Deuxième flux en importance, les flux **transfrontaliers**. C'est ainsi que les pays d'Afrique et d'Asie accueillent le plus grand nombre de réfugiés. Des camps existent, depuis des décennies parfois, aux frontières bordant les pays où des grands conflits ont eu lieu : Congo, Tanzanie, Vietnam, Birmanie, Thaïlande, Ethiopie, Jordanie, etc. Au total, on estime que 90 % des réfugiés et personnes déplacées vivent dans des pays du Tiers-Monde.

Mais le phénomène le plus visible, car le plus médiatisé, est la tentative des pays occidentaux de limiter les migrations dirigées vers leurs territoires. Cette politique de la forteresse est appliquée selon des modalités diverses : les pays anglo-saxons privilégient une immigration sélective basée sur la demande en main d'œuvre qualifiée. Ils pratiquent par ailleurs une politique de « travailleurs pauvres » afin de trouver au sein de leur propre population la main d'œuvre la moins chère et la moins qualifiée. Dans les autres pays, l'immigration est souvent limitée à la Convention de Genève. Le droit d'asile est prévu pour les personnes persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur appartenance à un groupe (p. ex. les homosexuels de certains pays), de leur opinion politique ou de leur. Ces critères sont tellement restrictifs qu'ils laissent une large place aux filières clandestines. Dès lors, les autorités de différents pays ont lancé des vagues de régularisation.

L'arsenal des mesures employées contre l'immigration clandestine est impressionnant. Contrôle des ports, fermeture des frontières, refoulement des candidats vers d'autres pays, etc. Mais ce dispositif ne fait que renforcer l'influence des mafias, pour lesquels le trafic d'êtres humains est devenu le deuxième business après le trafic d'armes.

Dans l'après-guerre, les syndicats ont adopté une ligne claire face aux politiques d'immigration voulues par le patronat : la seule règle est la stricte égalité de conditions (statuts, salaires, protection sociale ...) entre travailleurs nationaux et immigrés. Outre les évidentes raisons de solidarité humaine, les syndicats défendaient là l'intérêt bien compris de leurs membres : la présence dans un pays de travailleurs « de seconde zone », moins bien payés ou plus corvéables, aurait inévitablement exercé une pression à la baisse sur les conditions de travail de tout le monde.

FICHE

• M I G R A T I O N S •

C'est d'ailleurs en partie ce que le patronat cherchait, et cherche toujours dans les chantages de la mondialisation. Les projets de l'Union Européenne d'immigration sélective de travailleurs sous statuts spéciaux, comme aussi le « mode 4 » de l'AGCS *, qui permettrait de faire travailler ici des gens sous des contrats et conditions de leur pays d'origine, concrétisent ces chantages et bafouent l'exigence syndicale d'égalité.

En décrétant dans les années 70 le « stop à l'immigration », sans qu'aucun des drames qui poussent des gens à s'arracher de leur pays n'ait été résolu, les gouvernements européens ont obtenu la clandestinisation massive des nouveaux travailleurs. Des travailleurs désormais nombreux, indispensables au fonctionnement « à bon marché » de plusieurs secteurs ... mais sans droits, sans barèmes, sans Sécu ... et sans syndicats. Cette « délocalisation sur place » (créer sur le territoire de nos pays une masse de main d'œuvre contrainte de travailler aux conditions du tiers monde) réalise d'une certaine façon le « paradis » libéral !

MONDIALISATION

Terme utilisé dans des sens et des contextes très variés. Pour permettre un débat utile, nous proposons de désigner par ce mot l'extension à l'ensemble de la planète :

- D'un mode de production (le capitalisme, dans sa phase de capitalisme financier),
- D'une idéologie et d'une forme de gouvernement (le néolibéralisme)
- Et de la domination culturelle, commerciale (et au besoin militaire) des pays occidentaux.

« Ce que vous appelez mondialisation n'est rien d'autre que la phase ultime de l'occidentalisation du monde »

Plusieurs questions relatives à la nature réelle du processus ainsi défini méritent d'être un petit peu explorées : la mondialisation est-elle nouvelle ou ancienne ? Est-elle naturelle ou politique ? Tend-elle à uniformiser ou à creuser les différences ?

■ Une nouveauté ?

Sur la question de la supposée nouveauté de la mondialisation, on peut assez facilement voir qu'il y a une part de continuité, une part de retour en arrière, et une part de nouveauté.

La **continuité** est celle de l'opposition de deux logiques, depuis l'apparition du mode de production capitaliste (voir première partie de cette brochure). La logique du capital fut clairement identifiée par Marx dès 1848 : tout détenteur de capital veut accumuler plus de capital et, pour cela, doit chercher des profits sans cesse croissants ; toute entreprise veut s'agrandir sans cesse, par l'absorption ou l'élimination de ses concurrents ; et, pour cela, toutes les entreprises veulent étendre leur marché par-delà les frontières. Face à cette volonté de domination, le mouvement ouvrier (au sens large) a opposé, depuis deux siècles, un projet social (bien-être et sécurité d'existence), politique (démocratie réelle et égalité) et culturel (droit au savoir et aux loisirs). Ce conflit entre le profit de quelques-uns et la dignité de tous n'a jamais cessé.

Le **retour en arrière** apparaît dans la prolifération d'idées et de politiques typiques du XIX^e siècle, et qu'on peut résumer par la volonté de liquider les 6 éléments essentiels du « patrimoine social européen » : empêcher qu'ils se généralisent au Sud et à l'Est, et les affaiblir chez nous. En ce sens, la mondialisation, si nous ne lui barrons pas la route, est ce qui permettra un jour à nos enfants de nous demander : « pourquoi avais-tu des droits que je n'ai plus ? »

La part de nouveauté tient à deux éléments :

- Les formidables moyens techniques et scientifiques à la disposition des humains, moyens qui, comme toujours, peuvent servir la meilleure ou la pire des causes : Internet tisse la toile de solidarités des « forums sociaux » ... et permet de délocaliser le travail dans des dictatures à bas salaires ; la biolo-

gie permet de prévenir ou de guérir des maladies ... ou bien d'élaborer des semences « terminator » pour asservir les paysans du monde à Monsanto.

- Le second élément neuf est que le capitalisme a terminé d'englober la planète : le Sud est recolonisé, l'ex-URSS en cours de digestion, et la Chine sur la broche. Il n'y a (presque) plus de nouveaux marchés à conquérir, plus de frontière pour l'expansion. C'est alors que les grands prédateurs, ayant besoin (voir ci-dessus) de grandir sans cesse, se retournent les uns contre les autres (explosions des fusions-acquisitions depuis 1985), ou contre ce qui avait échappé au capitalisme dans nos existences (les services publics et la Sécu – voir par ex. l'article AGCS).

■ Un phénomène naturel ?

Le caractère naturel & inévitable de la mondialisation est l'équivalent moderne du « droit divin » des rois de l'ancien régime : un mensonge très utile aux dominants pour faire taire les dominés ou les dissuader de penser.

La mondialisation du capital résulte de choix concrets posés par des acteurs et rencontre la résistance des peuples. C'est donc un processus entièrement politique.

Acteurs

Ne pas voir qu'il y a de grands acteurs, sur la scène internationale, qui orchestrent la mondialisation et en tire profit relève de la mauvaise foi. Avec nos excuses à ceux que nous oublierions, citons les principaux :

- Les entreprises multinationales dominantes.
- Les États occidentaux (voir G8) et les organismes supranationaux qu'ils contrôlent (principalement : OMC et FMI-Banque Mondiale).
- L'OTAN, à la suite de l'armée états-unienne et de son réseau militaro-industriel.

Faut-il, pour expliquer l'action coordonnée de ces acteurs très nombreux et très différents, invoquer un obscur « grand complot » ? Bien sûr que non. Deux mécanismes très puissants, et bien réels, expliquent suffisamment cette coordination :

1. L'existence d'intérêts partagés ; parle-t-on de complot lorsqu'un dimanche de mai l'autoroute de la mer est embouteillée ? Non : on constate simplement que l'existence d'un intérêt partagé a fait agir des milliers d'acteurs « libres » comme s'ils obéissaient à un même ordre.
2. Les réseaux d'influences et de lobbying : le gouvernement des USA, par exemple, est formellement souverain et indépendant des multinationales. Mais on apprend, par ailleurs, que tous ses membres siègent ou ont siégé au C.A. de multinationales, que tous ont dirigé et retourneront diriger des multinationales du pétrole, de l'armement ou de la finance ... En Europe, sous des formes un peu différentes, les aller-retour entre fonctions publiques et pouvoirs privés sont devenus la règle.

Choix

Il est impossible de décrire en un paragraphe tous les choix qui conduisent à

imposer la mondialisation aux peuples qui n'en veulent pas, au Nord comme au Sud : c'est d'ailleurs l'objet d'une grande partie de cette brochure. Citons seulement les choix principaux opérés depuis 25 ans :

- La privatisation massive des entreprises et services publics.
- La recolonisation du Tiers-monde, principalement par l'arme de la dette, avec le double résultat, recherché et atteint, du pillage des ressources et de la destruction des États.
- L'abandon, par les États, de bon nombre de leurs prérogatives au profit d'entités privées et hors de tout contrôle démocratique : voir l'article OMC, ou l'abandon, par les États de l'Union Européenne de leur autorité monétaire à la Banque Centrale Européenne.
- Les choix politiques des gouvernements occidentaux : monétarisme, chômage de masse et abandon des politiques de plein emploi, organisation de la liquidité totale des marchés financiers.

Résistances

Enfin, ce qui achève de donner à la mondialisation le statut d'un processus politique, donc non décidé à l'avance, c'est qu'elle suscite partout des résistances (voir cet article). Ainsi, même si ce terme est flou, que les puissants l'utilisent pour occulter les formes anciennes et nouvelles de l'exploitation, chacun sait désormais qu'en entrant dans le ^{xxi}^e siècle c'est pour ou contre la mondialisation qu'il faut se définir.

Uniformisation ou polarisation ?

Voir dans tous les pays les mêmes images à la télévision, ou les mêmes films à l'affiche ; voir un McDonald's sur la place Rouge et les mêmes marques de vêtements dans les galeries commerçantes de toutes les capitales, cela peut donner le sentiment d'un monde « unifié ». Par delà les images, il y a en effet toujours plus de règles transnationales, édictées parfois par des organisations ou traités, mais le plus souvent par des firmes privées (normes de comptabilité, standards industriels ISO etc.)

Pourtant, il saute aux yeux que les inégalités sont plus grandes que jamais, et qu'elles s'accroissent rapidement. Il est important de bien saisir ce paradoxe apparent. Les mêmes règles et les mêmes standards sont de plus en plus en vigueur partout ; mais ce sont les règles imposées par les acteurs dominants, qu'il s'agisse d'acteurs gouvernementaux (plans d'ajustement imposés aux pays du Sud via le FMI) ou privés (normes de production imposées par les multinationales à leurs filiales et à leurs fournisseurs). L'imposition de ces règles uniformes a pour effet (et pour objet) d'abattre les barrières (légalles ou culturelles) derrière lesquelles les pays moins avancés protégeaient leur propre développement et leurs options (voir article Libre échange *).

L'uniformisation des règles permet donc aux acteurs (Etats ou entreprises) les plus forts d'occuper tout le terrain ; ceci explique pourquoi cette uniformisation va de pair avec une polarisation croissante, et un creusement des inégalités.

MONETARISME

(Avec l'aide du Dictionnaire des Questions Économiques et Sociales de Denis CLERC)

Le monétarisme est une des plus vieilles doctrines économiques qui soient. Elle repose sur l'idée que la monnaie est « neutre », que c'est un simple instrument d'échange qui ne saurait avoir d'effet sur la production des richesses, ni sur leur répartition.

L'État a depuis longtemps le monopole du pouvoir de « battre monnaie ». On sait bien que, lorsqu'une crise se présente (chômage, surproduction ...), la tentation existe d'utiliser ce pouvoir pour « faire tourner la planche à billets », ou, autrement dit, émettre un peu plus de monnaie pour relancer l'activité.

Mais, pour les monétaristes, il serait idiot, pour un État, de vouloir relancer l'économie ou favoriser des politiques sociales (par ex. construire des logements sociaux) en « imprimant des billets ». Puisque l'argent ne « sert à rien » par lui-même, qu'il ne serait qu'un simple instrument d'échange entre richesses existantes - cela ne ferait que relancer l'inflation. (c'est-à-dire faire baisser la valeur de l'argent, quand il y en a trop)

Cette vision simpliste a été réfutée par J. M. KEYNES, l'économiste qui a inspiré largement les choix politiques des « trente glorieuses » : une bonne politique monétaire, grâce à des taux d'intérêts réels suffisamment bas, permet de relancer la croissance, et, par exemple, de poursuivre une politique de plein emploi. Pourquoi ? Parce que les gens voient que le « loyer de l'argent » est bas, ils se disent que ça vaut la peine d'investir, de s'équiper ... et au bout du compte de nouvelles richesses sont réellement créées.

La contre-révolution libérale des années 70 (« néolibéralisme ») a remis à l'honneur le monétarisme, au point que l'inflation est devenue une sorte de « péché absolu » : nos États peuvent tout tolérer : la pauvreté, le chômage, la précarité pour un tiers des travailleurs... mais pas l'inflation. Donc ils n'émettent de la nouvelle monnaie qu'avec la plus extrême prudence.

Pour beaucoup d'économistes indépendants, cette obsession d'une inflation (presque) zéro, qui produit des taux d'intérêts réels élevés, explique en partie la chute de la croissance et de l'investissement depuis 20 ans, et donc aussi la persistance d'un taux de chômage très élevé.

Sur un plan plus politique, on peut aussi remarquer que le fondement du monétarisme, c'est l'idée que les hommes en savent forcément moins que le « marché », et que toute action politique sur la monnaie finit par déclencher la catastrophe de l'inflation. Donc : on dénigre la démocratie (le peuple & ses représentants sont trop bêtes, ou irresponsables), et, en se servant d'un « acteur » qui n'existe pas (le marché, c'est qui ?), on néglige le fait que ne pas émettre de la monnaie nouvelle, c'est aussi un choix politique !

En conclusion : 30 ans de croissance et de réussite du keynésianisme ont réfuté l'idée qu'une politique monétaire démocratique serait incapable de relancer

FICHE

• M O N E T A R I S M E •

la production de richesse dans un pays. Ajoutons que cette idée fait l'impasse sur la répartition de cette richesse. Une faible inflation, donc des taux d'intérêts réels élevés, protège la rente de ceux qui possèdent beaucoup. Au contraire, de faibles taux d'intérêt réels (fût-ce au prix d'un peu d'inflation) relancent l'emploi et la croissance, et permettent à ceux qui ne possèdent pas de capital de vivre dignement ...

MULTINATIONALES

Sociétés privées menant des activités dans plusieurs pays.

Au-delà de cette définition formelle qui concerne des milliers d'entreprises, on peut identifier quelque centaines de multinationales « globales » qui dominent leurs marchés respectifs et sont à même d'exercer, sur les autres entreprises et même sur les États, un pouvoir considérable.

Dès le début, les entreprises vont tenter de d'enjamber les frontières afin de neutraliser au maximum les règles édictées par les Etats pour se protéger ou favoriser leurs citoyens, obtenir des revenus, gérer la richesse nationale etc. Le simple fait d'être « multi-nationale » permet donc de s'émanciper partiellement de l'autorité de l'État.

Les entreprises qui connaissent le succès grossissent et se concentrent. Dans la plupart des cas, elles en arrivent à une taille à partir de laquelle leur développement les oblige à sortir de leur marché intérieur, que ce soit pour se fournir en matières premières ou pour trouver de nouveaux débouchés. Souvent, le plus facile est alors de s'implanter dans les pays partenaires, plutôt que de tenter d'y opérer de l'extérieur, ce qui accroît les facteurs de risques et la fragilité de l'entreprise. Pour vendre des produits chimiques en Amérique du sud, il est souvent plus facile de construire une usine sur place - ou d'y trouver un partenaire qui le fera - que de fabriquer ici un produit qu'il faudra ensuite transporter, débarquer, dédouaner, faire homologuer et vendre, pour rapatrier un bénéfice qui subira lui aussi des taxes, taux de changes et autres aléas.

Les premières multinationales vont s'organiser autour des marchés de matières premières, souvent d'ailleurs avec la complicité politique de leur Etat d'origine et de l'Etat dans lequel elles opèrent, ou en tous cas des élites de cet Etat. Les nations occidentales capitalistes qui ont besoin de pétrole vont installer des rapports de force qui sont favorables à leur approvisionnement, mais ce sont des sociétés privées qui vont les mettre en œuvre, pratiquement. Le colonialisme fonctionnera comme ça, engendrant des sociétés gigantesques, qui mettent parfois des pays entiers en coupe réglée. Aujourd'hui, le même mécanisme prendra la forme de soutien à des régimes en place, rarement démocratiques, toujours favorables aux intérêts commerciaux des sociétés qui exploitent leurs richesses. C'est la perpétuation du système des républiques bananières, c'est-à-dire de pays dont les dirigeants sont contrôlés par des sociétés extérieures et remplacés au gré des intérêts de celles-ci.

A l'époque actuelle, toutes les entreprises tendent à devenir multinationales, pour agrandir leurs marchés, éliminer des concurrents étrangers en les absorbant, jouer et profiter des différences de réglementation, notamment en matière sociale et fiscale. Tout cela contribue à créer des concentrations énormes, dont la richesse égale ou dépasse celle de nombre d'Etats pauvres.

FICHE

• M U L T I N A T I O N A L E S •

De telles concentrations sont contraires aux théories libérales classiques, car elles conduisent à la création de monopoles ou d'oligopoles, c'est-à-dire de marché où la concurrence est faussée et où la puissance d'un seul acteur économique devient trop forte : une telle multinationale exerce un pouvoir quasi absolu, non seulement sur ses travailleurs, mais aussi sur l'ensemble des entreprises moyennes et petites du secteur, ou des secteurs en amont. Le pouvoir des centrales d'achat des grandes chaînes de distribution sur les fournisseurs de produits de grande consommation est un exemple de la violence de ces « rapports de marché » ; un autre exemple est la toute puissance des quelques multinationales de l'automobile sur les milliers d'équipementiers pour qui elles sont les seuls clients.

Les multinationales, du moins les quelques centaines d'entre elles qui pèsent dans leur secteur, sont donc devenues des acteurs majeurs du « consortium » de fait (groupes financiers, Etats dominants, OMC, FMI & BM, qui dirigent la mondialisation) (*Pour en savoir plus : www.transnationale.org*)

NÉOLIBÉRALISME

Doctrine qui se caractérise par la reprise des éléments les plus radicaux du libéralisme, et par la prédominance de l'économie sur tout le reste. Si le libéralisme classique, du XVIII^e siècle par exemple, associait un volet politique (défendre les libertés des citoyens contre les abus de pouvoir de l'Etat) et un volet économique (défendre la liberté d'entreprendre et de faire du profit), le « néo » libéralisme ne garde que ce second volet, et s'associe volontiers aux projets politiques les plus répressifs face aux libertés civiles (depuis le Chili de Pinochet jusqu'à l'Italie de Berlusconi).

Les éléments marquants du néo-libéralisme sont condensés dans ce qu'on a appelé le « consensus de Washington * ».

En s'opposant aux interventions publiques dans l'économie et à l'Etat social, le néolibéralisme favorise un terrible saut en arrière, une remise en cause généralisée du « patrimoine social européen * ».

Pour justifier ses dogmes, le néolibéralisme procède en 2 temps, qui doivent faire l'objet d'une double critique :

- Il pose l'existence de **lois économiques naturelles** selon lesquelles un équilibre s'établit naturellement entre production, distribution et consommation. Toute intervention de l'Etat doit être prohibée, les lois du marché ne doivent en aucun cas être entravées : la redistribution des richesses se ferait naturellement par ruissellement (la richesse des riches finira bien par profiter un peu aux pauvres : il suffit d'attendre ...).
- Il exige que les **intérêts économiques** (croissance, profit, rentabilité des investissements, rente financière) bénéficient d'une priorité absolue.

Donc s'il y a contradiction entre un intérêt social (par ex. maintenir un système de santé publique dans un pays d'Afrique) et un intérêt économique (par ex. payer les intérêts de la dette), c'est toujours ce dernier qui doit l'emporter. Dans les cercles fermés du monde des affaires, cela s'exprime de façon cynique ; mais à destination du grand public le discours sera que bien entendu les grands objectifs sont sociaux (emploi, lutte contre la pauvreté, etc.) ... MAIS que les seuls moyens sont économiques. C'est ainsi que la fameuse phrase d'H. Schmidt selon laquelle « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après demain » a pu servir, 30 ans durant, d'emballage « social » au projet de restauration néolibérale d'une société mise au service de la rente.

A partir des années 70, cette doctrine à commencer à s'appliquer dans certains états (en Grande-Bretagne avec Thatcher et aux USA avec Reagan) pour finalement s'étendre sur l'ensemble de la planète et influencer les politiques de la quasi-totalité des Etats, par la puissance des lobbies et l'hégémonie néolibérale dans les institutions supranationales comme le FMI * ou l'OCDE *.

OCDE

■ Qui ?

- **Trente pays** membres produisant ensemble les 2/3 des biens et services du monde.
- Les **comités** rassemblent des représentants des pays membres provenant soit des administrations nationales, soit des délégations auprès de l'OCDE à Paris.
- Le **conseil** est composé d'un représentant de chaque pays. Ce sont soit les ambassadeurs auprès de l'OCDE, soit, une fois par an, les ministres.
- L'OCDE compte 200 **comités spécialisés** auxquels participent 40.000 experts, en collaboration avec le secrétariat. Cela permet à l'Organisation de développer un avis sur les sujets d'actualité ou de débat : sécurité alimentaire, enseignement, criminalité organisée, vieillissement de la population, etc. Cette expertise est accessible directement via le réseau pour les décideurs nationaux.
- Le **secrétariat** (les permanents de l'OCDE) compte 1850 agents, dont 700 spécialistes. Il est dirigé par un secrétaire général et quatre adjoints. Il n'y a pas de système de quotas dans le choix des spécialistes. Ceux-ci ont le statut de fonctionnaires internationaux.

■ Pourquoi ?

L'OCDE a pour ancêtre un organisme créé par les USA et l'Europe en vue d'accompagner le plan Marshall de reconstruction après la seconde guerre mondiale. L'exigence pour devenir membre est aujourd'hui encore est « qu'un pays soit attaché aux principes de l'économie de marché et de la démocratie pluraliste ».

L'objectif est « d'offrir un cadre pour examiner, élaborer et perfectionner les politiques économiques et sociales ».

■ Quels moyens ?

Le budget est de 200 millions de dollars par an, répartis entre les pays en fonction du poids de leur économie.

Cette organisation a un puissant effet d'unification du discours à propos des problèmes de société, et en particulier ceux qui ont une incidence économique. Le discours actuellement dominant est clairement néolibéral. Une grande foi est accordée à l'efficacité du marché en terme de création de richesse, de bien-être et d'innovation technique.

L'OCDE crée un effet de réseau : en collectant les données sur les politiques nationales dans des domaines très divers, en les comparant entre elles et en les mesurant à l'aune du discours néolibéral, elle pousse les états à se justifier les uns par rapport aux autres. Elle crée une ligne directrice qui a la confiance des gros investisseurs, eux-mêmes issus de nations dominant l'OCDE (USA, Japon, Canada)

OIT ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La plus ancienne des organisations internationales, la première, bien avant qu'on emploie le mot, qui ait eu l'ambition et les outils de réguler la « mondialisation ». L'OIT a rejoint le système des organisations de l'ONU ; elle s'y caractérise par sa structure tripartite : gouvernements, patrons, syndicats. Son exécutif permanent, situé à Genève, est le Bureau International du Travail (BIT)

■ Origine et Histoire

Depuis les années 1860-1870, le mouvement ouvrier naissant et quelques hommes politiques s'inquiétaient de situations sociales dramatiques (conditions de vie et de travail) dues à l'exploitation forcée des travailleurs dans les premières décennies de la révolution industrielle. Les préoccupations prioritaires étaient de trouver des règles applicables dans tous les pays industrialisés pour éliminer progressivement le travail des enfants, améliorer les conditions de travail, pour les femmes notamment, et réduire la durée du travail (12 à 14 heures par jour, sans repos ni congés).

Après plusieurs essais au début du ^{xx}e siècle, réduits à néant par la préparation de la guerre et le conflit armé 1914-1918, c'est en 1919 que l'OIT est créée dans le cadre du Traité de Versailles. Elle a donc été conçue pour réguler l'économie par des **mesures sociales effectives** (les conventions ou normes internationales du Travail) destinées à éviter le dumping social, habituel au ^{xix}e siècle et au début du ^{xx}e siècle. On peut dire que jusqu'au début des années 1980, l'OIT a largement inspiré les politiques sociales dans le monde.

Trois caractéristiques

- Une des plus anciennes organisations internationales (1919).
- Une organisation universelle : 175 pays en sont membres.
- Une structure originale : dans sa structure, sa direction et ses activités, l'OIT est tripartite, c'est à dire composée de représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et des syndicats.

Les 4 principes fondamentaux de son action ont été énoncés en 1944, lors de la Conférence Internationale du Travail de Philadelphie. Une Déclaration (annexée maintenant à la Constitution de l'OIT) définit les buts et objectifs fondamentaux de l'Organisation :

- Le Travail n'est pas une **marchandise**.
- La liberté d'association et d'expression est une condition indispensable d'un progrès continu.
- La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

- Tous les êtres humains quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel, dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

■ Cinq droits fondamentaux obligatoires

L'OIT a grandement contribué à promouvoir dans le monde entier les droits sociaux fondamentaux. En particulier, cinq droits fondamentaux, affirmés dans 8 conventions anciennes de l'OIT, ont été réaffirmés par la Conférence du Travail de 1998, et sont obligatoires pour tous les Etats membres de l'OIT :

- La **liberté d'association**, d'expression, d'action, en particulier pour les **syndicats**.
- Le droit à la **négociation collective**.
- L'interdiction du **travail forcé** (toujours utilisé aujourd'hui – voir « travail forcé »).
- **L'égalité de traitement** entre hommes et femmes et entre êtres humains de toutes origines et situations sociales, y compris l'égalité de rémunération.
- L'élimination progressive du **travail des enfants**.

Ces droits sociaux fondamentaux, adoptés par la Conférence du Travail de 1998 sont obligatoires pour tous les Etats membres de l'OIT.

■ Un parlement annuel, un bureau permanent

L'organe directeur de l'O.I.T. est la Conférence internationale du Travail, véritable parlement mondial du Travail, se réunit 3 semaines chaque année à Genève (siège de l'Organisation). Plus de 2.000 déléguées et délégués (employeurs, travailleurs et gouvernements) participent à l'élaboration de normes internationales du travail et au contrôle de leur application. Ils mènent des débats sur des questions de fond ; ces dernières années, par exemple : dimension sociale de la mondialisation, avenir de la sécurité sociale, situation des travailleurs dans les secteurs informels...

En outre, la Conférence annuelle établit les programmes & budgets, et élit le Conseil d'Administration pour des mandats de 3 ans. Chaque groupe (Employeurs, Travailleurs, Gouvernement) a son propre collège électoral et élit ses représentants au Conseil.

De façon permanente, l'OIT est gérée par un « exécutif », le Bureau International du Travail (BIT). Le BIT mène de nombreux programmes qui s'ordonnent autour du concept de "Travail Dément" (juste, digne, rémunérateur, conditions équitables de travail) et concernent la sécurité sociale, la santé-sécurité au travail, l'égalité de traitement, la formation professionnelle ainsi que des activités par secteurs.

■ L'OIT dans la mondialisation

Le triomphe de l'économie de marché, avec son idéologie, ses pratiques, sa marginalisation du social, est aux antipodes des conceptions et des valeurs que l'OIT entend promouvoir.

L'OIT en a subi des conséquences : le groupe des employeurs et un certain nombre de gouvernements se sont employés ces dernières années à affaiblir l'OIT. Celle-ci semble émerger positivement de cette crise – mais certains aimeraient la confiner dans le domaine des « normes fondamentales », et lui interdire de produire des conventions de plus haut niveau.

Les syndicats doivent appuyer les options politiques qui permettront d'affirmer la suprématie des normes de l'OIT sur les exigences de compétitivité ou de rentabilité posées par les investisseurs. En particulier, il faudra obtenir que l'OIT puisse imposer ses normes à l'OMC.

Une commission spéciale de l'OIT, pluraliste, étudie les effets de la mondialisation. Elle a constaté de nombreuses carences sociales dues au fonctionnement de la mondialisation. Les intérêts des marchés sont mieux pris en compte que les intérêts des populations.

La Commission argumente son constat et suggère une série d'initiatives. Car « cela doit et peut changer » en vue d'une mondialisation de la justice sociale, génératrice d'emplois décents et de protection sociale, avec des droits sociaux, économiques, culturels effectifs.

OMC ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Organisation internationale fondée le 1er avril 1994 par les Accords de Marrakech, dans la suite du GATT. L'OMC regroupe aujourd'hui 144 pays représentant 95 % du commerce mondial (après l'adhésion récente de la Chine) ; son but officiel est de réglementer le commerce international.

Son originalité est d'être fondée non pas sur un Traité, valable jusqu'à nouvel ordre, mais sur un « processus perpétuel de négociation », selon la définition de son premier directeur, Renato Ruggiero

L'OMC est aujourd'hui l'organisation internationale la plus puissante du monde :

- Parce qu'elle concentre le pouvoir de faire les règles, de les appliquer et de sanctionner les pays qui ne les respectent pas.
- Parce que les règles qu'elle gère dépassent très largement les questions strictement commerciales : tout ce qui peut avoir un lien avec le commerce – donc simplement la vie toute entière sur la planète Terre – sera considéré comme de son ressort.
- Et parce que l'OMC fonctionne dans des conditions d'opacité et d'oligarchie qui soumettent les pays membres à la volonté des plus puissants (Union Européenne, Etat-Unis, Japon, Canada). Formellement, chaque pays dispose d'une voix ... mais on n'y vote jamais ! Toutes les décisions s'y prennent au « consensus », c'est-à-dire sous la pression des pays les plus puissants.

■ CONTRE L'ETAT

L'OMC gère un ensemble de conventions commerciales en évolution permanente, dont l'objectif avoué est la réduction du pouvoir d'Etat et du secteur public. En effet, si ce sont bien des représentants des Etats qui négocient à l'OMC, ils le font, la plupart du temps, au nom des sociétés transcontinentales qui dominent leurs économies nationales respectives. Parmi les accords en cours de négociation, les plus importants sont l'AGCS et l'ADPIC.

Les Etats fondateurs de l'OMC – tous membres des Nations Unies – ont pourtant placé volontairement l'OMC en dehors des Nations Unies. C'est donc une Institution internationale qui n'a aucune obligation d'agir dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de tenir compte de la Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Sous le prétexte du développement économique, l'OMC s'arroge le droit de condamner unilatéralement les états qui entraveraient, pour n'importe quelle bonne raison, les intérêts de l'économie mondiale. Elle interdit de tenir compte, dans une loi, un Traité, ou une négociation commerciale, d'éléments autres que les éléments commerciaux. L'exemple du bœuf aux hormones est

éclairant : l'Union Européenne a été condamnée parce que, pour des raisons sanitaires, elle interdisait l'importation de viande « gonflée » aux hormones aux USA. Ces derniers se sont plaint, et le « tribunal » privé et confidentiel de l'OMC leur a donné raison ...

L'OMC permet donc à un état, voire à une entreprise représentée par « son » État, d'attaquer et de faire condamner un gouvernement qui appliquerait simplement le programme pour lequel il a été démocratiquement élu !

■ « NON DISCRIMINATION » ?

Les rapports humains sont assimilés à des rapports marchands. Il sont donc soumis aux règles de l'OMC qui exigent l'absence de toute forme de discrimination. Cette interdiction apparaît sympathique ... mais attention : l'OMC entend par « discrimination » toute prise en considération de particularités individuelles ou collectives.

Chaque pays doit accorder aux entreprises étrangères, sans condition, un traitement identique à celui qu'il accorde aux acteurs nationaux. A terme, plus aucun État n'aura le droit de mettre en œuvre des politiques industrielles, économiques ou commerciales spécifiques, qui tiendraient compte des particularités, des besoins et des priorités nationales. C'est dangereux dans les pays riches, ce l'est encore plus dans les pays en développement. Tous les États devront renoncer à leur législations propres et soumettre leurs ressortissants aux règles du commerce mondial qui privilégient ipso facto les plus puissants.

■ CONTRE LA DEMOCRATIE

Le principe de la liberté de commerce ainsi sacralisé menace une série de priorités sociales telles que : la santé publique, l'enseignement démocratique, le principe de précaution en matière d'environnement ... et même la démocratie ! En effet, les règles imposées par l'OMC dérèglent l'Etat. Celui-ci ne peut plus légiférer dans l'intérêt de sa population, en fonction de ses besoins, il est contraint à légiférer dans le sens voulu par l'OMC : une législation vide de toute contrainte (économique, sociale, environnementale, ...) pour les entreprises.

Contrairement au GATT, l'OMC a été fondée indépendante de la Charte des Nations unies. La notion de « droits de l'homme » est donc ignorée par le nouvel organisme, qui se considère, et est effectivement, au-dessus de toutes les autres organisations internationales, et par exemple de l'OIT.

Il faut donc réagir très fermement à divers projets qui, sous prétexte de rendre l'OMC plus « sociale », voudraient élargir encore son champs de compétence. Les tenants, par exemple, de la « responsabilité sociale de l'entreprise », mais aussi certains syndicats, plaident actuellement pour que l'OMC soit chargée de faire appliquer des « clauses sociales » dans le commerce international. Autant confier au Grand Méchant Loup la protection des petites filles... A

FICHE

• ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE •

l'inverse, il faut soumettre l'OMC et le commerce international aux règles de l'ONU et aux conventions fondamentales de l'OIT. (*Pour en savoir plus : Susan GEORGE : « Remettre l'OMC à sa place », Attac / Mille et une nuits, 2001. OMC : acteur du processus de la globalisation ; Manuel sur le fonctionnement (CMT, novembre 2004) www.gats.org*)

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES)

L'ONU est une organisation qui a vocation de réunir tous les Etats du monde en vue de leur permettre d'œuvrer ensemble au respect d'une charte dont le but principal est la sécurité des nations et l'avènement de la paix.

Traditionnellement, les Etats sont les seuls acteurs « officiels » des relations internationales. Ils discutent entre eux, à deux et, plus rarement, à plusieurs, font des traités, s'entraident ou s'agressent : ils utilisent tous les moyens pour veiller à la promotion de leurs intérêts, qui peuvent être variables. Ce mode d'organisation de la société internationale est le mode « naturel » : il s'est installé par la pratique, depuis l'antiquité.

L'idée de créer une institution destinée à permettre un mode de discussion moins primaire devra attendre le xx^e siècle pour se concrétiser. La première tentative aura lieu en 1919, avec la Société des Nations, qui, pour l'essentiel, sera un échec. La deuxième tentative naîtra de la seconde guerre mondiale, et les Nations Unies sont officiellement fondées en 1945, prenant le nom de la coalition des vainqueurs du conflit qui s'achève.

La charte à laquelle les nations unies adhèrent bannit la guerre et promeut la paix et la sécurité. Mais elle va plus loin, en donnant à la coopération entre nations des objectifs plus larges : respect des droits de l'Homme, affirmation du droit des peuples à disposer d'eux mêmes, engagement des membres à « favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande », etc...

L'ONU est organisée en divers organes : assemblée générale, conseil de sécurité, secrétaire général. L'ONU a également mis en place des « institutions spécialisées », destinées notamment à la promotion du bien être matériel ou culturel : le FMI* ou la banque mondiale* sont en fait des institutions spécialisées de l'ONU, au même titre que l'Unicef ou l'Unesco.

■ PERSPECTIVES

L'ONU est souvent critiquée pour son inefficacité, dans la mesure où, depuis sa création, les guerres ont effectivement été nombreuses. Il vaudrait pourtant mieux se méfier des apparences, et voir l'ONU comme un progrès considérable dans les relations internationales. L'organisation a joué un rôle actif dans de nombreuses crises, à la fois diplomatiquement mais aussi matériellement (casques bleus, aide aux réfugiés, etc...). Si, dans la plupart des cas, elle n'a pu jouer le rôle décisif que d'aucuns voudraient lui voir jouer, l'ONU a souvent obligé les acteurs internationaux à modifier leur discours, voire leurs intentions. La récente crise irakienne l'a montré : certes, l'agression a bien eu lieu, peut-être même selon le calendrier prévu. Mais l'ONU a fourni un lieu de discussion qui a profondément modifié le contexte géopolitique de cette agression. La politique internationale reste le domaine des nations, dont les rela-

tions sont égoïstes et régies par la loi du plus fort. Mais elle ne peuvent plus tout à fait laisser libre cours à l'arbitraire de la puissance : l'ONU introduit un facteur de civilisation là où il n'y en avait pas.

En outre, l'ONU se montre également très active dans des domaines moins spectaculaires que les tensions internationales, et c'est même, selon le secrétaire général, son principal domaine d'activité.

Dans une société internationale où les Etats soi-disant souverains sont de plus en plus soumis aux diktats économiques, l'ONU joue ainsi un rôle paradoxal : elle permet l'existence de tout un appareil multilatéral qui sert essentiellement à la promotion d'un modèle libéral dominant (FMI, banque mondiale, OMC, etc...) Mais, d'un autre côté, elle montre la voie d'un droit international en train de se civiliser, et d'une société mondiale en train de se construire : l'apparition du droit d'ingérence, la création de tribunaux internationaux, etc... sont les signes que, malgré les pesanteurs et les erreurs, il est possible de faire avancer la mondialisation dans le sens du progrès.

■ REFORMER L'ONU ?

Plusieurs projets sont en cours pour rénover les Nations Unies, reprendre les mêmes principes mais surtout avoir des instruments plus efficaces dans la mise en œuvre universelle des droits de l'homme et des actions permanentes pour la sécurité économique et sociale dans le monde. La déclaration des droits de l'homme et les deux pactes l'explicitant devraient faire l'objet d'un suivi permanent et de sanctions éventuelles (obligation pour tous les Etats membres de s'engager à garantir ces droits dans leur pays, interdiction de faire partie de la Commission des droits de l'homme pour les pays contrevenants ...

Il faudrait de plus, dans un processus de coopération entre les Institutions internationales mettre sur pied un Comité de sécurité économique et social, représentatif de toutes les régions du monde, ainsi que des acteurs économiques et sociaux, doté de pouvoirs réels, chargé d'élaborer des règles et des procédures d'application afin d'encadrer démocratiquement les marchés et d'imposer des priorités à toutes les Institutions afin de lutter contre la précarité et la pauvreté et d'imposer des finalités sociales et humaines aux activités économiques, commerciales et financières.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Il existe un grand nombre d'organisations ou d'institutions internationales ; la plupart forment ce qu'on appelle le « système des Nations Unies », et datent de la fin de la seconde guerre mondiale (voir tableau).

Le présent lexique donne des informations plus détaillées pour les organisations les plus importantes pour notre travail syndical (en gras dans le tableau)

Les Institutions internationales

Dans le système des Nations Unies

- ONU (Organisation des Nations Unies)
- Fonds Monétaire International
- Banque Mondiale
- Organisation Internationale du Travail
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- UNESCO (culture, éducation)
- FAO (agriculture)
- HCR (réfugiés)

Hors ONU

- OCDE (service études des Etats industrialisés)
- OMC (Organisation Mondiale du Commerce)
- OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)

Toutes ces Institutions sont dans les faits dirigées et gérées par les mêmes Etats (USA, Japon, tous les Etats de l'UE, etc.)

■ Normes internationales : quel rôle pour nos Etats ?

Les Etats dominants font produire des Normes dans les Institutions internationales ... mais avec une hiérarchie

- Normes contraignantes relatives à l'économie, aux finances, au commerce (FMI, Banque mondiale, OMC).
- Normes facultatives relatives au social, à la santé, éducation (OIT, OMS, UNESCO).

C'est à dire que le même Etat peut avoir des options très différentes et même contradictoires la même année, dans deux Institutions différentes. Cette gestion schizo-phrénique des Etats est préjudiciable à une régulation mondiale démocratique.

C'est d'abord au niveau national qu'il faut agir pour exiger des Etats qu'ils rendent des comptes dans des rapports qui font l'objet de débats publics (parlements nationaux, société civile organisée, médias). C'est pourquoi, de façon régulière et au moins une fois par an, les Etats devraient faire établir un rapport objectif donnant les positions prises par leur gouvernement dans les différentes institutions internationales (position du pays, amendements, vote final, cohérences des positions etc.)

Ce rapport public, présenté aux élus et aux institutions nationales et à la société civile organisée devrait faire l'objet d'un débat et de suites pertinentes.

OTAN (ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD)

L'OTAN est une alliance militaire fondée en 1949 et qui regroupe, sous l'égide des Etats-Unis, les pays se sentant sous la menace de l'Union soviétique dans la zone géographique de l'Europe et de l'Atlantique nord.

L'OTAN s'inscrit dans le cadre de la charte des Nations-unies, c'est-à-dire que les pays membres s'engagent à ne pas recourir eux-mêmes à la force ou à la menace pour régler les différends internationaux. Ce préalable posé, l'alliance se pose en alliance défensive classique, organisant l'exercice du droit de légitime défense prévu par la charte de l'ONU : toute attaque contre un pays signataire est considérée comme une attaque contre tous les autres, si elle survient dans un cadre géographique donné (le territoire des Etats signataires, ainsi que leurs navires et possessions situées dans la Méditerranée et l'Atlantique, au nord du tropique du Cancer).

Au fil du temps, l'alliance va se doter d'un appareil institutionnel complexe, intégrant petit à petit les commandements militaires et relayant la coopération militaire par une coopération politique renforcée. Le traité prévoyait d'ailleurs explicitement, dès 1949, que les parties signataires devaient développer les conditions propres à assurer la stabilité et le bien être, s'efforcer « d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourager la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes. »

A partir de 1949 l'alliance va grandir et cristalliser le mode de relations de la guerre froide : adhésion de la Grèce et de la Turquie en 1952, adhésion de l'Allemagne fédérale en 1955 (ce qui provoquera la création du pacte de Varsovie, organisation similaire du bloc de l'est).

L'alliance est caractéristique des relations internationales de la deuxième moitié du xx^e siècle, c'est-à-dire d'une époque où la tendance est à l'interdiction de la guerre et à la promotion de la paix et de la prospérité comme valeurs fondamentales. L'OTAN est ainsi une institution où la primauté du militaire est totale, mais absolument cachée derrière une codification pacifiste (qui veut la paix prépare la guerre) et apparemment soumise aux impératifs fondamentaux des démocraties non-bellicistes : le bien-être dans la sécurité.

Pourtant, l'OTAN reste fondée sur un rapport de force classique et s'organise dès lors autour de l'hégémonie des Etats-Unis. L'appartenance à l'OTAN implique l'appartenance à une sphère de prospérité économique aux idéologies convergentes, mais c'est bien dans ce sens là que la démarche doit s'inscrire. Le plus bel exemple est l'Espagne de Felipe Gonzalez : après avoir été élu en tant que porte-parole d'une idéologie dont un des axes fondamentaux était le refus de l'adhésion, il se fera le chantre du oui dans le référendum proposé à la population, parce qu'il estime qu'il n'y a pas d'autre issue pour le développement du pays. L'OTAN est

FICHE

• ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD •

ainsi constitué d'Etats qui sont subordonnés militairement aux Etats-Unis et dont la liberté économique s'inscrit dans le cadre de la dépendance militaire.

C'est aussi ainsi qu'on verra récemment les nouveaux membres (Pologne, Tchéquie, etc...) s'aligner promptement sur les Etats-Unis dans le cadre de la crise irakienne, privilégiant l'OTAN à l'Union européenne, alors que le contenu réel des traités aurait dû leur faire considérer l'ancrage dans l'Europe cette comme beaucoup plus significatif.

Aujourd'hui, alors que l'OTAN a perdu son ennemi, elle continue à exister en se cherchant péniblement des missions. Elle rappelle ainsi aux Etats membres combien ils sont militairement faibles, leur signifiant par là qu'il leur faudra toujours rendre compte à l'Amérique de leurs politiques nationales, et ce dans n'importe quel domaine.

PATRIMOINE SOCIAL EUROPÉEN

Sous le vocable de « modèle social européen » on désigne couramment une série de lois, de règles et de pratiques qui témoignent d'une véritable dimension sociale en Europe. Pourtant, le choix du mot « modèle » est assez malheureux :

- Il n'y a pas un modèle unique, mais une diversité de modèles nationaux (voir « Représentation des salariés en Europe ») :
- Au sein de l'Union Européenne, plutôt qu'un « modèle », on constate un déficit social croissant et un déséquilibre par rapport à l'Union Économique et Monétaire (voir « Union Européenne »)

Plutôt que d'un modèle, nous préférons parler d'un patrimoine, car il y a un patrimoine bien identifiable, commun aux pays d'Europe occidentale. Soulignons la valeur du mot : au sens courant, le patrimoine, c'est ce que les riches laissent à leurs héritiers – et dont ils avaient hérité eux-mêmes. Pour la grande masse de la population, qui n'a pas hérité de grand chose, et ne léguera des fortunes à personne, le « patrimoine » est cet ensemble de droits hérités des luttes politiques et sociales du mouvement ouvrier européens.

Si la révolution industrielle du XIX^e siècle et le capitalisme sauvage avaient placé les masses populaires dans des situations de SANS DROITS, à l'aube du XX^e siècle, déjà, un « patrimoine social » est en train de se constituer. Il va se consolider et s'étendre jusqu'en 1975, avec les mêmes principes mais des modalités différentes dans tous les pays européens.

On peut le schématiser en **six acquis essentiels**, partagés partout en Europe, ignorés (et enviés) presque partout ailleurs :

- **La sécurité sociale** héritière des différentes formes de mutualisation des risques (maladie, accidents de travail, chômage, retraite), outil de solidarité et de répartition des revenus. La Sécu permet aussi une émancipation progressive par rapport au travail : on bénéficie d'un revenu, sans être astreint à travailler sans relâche chaque jour de sa vie.
- **La convention collective de travail** (négociation et convention collective). Au lieu de se retrouver, seul ou seule, devant son employeur, le salarié a le droit de se coaliser avec d'autres travailleurs pour créer un meilleur rapport de forces face à sa direction.
- **Les libertés civiles et le suffrage universel.** Pendant longtemps ne votaient que les propriétaires. Ce privilège a été grignoté progressivement, non sans résistances... d'abord pour les hommes, puis longtemps après pour les femmes. Restent encore les migrants, privés de ce droit, même qu'ils résident légalement dans le pays...
- **L'éducation publique pour tous :** jusque vers 1910, le travail des enfants, à partir de 6 ou 7 ans était habituel. L'élimination de ce travail a été une lutte de 70 ans : c'est seulement vers 1920, que le travail des enfants sera interdit jusqu'à 12 ans. (voir « enseignement »). Plus largement, la santé et l'ensemble des services publics font partie du patrimoine européen.

- **Les lois sociales** s'imposant à toutes les entreprises (durée du travail, santé/sécurité au travail, formation professionnelle, égalité de traitement etc.). Au XIX^e siècle, le monde des affaires s'estimait seul habilité à dire ce qu'il fallait faire, en matière économique et sociale. Pas question que l'Etat légifère – et surtout pas dans le domaine social (comparer avec l'Union Européenne aujourd'hui...).
- **Les services publics** qui garantissent, dans de bonnes conditions, l'accès de toutes et tous, à des services de première nécessité : l'eau, l'énergie, les transports, l'éducation, la santé, la protection sociale pour tous les âges, la culture, etc. Toutes activités indispensables pour vivre dans la dignité.

Cet ensemble de droits, obtenus malgré l'hostilité des milieux d'affaires et des conservateurs, a contribué à la cohésion sociale des sociétés européennes et à leur efficacité économique et technique. Si certains progrès sociaux ont été réalisés au premier temps de l'Union Européenne, cela a toujours été très difficile.

Il y a 40 ans – 1964 – un dirigeant syndical belge (Gust Cool, président de la CSC) analysait avec lucidité la situation :

« ...ce qui a été accepté sur le plan national, l'a été à contrecœur. Les forces capitalistes ont vu dans la construction de l'Europe une occasion de reprendre sur le plan communautaire l'intégrité de l'autorité qu'elles ont du partager sur le plan national. »

■ Comment ces patrimoines nationaux sont-ils repris par l'Union Européenne ?

Au sein de l'Union Européenne, les syndicats ont tenté dès le début de faire reprendre par des législations européennes le patrimoine social des Etats, et son amélioration (voir citation de Gust Cool).

Il y a plus d'un domaine où l'Union a conservé voire consolidé ce patrimoine : l'égalité de traitement entre hommes et femmes ; certains aspects de la protection santé/sécurité au travail, etc.

Par contre, les orientations générales de la construction européenne, et en particulier celles adoptées par le traité de Maastricht, ont mis en péril et ébranlé les législations sociales dans les Etats-membres – sans qu'on s'aperçoive quand ni comment l'Europe pourrait se doter d'un pouvoir public fort, démocratique et capable d'imposer des priorités sociales.

On doit alors poser la question : l'Union Européenne est-elle une composante de l'économie mondiale de marché, un moteur de la mondialisation néolibérale ? Ou bien une construction politique, économique et sociale alternative reposant sur un patrimoine social unique au monde ?

La réponse n'est pas donnée d'avance... L'Union Européenne est les deux à la fois. C'est un des pôles du développement capitaliste mondial, par sa puissance commerciale et technologique ainsi que par le poids des firmes multinationales. Ses politiques internes et externes sont imprégnées d'esprit néo-libéral.

Mais L'Union Européenne est aussi une construction politique qui se négocie

entre gouvernements, partis politiques, parlementaires européens, élus au suffrage universel et acteurs de la société civile.

Existent donc des possibilités d'action et des espaces de contestation et de résistance, appuyés sur le patrimoine social.

La lutte pour une « Autre Europe » semble une étape essentielle vers une autre mondialisation, afin que le patrimoine social européen, soit transmis, enrichi, aux générations futures.

■ Les adversaires du patrimoine social toujours très actifs

Faisant toujours preuve d'irresponsabilité vis à vis de l'avenir de l'Europe, le patronat, les milieux d'affaires et les forces politiques qui les relaient ont démontré leur hostilité à la dimension sociale européenne, lors des débats sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ou dans les travaux relatifs à la Constitution européenne.

De même, le patronat européen a tout fait pour que la possibilité de négocier des Conventions collectives européennes, inscrite dans le Traité Européen reste « lettre morte ».

■ Le patrimoine social est désormais mis en cause.

■ Le patrimoine social remis en cause ?

Le noyau central du patrimoine fait l'objet de différentes tentatives de remise en cause :

- Généralisation dans toute l'Europe des conditions précaires d'emploi et de l'aggravation des conditions de travail.
- Détérioration des systèmes de sécurité sociale.
- Détérioration, également, des relations et des négociations collectives.
- Affaiblissement et privatisations partielles des services publics.

Il existe des textes (Charte des droits fondamentaux de l'UE et rôle des interlocuteurs économiques et sociaux ; négociations et accords collectifs européens) ainsi que des politiques (stratégie corrigée de Lisbonne, inclusion sociale...) qui permettraient d'accroître le patrimoine.

La lutte pour une « autre Europe » semble une étape essentielle vers une autre mondialisation afin que le patrimoine social soit transmis, enrichi, aux générations futures.

PLANS D'AJUSTEMENT STRUCTURELS

Désigne les plans imposés par le FMI * et la Banque mondiale * aux pays en difficultés financières, pour pouvoir bénéficier de leur « aide » (comprenez : de prêts dont ils ont besoin impératif). L'objectif de ces plans est de remettre les pays du Sud en capacité d'honorer leurs dettes. Pour cela, la recette choisie consiste à lui imposer une politique monétariste, à diminuer brutalement les dépenses de l'État, y compris au prix de l'abandon des politiques sociales et à orienter toutes les forces économiques vers l'exportation.

Il importe de bien voir les Plans d'Ajustement Structurels pour ce qu'ils sont : la mise en œuvre concrète, précise, pays par pays, des relations néo-coloniales * inspirées par le Consensus de Washington *. Les mêmes acteurs dominants (USA, Europe, FMI ...) qui ont, dans les années 60, repoussé les demandes de réformes structurelles des pays du tiers monde qui cherchaient un « nouvel ordre économique international », imposent aujourd'hui ces ajustements structurels : c'est bien la démocratie nationale et les droits humains qui doivent s'ajuster aux impératifs du profit et de l'accumulation du capital.

■ Réduction drastique des dépenses publiques

Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, les Plans d'ajustement structurels imposent des coupes claires dans les budgets sociaux « non-productifs » (éducation, santé, logement, infrastructures), le gel de salaires et des licenciements dans la fonction publique. Cette réduction des budgets sociaux touche bien sûr les populations de plein fouet.

Ces Plans imposent en outre l'abandon des subventions aux produits et services de première nécessité : pain, riz, lait, sucre, combustible... En effet, dans les pays du Tiers-monde, pour pallier l'inexistence de revenu minimum garanti, les gouvernements interviennent traditionnellement pour maintenir à un prix abordable la nourriture de base ainsi que d'autres biens et services vitaux. Le FMI et la Banque mondiale exigent la suppression de cette forme de subvention. Les populations les plus pauvres en ressentent les effets immédiatement. Les prix des aliments de base augmentent et le prix du combustible (qui sert notamment à leur préparation) explose. Les populations ont alors d'énormes difficultés pour la cuisson des aliments d'une part et pour faire bouillir l'eau et la rendre potable d'autre part, ce qui peut favoriser l'expansion du choléra. Ce fut le cas au Pérou après l'application du PAS par le président Alberto Fujimori en 1991.

De plus, le prix des transports en commun augmente en flèche, ce qui se répercute sur les activités de maraîchage. Les petits paysans qui doivent apporter leurs produits au marché urbain répercutent cette hausse sur le prix de vente. Baisse des calories quotidiennes disponibles, inflation des prix et anémie de l'activité économique sont les conséquences majeures. Quelques exemples :

- En 1991 au Pérou, le président Alberto Fujimori a appliqué les ordres du FMI et de la Banque mondiale : le prix de l'essence est multiplié par 31 et celui du pain par 12 en une nuit, tandis que le salaire minimum a dégringolé de plus de 90 % en 15 ans.
- En Jordanie, des émeutes avaient fait 12 morts en 1989 après l'annonce d'une augmentation du prix des carburants imposée par le FMI.
- En mai 1998, les subventions sur les produits de base ont été levées en Indonésie, provoquant des émeutes importantes. En février 2000, suite à un accord avec le FMI, le gouvernement indonésien augmente le prix du fioul de 30 % et celui de l'électricité de 20 %, avec des coupes claires dans les budgets de l'éducation et de la santé.

■ Dévaluation et politique monétariste

La dévaluation de la monnaie locale signifie la rendre moins chère face au dollar ou à l'euro. En principe, cela va faciliter les exportations pour les pays qui veulent acheter en dollars ... Mais bien sûr, cela augmente en même temps le prix des importations : pour les gens, et pour les entreprises, la vie devient de plus en plus difficile. Et pour payer la dette, généralement en dollars, il faut vendre de plus en plus à l'étranger. Mais c'est absurde, puisque la même recette est appliquée à plusieurs pays en même temps – en fait, à tous les pays pauvres, tôt ou tard.

Les effets réels de la dévaluation sont donc une augmentation du prix de la vie, une augmentation de la dette en termes réels (puisqu'il faudra exporter plus pour la payer), et une spirale descendante de concurrence entre pays pauvres.

En même temps, les Plans d'ajustement structurels va imposer une politique monétariste : des taux d'intérêts réels élevés, pas de facilités de crédit. La théorie est que cela va attirer les investisseurs – mais quel investisseur (hormis les spéculateurs de court terme) ira risquer son argent dans un pays à la dérive, sous prétexte que sa banque nationale y impose des taux d'intérêts élevés ? Le résultat réel est l'étranglement des petits producteurs endettés en monnaie locale, et l'augmentation de la dette intérieure de l'État.

L'ensemble de ces options, imposées impitoyablement aux pays qui n'ont pas le choix, a fait dire à J Stiglitz (ancien vice-président de la Banque mondiale) que les politiques du FMI étaient incompréhensibles si on se réfère à ses nobles missions officielles, mais que « *si on l'examine comme si son objectif était de servir les intérêts de la communauté financière, alors on trouve un sens à ses actes* ».

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La responsabilité sociale des entreprises, identifiée par le sigle RSE (ou en anglais, CSR) se présente comme un mode de gestion d'entreprises qui entendent intégrer des préoccupations de développement durable. Elle repose sur la conviction de l'intérêt qu'elles ont à développer des pratiques « sociales » ou « éthiques ».

En Europe, ce discours s'est considérablement amplifié dans les années 90, principalement dans les grandes entreprises, alors qu'il était depuis longtemps monnaie courante aux USA.

La Commission Européenne en fait un thème majeur : elle veut donc encourager les pratiques de la RSE, qu'on peut décliner en outils de communication (labels, codes de conduite, charte, engagements, etc), en outils de reporting (rapports et bilans sociaux), et enfin d'investissement éthique.

■ Pourquoi les entreprises veulent être "sociales" ?

Aux débuts du capitalisme industriel, au XIX^e siècle, la violence de la misère ouvrière, et les premiers balbutiements du mouvement syndical, font craindre aux patrons que la loi ne vienne leur imposer des obligations ou limiter leur pouvoir absolu. C'est alors qu'ils ont commencé à développer des politiques paternalistes, donnant des avantages aux ouvriers et à leur famille ... Aujourd'hui comme alors, une entreprise qui craint des obligations légales ou conventionnelles préférera souvent donner des gages « bénévoles ».

En Europe du moins, contrairement aux USA où le lien entre business et charity est resté très important, nous sommes sortis de cette logique paternaliste grâce à la généralisation de la Sécurité et des lois réglementant le travail, en premier lieu celles permettant d'imposer des conventions collectives. Il est évident pour nous qu'une loi votée démocratiquement et s'imposant également à tous, ou une CCT contraignante, est un immense progrès par rapport à cette époque de « générosité ».

■ Codes de conduite et labels : qui édicte ? qui surveille ? qui doit être éventuellement sanctionné ?

Aujourd'hui, il y a une multiplicité de labels, édictés par des bureaux d'audit généralement privés, avec parfois des ONG et/ou des syndicats. Cette situation conduit à la confusion, et au paradoxe inacceptable que beaucoup de labels ou de codes de conduite « volontaires » sont en dessous de la loi ou des conventions fondamentales de l'OIT ! Pour nous, le principe de base est « d'abord la loi » ; il faut donc sanctionner les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations, plutôt que « récompenser » celles qui prétendent accomplir telle ou telle bonne action.

Sur le plan national, nous préférons donc la loi aux « codes volontaires ». Mais, sure le plan international, qui doit édicter des normes ? C'est le rôle primordial de l'OIT, et elle l'a d'ailleurs déjà fait de nombreuses fois.

Secundo : qui doit VERIFIER ces normes sur le terrain ? Notre expérience de syndicalistes nous enseigne que seule la liberté syndicale permet aux premiers concernés, les travailleurs eux-mêmes, de se saisir des normes qui les protègent et d'en exiger l'application, par un rapport de forces suffisant. En effet, en dehors de campagnes très ciblées, par ex sur des produits agricoles, les expériences de vérification par des inspections et des audits s'avèrent difficiles, très chères et incertaines, surtout la ou il y a de la sous-traitance, des services immatériels, des produits composites etc. Ce qu'on peut faire pour des bananes ou du café, on peut difficilement le faire pour une voiture, un logiciel, etc.

Enfin, il faut prendre garde à ce que ce ne soient pas les victimes qui soient punies ! Par exemple, si une multinationale ne respecte pas des règles sociales obligatoires, l'arme du boycott n'est optimale – car ce sont les travailleurs qui risquent d'en être punis. Raison de plus pour prévoir des instruments légaux qui puissent sanctionner la multinationale elle-même.

■ Quel rapport avec le commerce international ?

De nombreux discours centrent la mise en œuvre de la RSE sur le commerce international. C'est absurde et dangereux. Absurde : le travail des enfants est un scandale pour un jouet fabriqué en Chine et vendu chez nous ... et ne le serait pas si le jouet était fabriqué et vendu en Chine ?! Oui, le commerce international est une activité où les exigences sociales doivent être respectées ; mais ni plus ni moins que l'ensemble des activités économiques.

Dangereux, aussi, car marier « responsabilité sociale » et « commerce international » peut conduire à soumettre la première aux exigences du second. Tout le monde est convaincu du rôle extrêmement négatif joué par l'OMC pour la santé, le bien être et les droits fondamentaux des hommes et des femmes, au Nord mais surtout au Sud. Dans ce cadre, il nous paraît **irresponsable et très dangereux de confier à cette OMC des missions ou des compétences en matière de normes sociales**. Le discours de l'Union Européenne sur ce point est ambigu et hypocrite : elle veut introduire les normes sociales dans les missions de l'OMC ; à ses yeux, cela a un double avantage : donner au capitalisme mondialisé un « vernis moral » qui lui serve de légitimité, et élargir la puissance de l'OMC qui est déjà, rappelons le, l'organisation la plus puissante du monde, et la moins démocratique.

■ La question de l'investissement éthique

Comme dernier point dans ce rapide examen des enjeux de la RSE, quelques mots sur la notion, très à la mode d'« Investissement Éthique »

D'abord un mensonge caché dans un mot. Ce qu'on appelle « **investissement** * » ici n'a rien à voir avec l'action d'investir pour produire, créer, développer etc. Il s'agit seulement de placement en vue d'obtenir une rente, généralement sans aucun investissement nulle part. C'est important de faire la différence ; on nous parle d'investissement, mais la vérité est qu'on fait la promotion de la **rente**. Faut-il rappeler que la rente est TOUJOURS prélevée sur la richesse produite, quelque part, par des travailleurs ou des travailleuses ?

Ensuite, on voit bien que, du moins chez nous en Europe, le discours sur l'investissement éthique sert principalement à « vendre » au grand public l'idée des FONDS DE PENSION.

Enfin, un problème technique ... qui discrédite les beaux discours d'investissement éthique : votre banque vous garantit que l'argent de tel ou tel placement n'ira pas vers des marchands d'armes, et vous applaudissez. Mais elle ne vous dit pas que seuls quelques pour-cents de l'argent qu'elle récolte sont soumis à cette condition. Comme aucune banque, normalement, ne destine 99 % de ses crédits à des marchands d'armes, l'engagement pris vis-à-vis de votre placement ne coûte rien ... et ne change rien !

■ Perspective syndicale

La question des codes de conduite, des labels privés et de la soi-disant « responsabilité sociale des entreprises » est le théâtre où se rejoue, à l'aube du XXI^e siècle, le débat du 19^e : l'état social et démocratique contre le paternalisme et la « loi privée ».

La vraie question est : comment allons-nous gagner de nouveau ce combat historique, non plus dans les frontières de nos États, mais à l'échelle de la planète ? Qui peut croire qu'aujourd'hui c'est Microsoft, McDonald's ou Vivendi qui vont mener ce combat ?

SERVICES PUBLICS (ou services d'intérêt général)

Entreprise gérée et/ou contrôlée par un gouvernement, destinée à satisfaire un besoin jugé important pour les citoyens ou pour la collectivité. Selon les pays d'Europe, ces services sont fournis par des administrations publiques, ou par des organisations partiellement privées mais subventionnées par des moyens publics et soumises à des obligations de service au public : on parle au plan européen de « services d'intérêt général » pour recouvrir cette diversité de formes d'organisation.

■ Un progrès social majeur

Le « service public » est une invention du xx^e siècle ; les États se sont longtemps contentés de faire la guerre à l'extérieur, la police à l'intérieur, et de battre monnaie. C'est le suffrage universel et le mouvement ouvrier qui ont imposé la nécessité de véritables services publics aux citoyens, pour un nombre croissant de besoins : école, santé, transports, énergie ...

Trois éléments sont nécessaires à la constitution et au fonctionnement d'un service public :

- Un financement suffisant, soit général (contribution de tous les citoyens, via l'impôt), soit limité aux usagers (tarification de l'usage), soit, le plus souvent, un mélange des deux (exemple des soins de santé ou des transports en commun).
- Une réglementation de la prestation des services (continuité du service, égalité d'accès ...).
- Un monopole public de l'agrément ou de l'homologation (exemple des diplômes dans l'enseignement).

Le choix d'une société d'inscrire une activité dans les services publics plutôt que dans la sphère privée doit permettre, en principe :

- D'éviter la concurrence sur les prix ; donc d'imposer des normes de qualité. Pas de trains-poubelles comme en Angleterre, pas d'écoles privées de charlatans, etc.
- D'éviter la concurrence sur les coûts ; donc de protéger des emplois de qualité. Dans tous les pays, la fonction publique a été un bastion syndical ; les gouvernements keynésiens ont d'ailleurs souvent utilisé des politiques sociales « généreuses » dans la fonction publique pour exercer un effet d'attraction sur l'ensemble du « marché du travail ».
- D'éviter l'éviction des plus pauvres, et donc d'augmenter l'égalité. La démocratie réelle doit comprendre cette dimension ; le droit de vote sans le droit au logement, à la santé, à l'enseignement gratuit etc. est une imposture.

■ Trois ombres au tableau

Sans remettre en cause notre attachement au modèle européen de services publics forts, il faut signaler trois limites importantes aux principes énoncés ci-dessus :

- D'abord, la majorité des hommes et des femmes dans le monde n'en ont

jamais bénéficié, soit à cause de politiques libérales (pays anglo-saxons), soit à cause de la pauvreté des États (tiers-monde). L'exigence de services publics doit être universelle ; cela fait d'ailleurs partie des droits fondamentaux proclamés à l'ONU et à l'OIT.

- Ensuite, les gouvernements ont souvent utilisé « services publics » à des fins beaucoup moins honorables. Selon le principe « privatiser les bénéfiques, socialiser les pertes », on a nationalisé des secteurs déficitaires non pas pour le service à la population, mais pour préserver les intérêts d'autres secteurs privés ... et rentables.
- Enfin, le financement collectif des services publics a besoin d'une forte légitimité : il faut que les citoyens sachent et sentent que ce service public est un réel progrès pour eux. Qu'en est-il si l'école, au lieu d'émanciper, reproduit la hiérarchie des classes sociales, et oriente les enfants des pauvres vers des boulots de pauvres ? Qu'en est-il si les transports en commun ne fonctionnent pas bien, si on ferme les gares, etc. ?

Ces faiblesses, et surtout la force de l'offensive libérale, ont conduit à un certain discrédit de la notion de service public, jusque dans le mouvement syndical parfois ... En outre, l'Union Européenne et l'Organisation Mondiale du Commerce sont de très puissants agents privatiseurs, ainsi que le FMI, grâce à l'arme de la dette.

La notion de « service universel » ne rencontre que très peu les objectifs du service public, dont elle est une version privée et très affaiblie : la définition de services publics ou « d'intérêt général » est un enjeu politique majeur en Europe : à preuve, les grandes difficultés apparues depuis des années pour sortir une directive européenne sur ces services d'intérêt général.

■ Le plus grand vol de tous les temps

La privatisation massive de services publics est un des événements économiques majeurs de la fin du xx^e siècle, et, selon l'expression de Gérard De Selys, le « plus grand vol de tous les temps ». D. Hellinger, ancien consultant de la Banque Mondiale, affirme : « Il s'agit du plus grand transfert de patrimoine public vers le privé de tous les temps. (..) Entre 1980 et 1995, plus de 6.800 entreprises publiques ont été privatisées, surtout dans les ex-pays de l'Est et dans le tiers-monde. Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des entreprises publiques qui ont été purement et simplement liquidées. Les meilleurs actifs du Sud et de l'Est sont passés dans les mains de sociétés multinationales occidentales, qui sont les grands bénéficiaires des privatisations, avec les élites locales. »

Elle a répondu à plusieurs objectifs du programme néolibéral : affaiblissement des syndicats, mainmise des multinationales sur les ressources et entreprises nationales, financiarisation de l'économie, par l'émission de millions d'actions nouvelles qui ont largement alimenté le « miracle boursier » des années 80 et justifié – un temps – l'imposture de la démocratisation de la bourse. (*Pour en savoir plus : G De Selys : « Privé de public. A qui profitent les privatisations ? » - EPO - 1995 - 200p. Eugène Mommen : « Qualité publique et critique civile : debout les usagers ! » - Labor - 2002 - 96 p.)*

UNION EUROPÉENNE

Quelques repères chronologiques

1951 : Traité CECA. Une autorité commune dispose des ressources du charbon et de l'acier en Europe. Dispositions sociales importantes pour les travailleurs de ces branches.

1957 : Traités de la Communauté Européenne de l'Energie atomique et de la Communauté Economique Européenne – signés à Rome.

Confirme le choix de l'intégration économique et politique de l'Europe. Etablit le schéma institutionnel. L'U.E est déterminée à promouvoir le progrès économique et social un niveau d'emploi élevé.

1973 : Elargissement de la CEE (9 pays). Dorénavant, Irlande et Royaume Uni.

1974 : Premières directives sociales

1979 : Première élection au suffrage universel Parlement Européen

1981 : Elargissement de la Grèce (10 pays)

1985 : Projet de mise en œuvre du grand marché intérieur. Inflexion néo-libérale prononcée.

1986 : Elargissement au Portugal et à l'Espagne (12 pays)

1986 : Acte unique réforme le traité de Rome :

- accélère la réalisation du grand marché
- prédominance de l'économie sur le social
- la santé-sécurité au travail, incluse les dispositions du marché intérieur
- reconnaissance du dialogue social et possibles accords contractuels européens

1990 : Décision de réaliser rapidement une Union Monétaire, avec une Banque Centrale indépendante – vers une monnaie unique

1991 : Traité de Maastricht. Etablit une stricte discipline budgétaire et monétaire. Les matières sociales, subordonnées à l'impératif de la compétitivité.

1993 : Achèvement du marché intérieur

1995 : Elargissement à l'Autriche, Suède et Finlande (15 pays)

1996 : Traité d'Amsterdam.

- adoption du pacte de stabilité (rigueur et austérité des budgets publics)
- adoption d'un protocole social, responsabilise l'UE dans les politiques quantitatives et qualitatives de l'emploi ainsi que l'égalité hommes/femmes. Les partenaires sociaux peuvent participer aux processus législatifs européens et conclure des accords contractuels transfrontaliers.

1999 : lancement officiel de l'Euro. (zone Euro : 12 pays)

2000 : Traité de Nice

- prépare l'élargissement à 10 nouveaux pays (25)
- modifie le fonctionnement de l'UE de façon confuse
- adopte la Charte Européenne des droits fondamentaux

2003 : dépôt du texte de la convention établissant un projet de traité constitutionnel pour l'Europe. A côté d'avancées indéniables (référence aux instruments des droits humains et sociaux internationales, inclusion de la charte des droits fondamentaux de l'UE meilleur fonctionnement démocratique, potentialité de politiques sociales avec participation responsables économiques et

sociaux) le projet de traité accentue l'option du libre échange, dans la conception néo-libérale et subordonne le social à l'impératif de la compétitivité. Le projet est à l'étude dans les 25 pays qui devront se prononcer sur l'approbation ou non de ce texte.

2004 : entrée de 10 nouveaux pays (Europe Centrale et Orientale) dans l'UE (25 pays).

■ Pourquoi la construction européenne ? Une autre vision historique

La grande aventure de l'intégration européenne, à la fin de la seconde guerre mondiale (1945) se pare des idéaux de la paix, du renforcement de la démocratie et de la réconciliation franco-allemande, en vue d'un rapprochement entre les peuples. Mais il ne faut pas oublier que les « beaux idéaux » proclamés ont servi aussi à camoufler deux autres motivations :

1. On voulait démontrer que l'économie de marché était capable de faire mieux que le système communiste soviétique (performance économique ET sociale). Depuis l'écroulement des régimes communistes à l'Est en 1989, il n'existe plus de pression extérieure pour garantir une grande qualité sociale et démocratique dans nos pays et il y a de lourdes tendances au sein de nos gouvernements pour la réviser vers le bas.
2. L'origine de la construction de la CEE (fin des années 50, début des années 60) s'inscrit aussi dans une période de proclamation par les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine d'une volonté d'indépendance et d'auto-détermination. Nos gouvernements se sont repliés sur un Marché commun au sein de l'Europe parce que les anciennes formes de colonialisme (administration coloniale) étaient devenues impraticables.

Cependant, les pays occidentaux ont depuis lors mis au point de nouveaux modes de domination (notamment à travers la « dette du tiers-monde* »);

Ainsi, il est indéniable que, en presque 50 ans de Marché commun, le rapprochement et l'échange culturels entre les peuples au sein de la CEE a fait que les nationalités proches sont plutôt perçues comme des « voisins » et non plus comme des « étrangers à craindre ».

Mais cet argument d'une Europe en paix depuis 50 ans est tronqué. Il empêche de voir que la stabilité d'un petit noyau de pays européens n'a été obtenue que parce que l'affrontement entre l'Est et l'Ouest a pendant des dizaines d'années été exporté par des guerres dans les continents pauvres. Il oublie de voir que l'autorité de la CEE n'a pas voulu résoudre des guerres civiles proches (Irlande, Espagne,...). Il ne mentionne pas que le Marché commun s'est accommodé pendant des années de la présence proche de régimes dictatoriaux (l'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar,...); il glisse sur la très sévère mise sous tutelle imposée à l'Allemagne de l'Ouest pendant des décennies.

■ Le système politique au sein de l'UE : un déficit démocratique ?

Le système politique d'un État démocratique devrait reposer sur des bases très différentes par rapport à celui de l'Union européenne. Trois grands principes fondateurs de la démocratie doivent nous servir de référence :

1. La légitimité politique des institutions publiques et la souveraineté émanent de la nation ;
2. Il n'y a pas de démocratie sans libre expression des conflits collectifs ;
3. L'indépendance et la séparation entre les trois pouvoirs constitutionnels : exécutif (gouvernement), législatif (parlement), et judiciaire (tribunaux). Cette indépendance est encore renforcée par la reconnaissance de contre-pouvoirs, au premier rang desquels le mouvement syndical.

Face à ces trois exigences, nous constatons trois orientations fondamentalement opposées :

1. Ce sont des négociations diplomatiques entre États qui ont fondé le système politique de l'UE. Le poids de la diplomatie reste déterminant, non seulement à chaque modification du traité de base (Traité de Rome) mais aussi dans le fonctionnement politique quotidien, car le COREPER (le comité des représentants permanents des différents États auprès de l'UE) fonctionne comme un filtre qui prépare et arrange les décisions (en huis clos) qui seront prises par le Conseil des ministres. Celui-ci ne discute vraiment que sur environ 20 % des décisions à prendre (celles qui sont les plus « délicates »). L'UE n'est ainsi pas organisée sur la référence de faire des peuples et de leur volonté le fondement politique de son système.

Nos exigences démocratiques	La réalité du système de l'U E
Souveraineté du peuple	Souveraineté des états
Libre expression des conflits collectifs	« unique solution » technocratique
Séparation et indépendance des pouvoirs ; reconnaissance des contre-pouvoirs	Absorption de tous les « partenaires » autour de l'exécutif-législatif

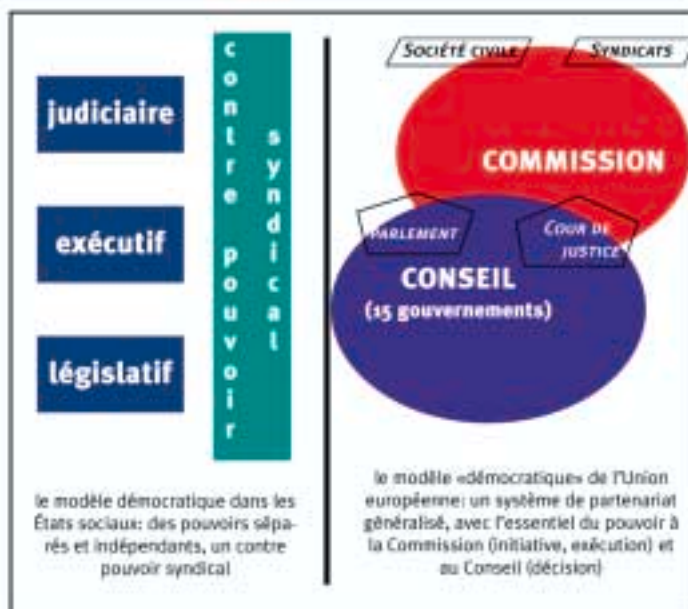
2. C'est un système **technocratique** (le poids des experts et techniciens y est prédominant particulièrement par les lobbies des affaires); ce qui signifie que les choix politiques et les projets politiques qui sont adoptés par l'UE ont tendance à y être présentés comme l'unique solution technique possible dont on ne peut par nature débattre (cf les fameuses normes techniques de convergence budgétaires et monétaires adoptées à Maastricht). Ce système ne repose pas sur l'organisation préalable de débats démocratiques et contradictoires : c'est l'expertise qui oriente le choix des décisions. Ceci explique pourquoi le parlement européen est trop marginal dans la prise des décisions européennes.

FICHE

• U N I O N E U R O P É E N N E •

3. Pire: le système politique européen ne respecte pas le principe démocratique d'après lequel les trois grands pouvoirs doivent être séparés et indépendants.

Il se présente de plus en plus comme un vaste réseau composé d'une multitude d'association et d'organisation qui serait des sortes de petits satellites (des partenaires) d'un pouvoir où l'exécutif et le législatif seraient confondus et le judiciaire garant avant tout de l'ordre de ce système. Une partie du pouvoir de faire des règles seraient transférées directement au monde des affaires, aux entreprises (la co-régulation).



On veut nous faire croire qu'il faudrait se méfier de l'intervention du politique ... mais pas de l'intervention des forces du marché: c'est pourquoi il a été conféré un pouvoir d'indépendance absolu à la Banque centrale européenne qui ne peut être sanctionnée par aucune des instances politiques de l'UE, mais qui se présente comme étant à l'écoute attentive des « demandes du marché ». Même la Banque fédérale américaine ne dispose pas d'un tel pouvoir absolu !

■ L'Europe que nous voulons :

La construction européenne est donc une belle idée ... mais qui a été rétrécie par la dynamique historique du capitalisme et phagocytée par le monde des affaires. Pour que la construction d'une union de plus en plus proche entre les peuples de l'Europe soit un beau projet démocratique, il faut repartir sur des bases radicalement opposées :

- Une ouverture solidaire au reste du monde pour organiser des formes d'échanges (libre circulation des personnes, du savoir, de la culture, des techniques) avec d'autres entités régionales basées sur le respect du libre choix des politiques de développement définies par les peuples **et non** une Europe forteresse et néo-libérale qui favorise par ses restrictions immigratoires le développement du travail clandestin et qui fonctionne, à côté des États-Unis, comme un des agents les plus actifs de l'imposition du néo-libéralisme au reste du monde.
- Une Europe qui continue à représenter le modèle (à exporter) de l'extension

des droits démocratiques et du bien-être pour l'ensemble des populations vivant sur son territoire par une redistribution de plus en plus égalitaire des richesses **et non** un pouvoir qui s'efforce jour après jour à réduire, au nom du profit de quelques-uns, les acquis de 150 ans de combats et de luttes sociales et syndicales pour réaliser une société de solidarité salariale. L'exigence du contrôle et de la participation démocratique active des citoyens par rapport au pouvoir ne permet pas qu'un même système intègre trop de populations : il faut oser débattre des limites pour qu'un système ait une taille raisonnable qui permette un contrôle démocratique réalisable par les populations. Il nous faut imaginer des collaborations entre de multiples réunions de pays sur une base régionale et non courir après des méga-ensembles nécessairement incontrôlables ;

- Une Europe soucieuse du respect des grands équilibres écologiques qui travaille à réduire les multiples sources de pollution, à faire des ressources naturelles fondamentales comme l'eau un droit pour tous, à promouvoir des techniques peu ou non polluantes **et non** une Europe qui a imposé une religion du libre échange et par là-même pousse à dé-multiplier des échanges insensés extrêmement coûteux en gaspillages de ressources et en pollution et pousse à faire des ressources naturelles fondamentales des simples marchandises à privatiser. La démocratie sociale et écologique en Europe passe par un renouvellement des formes de services et de secteurs publics et non pas par leur destruction.